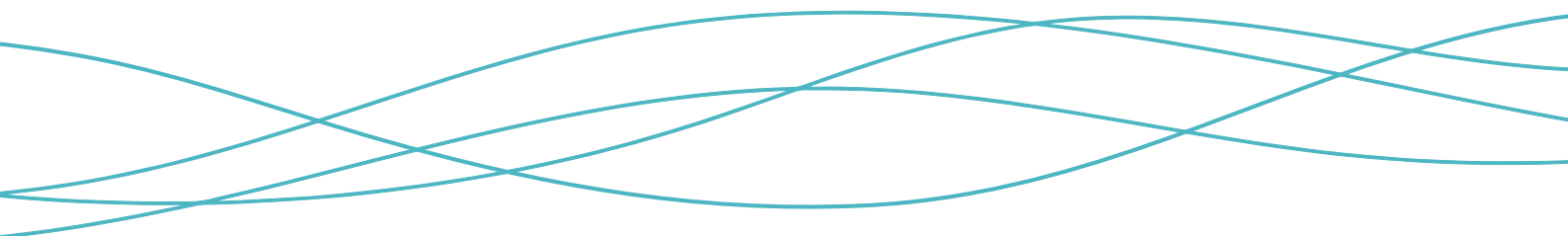


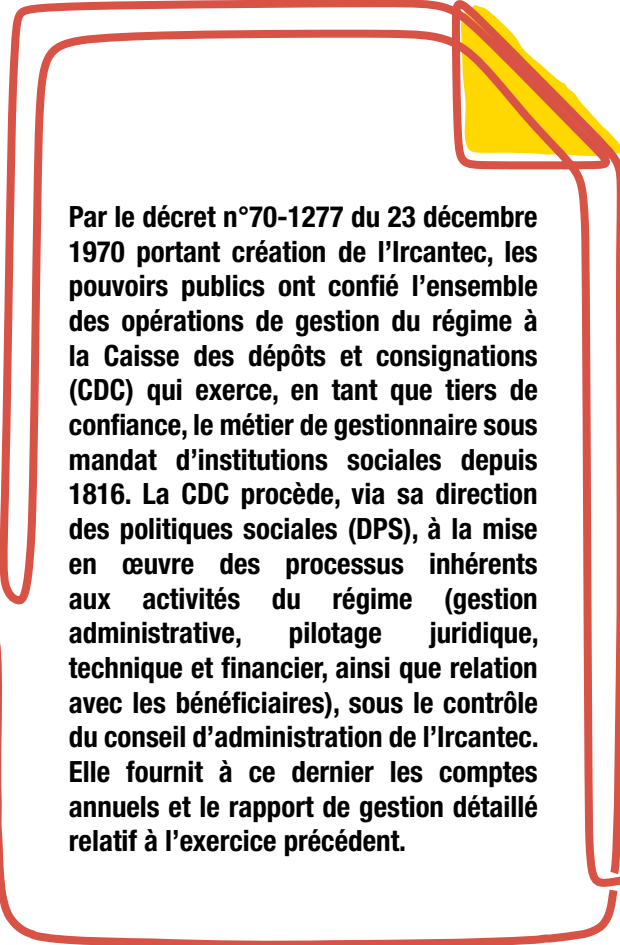
ÉDITION JUIN 2023



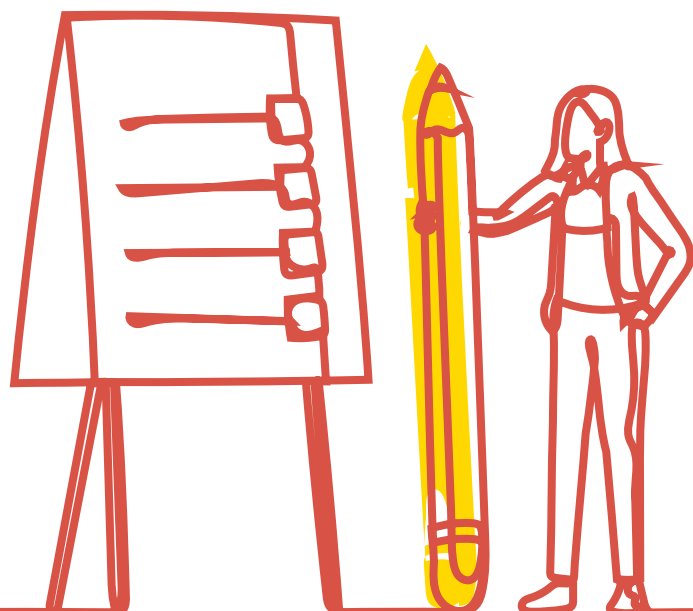
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



La retraite complémentaire publique



Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des politiques sociales (DPS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.



SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Composition du conseil d'administration	4
Le mot du président	6
Le mot de la directrice de l'établissement Angers-Paris	7
L'Ircantec en quelques mots	8
L'Ircantec en quelques chiffres	9
Une année à l'Ircantec	10

AGIR AVEC NOS CLIENTS

Informersur le compte retraite	13
Proposer des outils numériques	15
Être à l'écoute des clients	17
La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits	20
L'efficacité confirmée du recouvrement	22
Une gestion au service des affiliés	24
Aux côtés des retraités les plus fragiles	27

ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

Une coordination par le pilotage	29
Un système d'information orienté client	31
Garder le lien, informer, expliquer	33

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

L'organisation financière de l'Ircantec	35
La politique de placement de l'Ircantec	36
Un investissement en phase avec les valeurs du régime	38
La gestion financière et extra-financière en 2022	39
Une situation comptable excédentaire	51

ANNEXES STATISTIQUES

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	54
Paramètres du régime	55
Rétrospective sur 15 ans	56
Cotisants et employeurs 2021	57
Allocataires 2022	60
Nouveaux retraités 2022	64
Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques	65
Bilan 2022	66
Compte de résultat 2021	67
Glossaire	68



Le conseil d'administration

Composition au 31 décembre 2022

Christophe IACOBBI

Président

Jean-Emmanuel ROUGIER

Vice-président

Administrateurs représentant les bénéficiaires (15)

CGT

Titulaires

Olivier BLAMANGIN
Magali TARDIEU
Jean-Marc ARRIGHI

Suppléants

Valérie HONG
Maria del Carmen ESCRIBANO OBEJO

CFDT

Titulaires

Damien LEROUX
Catherine KAPPLER
Annie CATELAS

Suppléants

Sabine CAGNON
Maryline LECAMPION
Jean-Christophe SALUSTE

FO

Titulaires

Philippe SOUBIROUS
Jean-Christophe COUVY
Françoise HENRY

Suppléant

Éric PERETTI

UNSA

Titulaires

Frédéric TISLER
Nathalie LAMBERT

Suppléants

Alexandra BRANDINI-BRÉMONT
Dalila OUARI

FSU

Titulaire

Erick STAËLEN

Suppléant

Évelyne LAFOURCADE

UNSFPA

Titulaire

Pascal VALIAMIN

Suppléant

Véronique AMIEL

CFTC

Titulaire

Didier LENFANT

Suppléant

Laure LABOURDETTE

CFE-CGC

Titulaire

Jean-Emmanuel ROUGIER

Suppléant

Vincent FARINHA

FA-FPT

Titulaire

Pascal CARRETEY

Suppléant

Auréli SEURRE

Administrateurs représentant les ministères employeurs (8)

Ministère de l'Éducation nationale

Titulaires

Michel MAUGER

Clément BOISNAUD

Suppléants

Emmanuelle WALRAET

Michel BLANC

Ministère de l'Intérieur

Titulaire

Marianne-Frédérique PUSSIAU

Suppléant

Ministère de l'Agriculture

Titulaire

Béatrice CAILLON

Suppléant

Bernard VEYRAC

Ministère des Armées

Titulaire

Pierre-Arnaud COURREGES

Suppléant

Laetitia MAGNAN

Ministère de la Culture et de la Communication

Titulaire

Thouraya ELM'SELMI

Suppléant

Alexis HEBER-SUFFRIN

Ministère des Affaires sociales

Titulaire

Danielle METZEN-IVARS

Suppléant

Virginie LANTENOIS

Ministère de l'Économie et des finances

Titulaire

Antoine LEFEUVRE

Suppléant

Sophie DE CASTELNAU

Administrateurs représentant les collectivités territoriales (4)

Association des maires de France

Titulaires

Murielle FABRE

Christophe IACOBBI

Suppléants

Isabelle HELIOT-COURONNE

Romain MARCHAND

Association des régions de France

Titulaire

Jean-Luc GIBELIN

Suppléant

Hicham BOUJLILAT

Assemblée des départements de France

Titulaire

Olivier RICHEFOU

Suppléant

Christelle HIVER

Administrateurs représentant la fonction publique hospitalière (4)

Fédération hospitalière de France

Titulaires

Jean-Pierre CAZENAVE

Pascale MOCAER

Christine RATINEAU

Agnès KLEIN FEILLENS

Suppléants

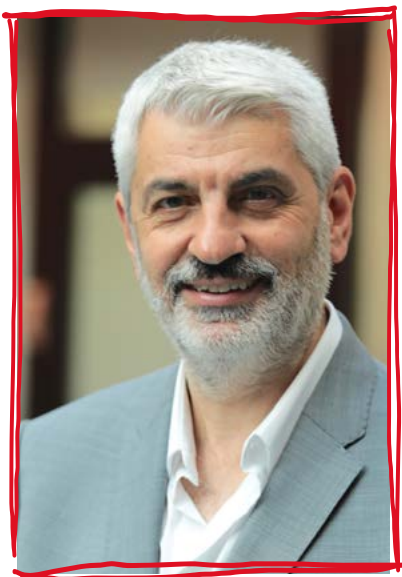
Audrey LAFONT-VATAN

Christian DELAVAQUERIE

Éric-Alban GIROUX

Administrateurs personnalités qualifiées (2)

Jean FERRANDI – Sophie MANTEL



LE MOT DU PRÉSIDENT

du conseil d'administration de l'Ircantec

Christophe Iacobbi



En 2022, la nouvelle mandature de l'Ircantec a intensifié la mise en œuvre d'actions concrètes en s'appuyant sur l'engagement des collaborateurs du service gestionnaire. La qualité de service, maintenue une nouvelle fois à un haut niveau, participe à la préservation des liens avec les affiliés, les employeurs et les retraités de l'Ircantec.

ENGAGER L'ACTION DE LA MANDATURE

L'année 2022 est marquée par la signature, le 30 mars, entre l'Ircantec, l'État et la Caisse des Dépôts d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Ce contrat encadre les conditions de mise en œuvre du mandat de gestion du régime de retraite par la Caisse des Dépôts pour les quatre prochaines années. Les objectifs et les moyens alloués ont été mis en cohérence pour garantir la pérennité du régime et rendre un service de qualité aux cotisants et retraités du régime.

Grâce aux analyses et à l'éclairage sur les projections de gestion du régime, élaborés par la Caisse des Dépôts, les administrateurs ont adopté le rapport technique de l'Ircantec et une nouvelle allocation d'actifs pour la gestion financière.

Le plan quadriennal 2022-2025, essentiel au cadrage de notre action, fixe les conditions de réalisation de l'équilibre de long terme du régime et garantit sa solvabilité. Il définit également les règles d'évolution de la valeur du point de retraite et du salaire de référence. Le conseil d'administration a adopté une position favorable à la revalorisation des pensions sur l'inflation. Par ailleurs, l'Ircantec a adopté en septembre 2022 une mesure de revalorisation des pensions de retraite à hauteur de 4 %, similaire à celle appliquée par le Gouvernement aux régimes de base et applicable de manière rétroactive à compter de juillet 2022.

GÉRER LES RÉSERVES DU RÉGIME DE MANIÈRE RESPONSABLE

L'implication de chacun a permis cette année encore une gestion responsable des réserves d'un montant de près de 14 milliards d'euros de l'Ircantec. La feuille de route des investissements de l'Ircantec pour la période 2022-2025, adoptée en mars 2022, s'inscrit dans la continuité et vise une maîtrise de la température du portefeuille à 1,5°C.

Les modalités de gestion responsable du régime nous permettent de poursuivre une politique engagée en faveur du climat. Concrètement, cela s'est traduit par l'actualisation de notre Charte Investissement Socialement responsable, avec une volonté d'exclusion des activités en lien avec les armes controversées et le tabac, mais aussi de nos politiques de vote et d'engagement, ou encore du désinvestissement de fonds liés aux énergies fossiles.

ÊTRE AUX CÔTÉS DE TOUS

Afin de garantir un lien constant avec chacune de nos cibles, le service gestionnaire propose des outils de relation client variés, des supports de communication ciblés, sans oublier les opportunités de rencontres en présentiel. En parallèle, les nombreuses évolutions engagées en 2022 concernant l'offre de service en ligne (évolution du site internet, nouveaux services sur les espaces en ligne à destination des employeurs et des retraités) ont pour objectif de faciliter l'accès à l'information et d'autonomiser les affiliés et les employeurs dans leurs démarches.

Parmi nos différents publics, les retraités les plus fragiles sont au cœur de la politique d'action sociale du régime. Avec une augmentation de 15 % des demandes d'action sociale, les administrateurs ont souhaité intensifier le soutien aux plus modestes. Plus de 23 000 aides ont été accordées en 2022 pour un montant de 10,7 millions d'euros.

Répondre aux besoins de nos retraités, aux sollicitations de nos affiliés et aux défis de demain, constitue l'exigence que nous avons collectivement pour l'Ircantec. L'ensemble des réalisations de cette année 2022 sont l'aboutissement de cette ambition et le reflet de nos valeurs de solidarité intergénérationnelle.



LE MOT DE LA DIRECTRICE

de l'établissement Angers-Paris
de la direction des politiques sociales
de la Caisse des Dépôts

Hélène Gerbet



L'année 2022 a une nouvelle fois prouvé l'engagement de la Caisse des Dépôts aux côtés de l'Ircantec. La signature d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) donne le cap pour la Caisse des Dépôts dans sa gestion du régime de retraite jusqu'en 2025. Les réalisations de l'année montrent l'investissement et la compétence des équipes, en lien avec les administrateurs de l'Institution, pour le maintien d'une qualité de service au plus haut niveau. Pour l'ensemble des affiliés, des retraités et des employeurs, cela se traduit par le traitement efficace des demandes, la simplification des procédures, et surtout la garantie du paiement des retraites. L'évolution vers une plus grande autonomie des affiliés et retraités dans leurs démarches, se fait en parallèle du maintien du lien avec tous, grâce aux outils de relation client et aux actions de communication, ciblées et variées.

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA RETRAITE EN FRANCE

Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la Caisse des Dépôts apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics. Sa direction des politiques sociales dispose d'un véritable savoir-faire et une longue expérience en tant que service gestionnaire dans le domaine de la retraite, avec 6 régimes gérés dont l'Ircantec. Ces caisses de retraite comptent près de 7,5 millions d'actifs et 4 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5 en France.

C'est donc en tant qu'opérateur de premier plan des retraites que la direction des politiques sociales contribue aux projets menés de l'inter-régimes. La mutualisation des activités de traitement des déclarations individuelles faites par les employeurs s'est concrétisée en janvier 2022. Elle a permis de fiabiliser l'alimentation des comptes individuels retraite et le suivi du recouvrement des cotisations. La généralisation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) est réussie avec un taux de plus 99 % d'employeurs publics ayant adopté cette norme en janvier 2022. Et, depuis juin 2022, l'intégration des données de carrière des affiliés Ircantec dans le Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) est opérationnelle.

DES ÉVOLUTIONS EN PHASE AVEC LES ATTENTES CLIENT

La Caisse des Dépôts poursuit le développement des offres numériques destinées à accompagner les différents publics dans leurs démarches. Ainsi, une nouvelle version du site web de l'Ircantec a été mise en ligne fin 2022 afin de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information.

De même, les parcours proposés par la plateforme Ma retraite publique sont davantage personnalisés en fonction des profils (actif, retraité, âge...) et des régimes d'affiliation. Ce service rencontre un vrai succès, avec près de 1,9 million d'utilisateurs affiliés Ircantec.

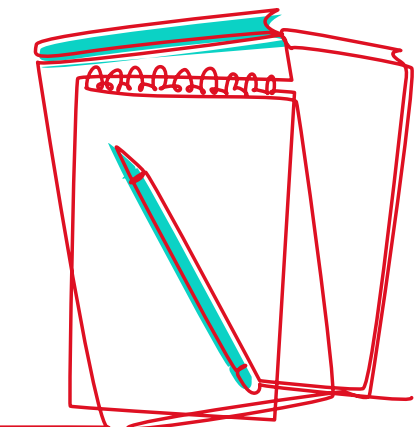
La Plateforme Employeurs Publics (PEP's) a également été modernisée en 2022 afin de simplifier l'accès des employeurs et leur proposer des services facilitant leur démarche en ligne. Avec 2,8 millions de connexions en 2022, PEP's atteint un taux de satisfaction de 92 % pour les utilisateurs.

Associé aux différents outils de la relation client, le déploiement de ces services en ligne répond à notre exigence d'être à l'écoute de tous. En 2022, plus de 11,8 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et les employeurs, les affiliés actifs ou les retraités, et ce sur l'ensemble des canaux de communication (téléphone, courriel, courrier, emailing, ...). En augmentation de 6,7 %, les contacts ont tous été traités avec attention par le service gestionnaire ; les taux et délais de réponses fixés dans la COG ont été atteints sur l'ensemble des canaux de communication.

LE CHOIX D'UN INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Intérêt général, confiance, long terme : telles sont les valeurs qui animent la Caisse des Dépôts depuis plus de 200 ans. Elles s'inscrivent en phase avec la démarche d'investissement socialement responsable (ISR) de l'Ircantec. L'activité de gestion financière du régime suit une trajectoire favorable au développement économique, écologique et de cohésion sociale.

Régime excédentaire et à la pérennité garantie, l'Ircantec affiche en 2022 un résultat positif de 687 millions d'euros. La feuille de route des investissements 2022-2025, adoptée par le conseil d'administration en mars 2022, incite les équipes de la direction des finances de la direction des politiques sociales à innover en matière d'investissements ISR et à proposer des engagements à long terme pour une maîtrise de la température du portefeuille à 1,5°C.



L'Ircantec en quelques mots

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.



Un régime aux publics très divers

L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des **agents non titulaires** de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les **élus locaux** bénéficiant d'indemnités, les personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL...



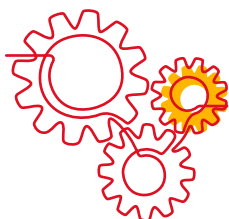
Un champ d'application clarifié en 2014

Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la **nature juridique du contrat de travail** – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.



2008 et 2018 : deux dates clés pour l'Ircantec

En 2008, le régime a fait l'objet d'une **importante réforme**, visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une **approche ISR**, fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante a été franchie avec le **transfert de la responsabilité** des décisions des paramètres du régime au conseil d'administration.



Répartition et système par points

En termes techniques, l'Ircantec couvre les **cadres et les non cadres**. Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du **nombre de points** acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.



L'Ircantec en quelques chiffres*



4,29 milliards d'euros
de cotisations encaissées

3,15 milliards d'euros de retraites
et capitaux versés

15 500 euros d'assiette moyenne
de cotisation



85 % des actifs sont satisfaits de l'espace
personnel en ligne

92 % des employeurs satisfaits de PEP's
la plateforme en ligne dédiée

95 % des retraités satisfaits des
services en ligne



2,27 millions
d'allocataires

65 % de femmes et **35 %** d'hommes parmi les
cotisants

3,03 millions d'actifs cotisants en 2021

1,4 cotisant pour 1 retraité en 2021

1 actif sur **2** cotise ou a cotisé à l'Ircantec

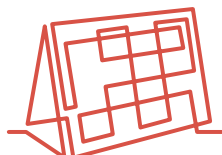


57 000 organismes déclarants inscrits dans
la plateforme PEP's

11,8 millions de contacts (portail,
téléphone, courrier, courriel)

738 911 appels téléphoniques traités

7,56 millions de courriels envoyés



10 ans et 1 mois

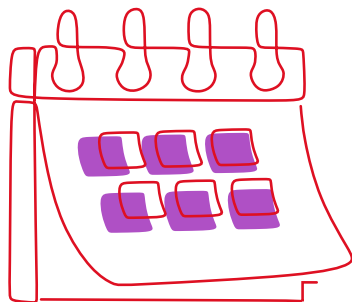
de durée moyenne d'affiliation à l'Ircantec



286 419 dossiers
de demandes de retraites

23 130 aides accordées
à des retraités

*chiffres 2022 sauf mention spéciale



Une année à l'Ircantec

Bilan de la politique de vote 2021

Afin de rendre publics les votes réalisés dans les conseils d'administrations des entreprises dont elle détient une participation, l'Ircantec publie chaque année le bilan de ceux-ci. Cette publication illustre l'engagement actionnarial de l'Institution et sa volonté de prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux dans les entreprises dont elle détient des actions.

JANVIER



AVRIL

Nouvelle politique Climat : désinvestissement de 12 sociétés

En cohérence avec ses engagements pris dans le cadre de sa nouvelle politique Climat, l'Ircantec a exclu 12 sociétés au sein de son portefeuille d'investissement. Les ventes d'actions ont concerné des sociétés qui n'étaient pas conformes aux nouvelles exigences du régime, qui souhaite inscrire ses investissements dans une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ et excluant notamment des énergies fossiles en vue d'une sortie en 2030.

MARS

Nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion pour 2022 - 2025

L'Ircantec a signé une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022 - 2025, avec l'État et la Caisse des Dépôts. Ce contrat pluriannuel encadre les conditions de mise en œuvre du mandat de gestion du régime de retraite par la Caisse des Dépôts pour les quatre prochaines années.

Le salon des seniors, un incontournable rendez-vous

L'Ircantec était au rendez-vous afin de renseigner les retraités et futurs retraités. Les conseillers représentant plusieurs fonds de retraite gérés par la Caisse des Dépôts, dont l'Ircantec, ont réalisé près de 561 entretiens individuels pour informer les futurs retraités sur leur retraite et simuler le montant de leur pension.

MAI



L'Ircantec à la rencontre de son public au salon SANTEXPO

Le salon SANTEXPO offre une vision globale, diversifiée et complète des solutions innovantes pour le système de santé. Afin d'informer les visiteurs sur leurs droits à la retraite, l'Ircantec était présente sur le stand de la Caisse des Dépôts, avec des conseillers retraite qui ont pu réaliser 111 entretiens individuels.

L'Ircantec rejoint le Répertoire de Gestion des Carrières Unique

Les données de carrière des affiliés de l'Ircantec ont rejoint le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU), étape importante dans la constitution d'une base de données regroupant les carrières de l'ensemble des Français. Le RGCU, partagé entre tous les régimes de retraite obligatoires, doit se substituer progressivement aux répertoires carrière des régimes de retraite existants et devenir ainsi la base d'un service commun des retraites.

JUIN

2022



Évolution de l'espace personnel Ma retraite publique

L'espace personnel Ma retraite publique évolue avec un nouveau parcours, profilé en fonction de chaque situation personnelle. L'objectif est de proposer une vision globale des services en ligne pour l'ensemble des régimes de retraite auxquels les utilisateurs ont cotisé et des menus adaptés aux besoins individuels.

JUILLET



SEPTEMBRE

Évènement de l'Ircantec autour de la finance responsable

Dans le cadre de la Semaine de la finance responsable, l'Ircantec a organisé un événement sur la posture d'investisseur, autour d'experts et de témoins engagés. Pourquoi et comment la finance doit adopter une démarche plus responsable afin d'assurer la transmission des patrimoines économiques, sociaux et environnementaux aux générations futures ? Tel était le fil conducteur de cette matinée riche en échanges avec plus de 100 participants.

Revalorisation des pensions de retraite

Le conseil d'administration de l'Ircantec a adopté une mesure de revalorisation des pensions de retraite à hauteur de 4%, similaire à celle appliquée par le Gouvernement aux régimes de base. Cette revalorisation a été appliquée avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales

À cette occasion, le régime de retraite a pu présenter ses services aux élus, cotisants et employeurs, tout en affirmant son implication sur des actions sur les territoires. Les conseillers retraites ont réalisé près de 200 entretiens pour répondre aux questions des actifs et des futurs retraités.

NOVEMBRE



DÉCEMBRE



Jean-Emmanuel Rougier, nouveau vice-président du conseil d'administration

À l'occasion de son conseil d'administration de fin d'année, l'Ircantec a élu Jean-Emmanuel Rougier en qualité de vice-président. Issu du collège des bénéficiaires, Jean-Emmanuel Rougier est représentant syndical CFE/CGC.

AGIR POUR NOS CLIENTS

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.



Informer sur le compte retraite

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur et leur permettre d'anticiper leur fin de carrière, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants mais sont aussi accessibles à tout moment sur leur espace personnel en ligne.

LE DROIT À L'INFORMATION

Un relevé individuel de situation (RIS) ou une estimation indicative globale (EIG) est envoyé aux affiliés de l'Ircantec concernés selon leur année de naissance (chaque année, le RIS ou l'EIG est destinée à des générations différentes). Pour 2022, le RIS a concerné les générations 1972, 1977, 1982 et 1987 ; l'EIG a été quant à elle destinée à la cohorte 1957. Dans le cadre du dispositif habituel, les générations 1962 et 1967 auraient dû recevoir une EIG. Avec l'annonce gouvernementale d'un relèvement progressif de l'âge de départ en retraite pour les assurés nés à partir du 1^{er} septembre 1961, l'envoi des EIG a finalement été différé d'un an pour ces deux cohortes.

DES CAMPAGNES COMPLÉMENTAIRES

L'information des affiliés est complétée par des campagnes ciblées, pouvant concerner des évolutions réglementaires, la mise à disposition de documents, le déploiement de nouveaux services...

En 2022, des campagnes d'e-mailing ont notamment été menées sur la mise à disposition, pour les retraités, des attestations fiscales de revenus et des attestations de paiement. Ces envois par courriel, en parallèle des newsletters, réalisent de belle performance en termes d'ouverture et de nombre de clics.

LES RÉGIMES DE RETRAITE OBLIGATOIRES COORDONNÉS AU SEIN DU GIP UNION RETRAITE

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

LA SIMPLIFICATION DE LA RELATION DES USAGERS AVEC LA RETRAITE

L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.

1,7 million
d'affiliés Ircantec
a reçu un RIS ou une
EIG en 2022

- par courrier pour près d'**1 million**,
- par courriel pour plus de **0,7 million**

11 : SOIT
campagnes d'envois
d'e-mailing en 2022 : **3,2**
millions d'envois

LA PLATEFORME MA RETRAITE PUBLIQUE

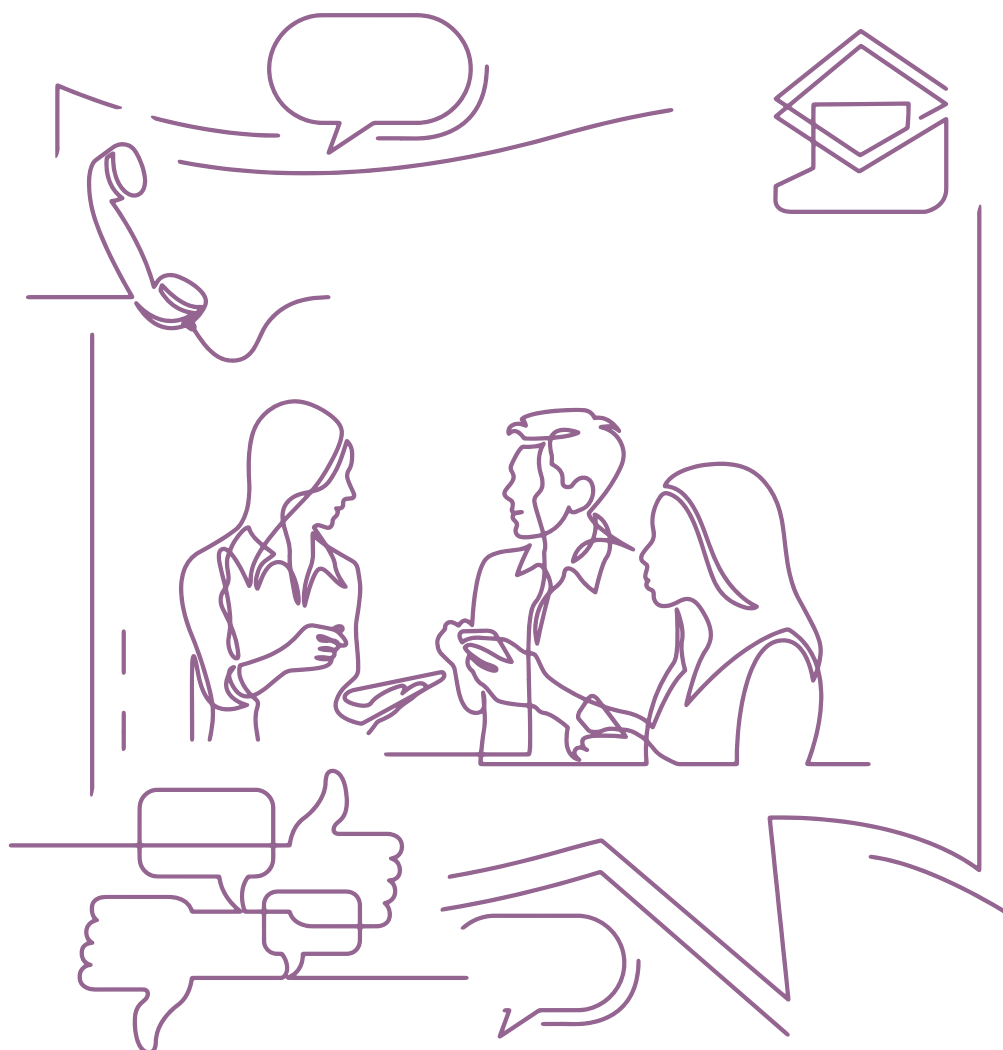
Avec la nouvelle version de la plateforme Ma retraite publique mise en ligne en juillet 2022, les parcours sont davantage personnalisés en fonction des profils (actif, retraité, âge...) et des régimes d'affiliation.

L'espace personnel « Ma retraite publique » permet aux affiliés de l'Ircantec :

- d'accéder aux services du portail commun inter-régimes (Ma carrière, Mon estimation retraite, la DUURL, la DREV) ainsi qu'à l'offre de services spécifiques aux régimes gérés par la DPS (changement de coordonnées, consultation du CIR, suivi de la demande de retraite en ligne et parcours affiliés pour les capitaux de mois de 300 points depuis juillet 2020) ;
- de consulter en ligne leurs documents de référence tels que les attestations fiscales, les attestations de paiement, le titre de retraite, bulletin de situation du CIR, etc.

1 891 573
affiliés Ircantec inscrits sur
MaRep

5,8 MILLIONS de connexions sur les espaces
personnels réalisées par
1 169 000 affiliés Ircantec



Proposer des outils numériques

Pour apporter des réponses efficaces aux différents profils de client, toute l'information utile est diffusée sur le site internet, www.ircantec.retraites.fr et sur les espaces personnels. L'objectif est de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information.

DU CONTENU ET DES SERVICES POUR CHAQUE CIBLE

L'ensemble des clients de l'Ircantec dispose de toute l'information utile et actualisée sur le site web. Son ergonomie est optimisée pour faciliter l'autonomie dans la recherche d'information.

Une refonte du site internet, aboutie en fin d'année 2022 a permis au service gestionnaire de proposer un nouveau design, une réorganisation des menus, une mise en valeur des actualités, etc. le tout, dans le respect des règles du Référentiel Général d'Amélioration et de l'Accessibilité (RGAA).

Pour la réalisation de leurs démarches, les employeurs et les affiliés Ircantec sont d'ailleurs guidés vers les plateformes de services comme Ma retraite public ou PEP's (la plateforme employeurs publics).

5 600 000
pages vues au total



51 000
échanges avec le robot conversationnel

2 660 000
visites sur le site Ircantec

85% des employeurs satisfaits du site Ircantec

92% des retraités satisfaits du site Ircantec

83% des actifs satisfaits du site Ircantec

68%
des demandes de retraite Ircantec
déposées via un portail retraite

55%
des demandes de réversion Ircantec
déposées via un portail retraite



L'OFFRE DE SERVICES AUX AFFILIÉS

La plateforme Ma retraite publique expose la quasi-totalité des services inter-régimes (développés au sein du GIP Union Retraite) sous forme de parcours utilisateurs personnalisés en fonction de leur profil.

L'agent en activité, affilié à l'Ircantec, est prépositionné sur une des étapes du parcours retraite en fonction de son âge, de sa situation et de ses éventuelles démarches en cours. Il accède ainsi directement aux services et informations adaptés.

Le retraité Ircantec accède aussi directement à son espace personnel sur l'étape « Vivre ma retraite » et dispose, en lecture directe, de ses derniers paiements, peut télécharger son attestation de paiement et enfin découvrir les démarches et informations utiles en fonction de son profil.

Services plébiscités par les actifs :

- **1 050 000** accès sur **Ma carrière** (éléments de carrière et les droits enregistrés et de télécharger leur relevé de carrière)
- **910 000** accès au **simulateur M@rel** (complément d'information retraite, avec un simulateur du montant)

Services plébiscités par les retraités :

- **+ de 22%** d'utilisation du **service paiement** (consultation des paiements, tous régimes confondus, édition de l'attestation de paiement).
- **1 153 000 attestations fiscales** téléchargées

LA PLATEFORME PEP'S

À disposition des employeurs publics, la Plateforme Employeurs Publics (PEP's) offre plus de 30 services afin de simplifier les démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts, de remplir les obligations de déclarations de cotisations et de données sociales et de gérer la carrière des agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.

Les services les plus utilisés dans PEP's sont en 2022 : la gestion des comptes individuels retraite, la consultation du compte financier et la gestion des déclarations individuelles Ircantec.

Les axes de modernisation de PEP's ont porté sur la simplification de l'accès à partir du compte Net Entreprises des employeurs (sans réauthentification), le déploiement de formulaires, l'amélioration du service « Cotisations », du service de visualisation des circuits financiers et de demande de modification, le téléversement de pièces justificatives lors de la création d'un contrat d'immatriculation et lors de la demande de modification des références bancaires, l'élargissement du périmètre de « Vos courriers » et bascule vers une démarche 100 % dématérialisée à partir de novembre 2022 et le déploiement progressif, à compter de septembre 2022, du service « Caractéristiques de vos agents ». Ce service innovant repose sur la valorisation des données, caractéristiques pour chaque employeur, et mises en forme grâce à un outil de datavisualisation.

pep's
plateforme employeurs publics

92 %

des employeurs
satisfaits de la
plateforme PEP's

440 000

opérations réalisées
par les employeurs
sur PEP's

239 366

actions de gestion
des comptes
individuels retraite
Ircantec

DES TUTORIELS VIDÉO

La chaîne YouTube de l'Ircantec compte aujourd'hui 1 777 abonnés. Cet espace héberge les tutoriels utilisés à la fois sur le site du régime et sur MaRep. En 2022, les 29 tutoriels Ircantec comptabilisent plus de 80 000 consultations, les plus visionnés étant :

- Comment me connecter à MaRep via France Connect (11 383 vues)
- Comment faire une demande d'aide FAS (10 367 vues)
- Comment consulter mes paiements (3 625 vues)

Être à l'écoute des clients

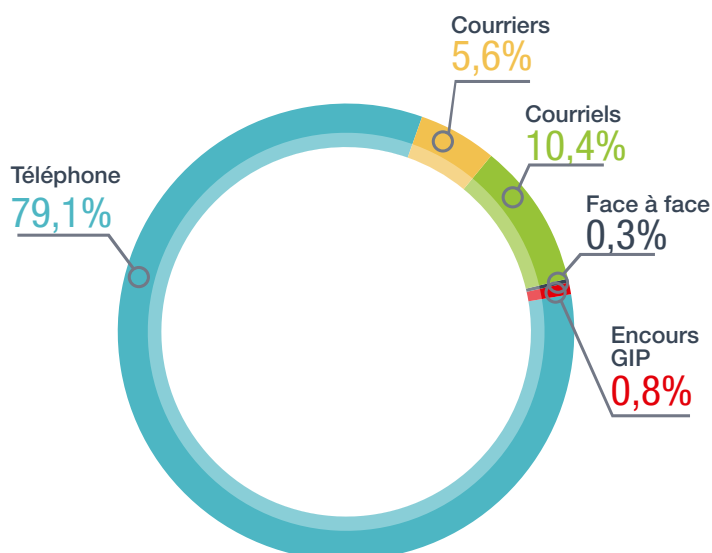
En 2022, plus de 11,8 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et ses clients (employeurs, affiliés actifs et retraités) sur l'ensemble des canaux de communication (téléphone, courriel, courrier, emailing, ...), soit un niveau supérieur à 2021 (+6,7%).

RÉPONDRE À TOUTES LES DEMANDES

Cette exigence est valable sur les canaux habituels de la relation client que sont le téléphone, le courrier, le courriel et le face à face. Les taux et délais de réponses sont fixés dans la COG. En 2022, le service gestionnaire de l'Ircantec répond à ces exigences sur l'ensemble des canaux de communication. En 2022, les demandes de renseignements concernaient principalement :

- l'information réglementaire diffusée auprès des affiliés (documents du droit à l'information et attestations fiscales ou près de 20 % des contacts) ;
- la publication des « Nouvelles de l'Ircantec » et les newsletters diffusées auprès des retraités (près de 43 % des contacts) ;
- l'information auprès des actifs du régime (près de 14 % des contacts).

Répondre aux demandes des clients



738 911 appels téléphoniques traités

92,3% des appels pris en charge



1 252 358 courriers expédiés

89,8% des réponses aux courriels expédiées en **2** jours

96,5% de réponses aux réclamations apportées en **11** jours ouvrés



7 566 707 courriels envoyés

11 campagnes e-mailing

• **2 111 382** contacts affiliés / employeurs

• **3 694 994** newsletters envoyées à des retraités

• **1 760 331** newsletters envoyées à des actifs



2 500 affiliés rencontrés

35 actifs et **51** retraités accueillis sur site

LA RELATION AVEC LES EMPLOYEURS

Les points de contacts avec les employeurs tendent à diminuer ces dernières années (moins 18,2 % en 2022 comparé à 2021). La communication multi-canal accompagne les employeurs vers une meilleure maîtrise des actes de gestion. La diminution des contacts s'explique également par une réduction des plis expédiés de 20 % et un recours accru à l'envoi de flash infos et à la dématérialisation de courriers dans PEP's.

Le service gestionnaire de l'Ircantec mène des actions de formation ou de séances d'information destinées aux employeurs ou aux centres de gestion (qui diffusent ensuite les éléments auprès de leurs collectivités adhérentes). En 2022, 670 employeurs ont bénéficié d'une formation ou de conférences. Le régime a pris l'initiative d'organiser 13 formations pour des grands employeurs à enjeux, en difficulté sur leurs déclarations et la correction des anomalies carrière.

En juillet 2022, 68 employeurs ont été contactés lors d'une campagne d'appels en vue de les accompagner vers leur entrée en DSN.

LA RELATION AVEC LES AFFILIÉS ACTIFS

Les motifs de contact des actifs concernent la préparation à la retraite, la demande de dossier de retraite, ou encore l'avancement des demandes. En 2022, 77,8 % des demandes sont effectivement relatives à la préparation de la retraite, en hausse de 7,4 % par rapport à 2021. Une augmentation notable de 26,5 % des demandes d'information sur les procédures est constatée, ainsi qu'un doublement des questions sur la recherche des droits entre 2021 et 2022.

Les actifs interrogent également l'Ircantec sur leur carrière (15,3 % des motifs de contacts en 2022), notamment sur les périodes et les points pris en compte dans le calcul de leur future retraite. Les motifs liés au décès représentent 2,2 % des sollicitations des actifs en 2022, en baisse de 13,2 % comparé à 2021. Les demandes de réversion papier ou via les CICAS diminuent de 16,8 % alors que les demandes de réversion de façon dématérialisée ont été multipliées par 2,1.

Présent sur quatre salons grand public en 2022, (salon des Seniors, SantExpo, salon des Maires, salon « Bientôt la retraite »), le service gestionnaire de l'Ircantec a constaté un fort besoin d'accompagnement des affiliés proches de la retraite. 717 affiliés ont ainsi bénéficié d'un entretien pour préparer et comprendre leur future retraite.

42 conférences ont été réalisées à la demande des employeurs pour informer leurs agents sur les droits à retraite au bénéfice de 1 574 actifs. 544 actifs proches de la retraite ont aussi pu bénéficier d'entretiens organisés dans le cadre de journées d'information initiées par leurs employeurs.

LA RELATION AVEC LES AFFILIÉS RETRAITÉS

Le premier motif de sollicitations des retraités concerne les paiements avec 45,6 % des contacts en 2022. Près des 2/3 de ces sollicitations sont liés à la date et au montant du paiement, en hausse de 16,4 % par rapport à 2021. Les motifs liés au décès représentent 24 % des sollicitations (annonce du décès, demande de réversion et la succession). Les demandes relatives à la retraite concernent 12 % des contacts (titre de retraite, explication sur le calcul de la retraite, ...).

1 112 36 contacts avec les employeurs

24 291 appels reçus | 5 553 courriels traités

775 706 appels téléphoniques d'affiliés (actifs et retraités)

86 717 courriels d'affiliés traités

50 331 courriers d'affiliés traités



« INFORMER ET S'ADAPTER » PHILIPPE JOYEUX

Directeur de la stratégie clients de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Près de 11,8 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et ses clients (employeurs, affiliés actifs et retraités) sur l'ensemble des canaux de communication (téléphone, courriel, courrier, emailing...).

Les indicateurs dédiés à la relation clients prévus dans le cadre de la COG sont une nouvelle fois atteints en 2022. La relation clients met en œuvre des services favorisant la proximité avec nos cibles (accueil téléphonique et physique, formations, conférences, etc.) tout en développant un panel d'outils visant à les rendre toujours plus autonomes dans la réalisation de leurs démarches.

Les employeurs sont ainsi accompagnés dans la réalisation de leurs obligations grâce à des services dématérialisés. La plateforme PEP's concerne près de 83 000 utilisateurs chez près de 57 000 employeurs. 901 employeurs ont été nouvellement inscrits en 2022. Pour l'ensemble des affiliés, les services de MaRep et les vecteurs d'information Ircantec évoluent en permanence pour proposer des parcours profilés de plus en plus finement. 1 891 573 affiliés de l'Ircantec sont inscrits sur leur espace personnel MaRep à fin 2022, soit une augmentation de +8 % par rapport à 2021.

Dans les évolutions réalisées et projetées, le service gestionnaire tend à rationaliser et à enrichir l'offre de service en fonction de l'analyse des parcours et expériences clients. Une attention particulière est portée sur les demandes les plus complexes, les publics plus vulnérables ou des employeurs à enjeux pour le régime.



La gestion des comptes individuels retraite et l'attribution des droits

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, des campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations.

L'attribution des droits est réalisée principalement à partir des déclarations reçues des employeurs. Les déclarations individuelles sont des déclarations à caractère obligatoire, transmises par l'employeur pour l'ensemble de ses salariés, relevant du régime de l'Ircantec. Elles précisent la période d'activité et l'assiette de cotisation (part de la rémunération qui sera soumise à cotisations) pour chaque agent.

Les données issues de la déclaration permettent ainsi d'actualiser les comptes individuels retraite (CIR) et de renseigner pour chaque agent, la période, l'assiette de cotisation ayant servi au calcul des cotisations et de calculer les points acquis.

Depuis janvier 2017, le format et la fréquence de déclarations individuelles a évolué avec la mise en œuvre d'une nouvelle norme : la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Les employeurs sont tenus de transmettre mensuellement les déclarations individuelles au titre de l'exercice en cours. Cette obligation concerne les employeurs de la sphère privée depuis 2017 et ceux de la sphère publique depuis 2022.

Les employeurs qui ne sont pas en DSN, par incapacité ou s'ils ne sont pas soumis à l'obligation, pourront tout de même répondre à leur obligation déclarative en utilisant un service proposé par la Caisse des Dépôts.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DSN : UN ENJEU FORT

De la qualité de la DSN dépend la sécurisation du recouvrement des cotisations, la fiabilité des éléments inscrits dans les comptes individuels retraite des affiliés et finalement la simplicité de la liquidation des retraites. Pour permettre aux employeurs de contribuer à ce cercle vertueux, leur accompagnement par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts est intensifié.

En 2022, une double campagne déclarative a été prise en charge par le service gestionnaire. En effet, 75 % des employeurs publics, ont transmis sous forme de Déclaration Annuelles de Données Sociales (DADS) les éléments au titre de l'exercice 2021, et, en parallèle, les éléments de l'exercice 2022 en DSN.

33 075 880

lignes de carrière intégrées dans les CIR
en 2022

30 073 632

par la DSN pour

3 463 075 CIR au titre de l'exercice 2022

3 002 248

par la DADS pour

1 625 097 CIR au titre de l'exercice 2021

Taux
des employeurs
publics en DSN

● 25% en janvier 2021

● plus de 99% en janvier 2022

Au cours du traitement des déclarations reçues, l'Ircantec applique un certain nombre de contrôles qui peuvent générer des anomalies. En 2022, les employeurs ont corrigé 181 315 anomalies relevant de leur responsabilité, avec l'assistance des services de gestion de l'Ircantec. De son côté, le régime en a régularisé 110 787.

Le volume d'anomalies en augmentation résulte du passage à une fréquence mensuelle des déclarations dans le cadre de la DSN. Des typologies d'anomalies peuvent se reproduire sur plusieurs mois le temps que l'analyse soit aboutie, que ce soit par l'employeur ou par le service de gestion. Dès lors que l'origine des anomalies est identifiée, les corrections en masse sont mises en œuvre.

Un enjeu fort pour les prochaines années réside dans la capacité du service gestionnaire et des employeurs de maîtriser le volume d'anomalies ainsi que la capacité à les traiter. Entre fin 2021 et fin 2022, le stock est passé de 173 721 anomalies à 284 173.

Parallèlement aux procédures de mise à jour des CIR par l'intermédiaire des déclarations individuelles (DI), des actions ponctuelles sont mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les demandes de modifications transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes, ainsi que pour les corrections apportées par le régime. Des mises à jour sont également effectuées lorsque les affiliés actifs du régime demandent à bénéficier d'un entretien information retraite ou au moment de la liquidation de leurs droits.

En 2022, 284 210 mises à jour ponctuelles ont ainsi été effectuées (dont 45 017 directement par les employeurs sur leur espace personnalisé).

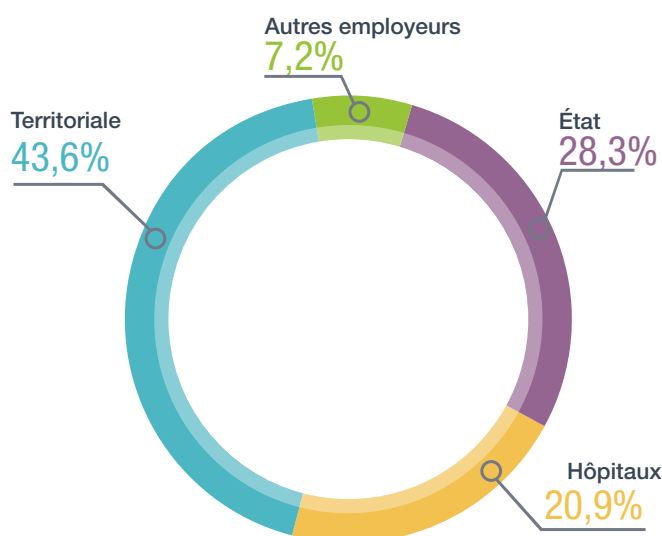
L'ACTUALISATION DES CIR PAR D'AUTRES MOYENS

Deux autres sources de mise à jour des CIR existent :

- L'intégration automatique de périodes de chômage Unédic et de la Poste en tant qu'employeur auto-assuré ;
- Les échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des périodes de titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime. Au titre de 2022, 36 092 dossiers ont été traités.

En juin 2022, la base carrière Ircantec a été migrée dans le RGCU (Répertoire de Gestion des Carrières Uniques), projet qui consiste à créer un référentiel de carrières unique rassemblant l'ensemble des comptes individuels retraite des 42 régimes de retraite. Des travaux de fiabilisations complémentaires des comptes ont été effectués et se poursuivent par l'Ircantec en lien avec les employeurs afin d'améliorer la qualité des comptes individuels retraite des affiliés.

Comptes individuels retraite alimentés par type de fonction publique en 2022



IDENTITÉ CERTIFIÉE

L'Ircantec est particulièrement attentive à la fiabilisation des données relatives à l'identité de ses actifs et de ses retraités. Elle fait ainsi certifier les numéros d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR ou encore numéro de sécurité sociale) géré par l'Insee.

Ces numéros sont le vecteur principal des échanges d'informations entre le régime et les employeurs. Ils sont aussi de plus en plus utilisés entre les différents organismes de protection sociale et pour tous les projets inter-régimes menés par le GIP Union Retraite. Ils constituent notamment un moyen efficace de lutte contre la fraude.

621 435
périodes de chômage Unédic

ET

7 550 périodes de chômage de La Poste, au titre de l'exercice 2021, ont contribué à l'amélioration de la complétude des CIR.

L'efficacité confirmée du recouvrement

Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2022 se caractérise par un maintien de l'efficacité globale du régime.

L'ÉVOLUTION DES EMPLOYEURS RECENSÉS

Le point d'entrée dans le régime consiste à identifier, sur la base du champ d'application de l'Ircantec, les employeurs relevant du régime afin de procéder à leur immatriculation. Cette action permet de disposer en permanence d'une base employeurs à jour des évolutions de nature réglementaire ou législative impactant les employeurs. Une activité de veille consistant à identifier les créations et les transformations de structures identifiées au niveau de l'INSEE est réalisée toute l'année. Celle-ci est complétée d'une veille juridique par l'analyse des Journaux officiels.

Ces dernières années, le nombre d'employeurs immatriculés à l'Ircantec a connu une forte baisse, principalement en lien avec la réforme territoriale dont un des enjeux était de réduire le nombre de collectivités locales. Or, plus de 85 % des employeurs actifs inscrits à l'Ircantec appartiennent à la fonction publique territoriale.

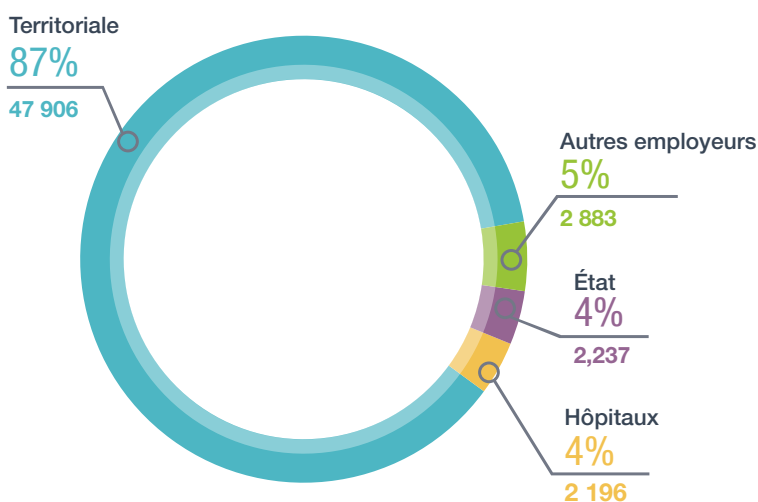
Sur les 55 222 employeurs immatriculés en 2022, seuls 52 298 ont versé directement des cotisations à l'Ircantec. Le cas échéant, soit les employeurs n'ont pas eu de ressortissant Ircantec cette année, soit leur versement est intermédié par les directions régionales des finances publiques.

LE SUIVI DES COTISATIONS

L'employeur verse à l'Ircantec la totalité des cotisations (employeur et agent), selon des périodicités définies par la réglementation Ircantec. Ses versements sont enregistrés dans le Compte Financier de l'Employeur (CFE) créé chaque année pour tous les employeurs identifiés comme « cotisant ».

Les versements sont exclusivement réalisés par virement bancaire. Une référence de virement est transmise tous les ans aux employeurs afin d'associer les transactions à chaque CFE.

Répartition par types de fonction publique des employeurs immatriculés au 31 décembre 2022



55 222 EMPLOYEURS IMMATRICULÉS EN 2022

DONT 52 298 ont versé des cotisations

791 966 virements reçus en 2022

+2,7% par rapport à 2021 avec un taux d'anomalies de **6,4%**, (références de virement erronées principalement)

Deux actions ont été menées visant à améliorer le dispositif de gestion des virements et l'attribution des montants sur le bon CFE :

- L'automatisation du traitement des anomalies de virement par un robot, traitant désormais 80 % des anomalies ;
- La dématérialisation de l'appel à versement afin d'inciter l'employeur à récupérer ses références de virement directement sur son espace personnel de la plateforme PEP'S et éviter l'envoi de plus de 50 000 courriers.

LES OPÉRATIONS DE « BOUCLAGE »

Après la réception des déclarations individuelles (DI) et des versements faits par les employeurs, l'Ircantec opère un rapprochement entre les cotisations calculées d'après la DI et les cotisations versées par chaque employeur. Il s'agit des opérations dites de « bouclage ». Ce bouclage est réalisé soit automatiquement s'il y a égalité entre cotisations reçues et cotisations dues, soit par les gestionnaires après analyse du CFE lorsqu'il y a un écart.

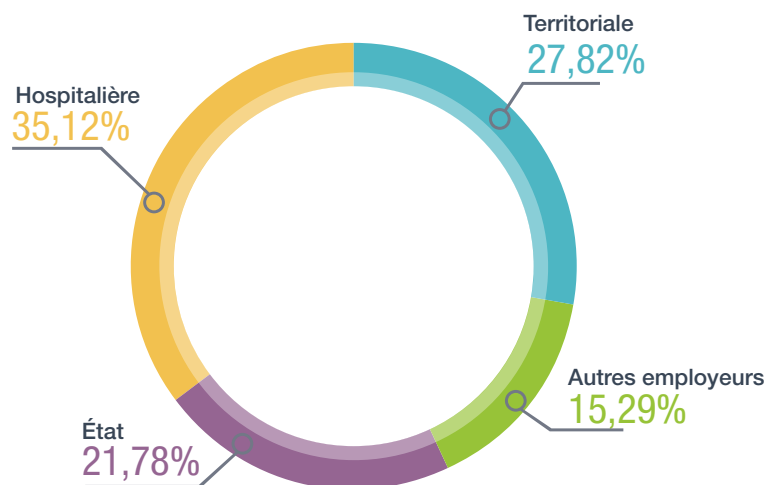
En cas de divergence, l'employeur est contacté afin de régulariser la situation (déclaration modificative ou complémentaire, versement complémentaire, remboursement). Ces opérations nécessitent un suivi des créances et des dettes.

Les 2 450 employeurs «grands contributeurs», qui représentent 84,32 % des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par le régime. Pour les autres employeurs, le suivi des versements de l'exercice se fait dans le cadre du bouclage.

Dans le cas où l'employeur n'honore pas sa dette vis-à-vis de l'Ircantec, une procédure au contentieux est engagée. 65 employeurs sont suivis fin 2022 par le contentieux, pour un montant total de factures de 6 168 812,62 € à recouvrer.

Par ailleurs, en complément des cotisations versée par les employeurs, l'Ircantec a perçu, en 2022, 111,8 millions d'euros au titre des périodes de chômage indemnisées par l'Unédic et près de 1,9 millions de La Poste pour les ex-postiers sans emplois. L'Ircantec a également encaissé 9,1 M€ versés par l'État au titre de la contribution 2020 aux droits à retraite complémentaire des apprentis (la fiabilisation des éléments nécessaires à la facturation pour la part des cotisations prises en charge par l'État conduit à un décalage de deux ans entre l'exercice et la facturation).

Part des cotisations versées en 2022 selon les famille d'employeurs (total 4 295 M€)



4 295 MILLIONS

d'euros de cotisations normales encaissées en 2022 (+ 7,7% par rapport à 2021)

+10,71%

des cotisations dans les trois fonctions publiques (recrutement supplémentaires d'agents contractuels et hausse des rémunérations)

99,35%

Taux de bouclage pour l'exercice 2021

16 808 factures émises auprès de **6 328** employeurs, pour un montant de **20,62** millions d'euros

Dont **43%** de la somme était réglée début 2023 soit **76,4%** des factures émises

Une gestion au service des affiliés

Une volonté de simplifier les démarches marque l'année 2022, afin d'aider les affiliés à demander et à percevoir plus rapidement leur retraite dans un contexte d'augmentation importante de la volumétrie.

Avec 286 419 demandes de retraites reçues, l'année 2022 confirme la tendance à l'augmentation des dossiers pour s'établir à un niveau jamais encore atteint. En effet, le nombre de dossiers reçus dépasse celui constaté en 2020 dont le niveau élevé s'expliquait notamment par l'afflux de dossiers lié à la tenue des élections municipales. Ce niveau élevé de demandes de retraite reçues confirme le succès de la demande en ligne de retraite inter-régimes pour faire valoir ses droits.

UNE GESTION ADAPTÉE AUX FLUX DES DEMANDES

Pour faire face à la volumétrie de dossiers, tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour assurer le traitement et la mise en paiement des retraites dans les meilleurs délais. Ainsi, le niveau de stock moyen pour l'ensemble de l'année s'élève à 24 000 dossiers en moyenne par mois. Le stock de dossiers en fin d'année s'établit à 27 000 dossiers.

Près des 2/3 des demandes de retraites sont formulées dans le cadre du service de demande de retraite inter-régimes en ligne. Après une hausse de 7,7% en 2021, le nombre de demandes transmises par ce mode a encore augmenté en 2022 de 12,5%. Ce service est désormais bien connu et apprécié : il facilite les échanges avec les régimes et offre à l'affilié toutes les informations sur l'état d'avancement de son dossier. En complément, l'affilié peut bénéficier d'un accompagnement par un conseiller retraite à proximité de son domicile. Ce service est réalisé dans le cadre du partenariat avec l'Agirc-Arrco, renouvelé en 2021.

DES PROFILS D'ALLOCATAIRES DIVERS

En raison du périmètre étendu de l'Ircantec, qui va des contractuels de la fonction publique aux praticiens hospitaliers, en passant par les élus locaux, les allocataires du régime présentent un certain nombre de particularités. Ainsi, leur durée de carrière moyenne au sein du régime n'est que de 10 ans et 1 mois. Près des deux tiers d'entre eux ont cotisé moins de 10 ans, tandis que 5% totalisent plus de trente ans de service. Ces disparités se retrouvent dans la répartition du montant des retraites. En 2022, le nombre de points moyen par retraité est de 3 235, en progression de 1,5% par rapport à 2021. Cependant, la moitié des allocataires ont acquis moins de 1 022 points et perçoivent 8,2% des allocations versées aux pensionnés du régime. À l'opposé, 5% des allocataires bénéficient des prestations les plus élevées avec au moins 11 600 points, soit 5 825 € de pension annuelle.

2022 | **286 419**
DEMANDES DE RETRAITE REÇUES

Soit environ **24 000**
DOSSIERS PAR MOIS

65% des demandes de retraite sont transmises par le service unique inter-régime (+12,5%)

près de **186 000** affiliés Ircantec sont utilisateurs de ce service

LA QUALITÉ DE TRAITEMENT

Soucieuse d'assurer la continuité des ressources au moment du départ en retraite, entre le dernier salaire perçu et le versement de la première pension, l'Ircantec a revu la priorisation des dossiers, avec une attention particulière sur les allocations à périodicité mensuelle et trimestrielle. L'engagement de verser l'allocation le mois de départ en retraite a été tenu avec 95% des dossiers mensuels liquidés avec une continuité de revenu, soit un taux supérieur à l'objectif fixé par la Convention d'Objectif et de Gestion (COG).

Un effort particulier a été porté en 2022 sur les petites pensions versées sous la forme d'un capital unique. Des simplifications de traitement ont permis d'alléger les démarches des affiliés concernés, afin qu'ils fassent valoir leur droit à retraite et n'abandonnent pas leur demande. Dès la formulation de sa demande dématérialisée, l'affilié dispose de toutes les informations sur ses droits acquis au cours de sa carrière professionnelle, ce qui lui permet de les valider et ainsi optimiser le traitement. 50 806 affiliés ont pu ainsi bénéficier en 2022 de ces mesures, avec une amélioration significative du délai de traitement qui est désormais de 32,9 jours contre 45,4 jours en 2020.

Dans le cas où des informations complémentaires sont nécessaires, « Le Parcours affilié », service en ligne proposé depuis juillet 2022, permet de mieux informer les affiliés sur leurs conditions de départ à la retraite, de faciliter le recueil et la saisie d'information. Le traitement de leur demande est alors quasi-immédiat. Ce nouveau dispositif très facile d'utilisation permet à l'affilié d'être plus autonome et simplifie les démarches en supprimant les échanges courriers et les pièces justificatives papier.

ASSURER LA CONTINUITÉ DES RESSOURCES SUITE À UN DÉCÈS D'UN ALLOCATAIRE

L'Ircantec porte une attention particulière aux demandes de pensions de réversion, déposées à la suite du décès d'allocataires du régime pour contribuer au maintien des ressources des ayants-droits. En 2022, 93,86% des dossiers de réversion ont ainsi été liquidés dans un délai inférieur à trente jours.

PAIEMENTS : PLUS DE 3 MILLIARDS D'EUROS VERSÉS PAR LE RÉGIME

Avec l'augmentation du nombre de ses allocataires, l'Ircantec voit mécaniquement le montant total des paiements s'accroître. En 2022, le régime a versé des retraites à hauteur de 3 147 millions d'euros nets, en hausse de 6,5% par rapport à 2021, franchissant ainsi la barre symbolique des 3 milliards d'euros versés. Le taux de retour des paiements s'élève à 0,09% reflétant ainsi la qualité de la mise à jour des comptes des allocataires du régime. Par ailleurs, le planning des paiements fixé en début d'année 2022 a été rigoureusement tenu.

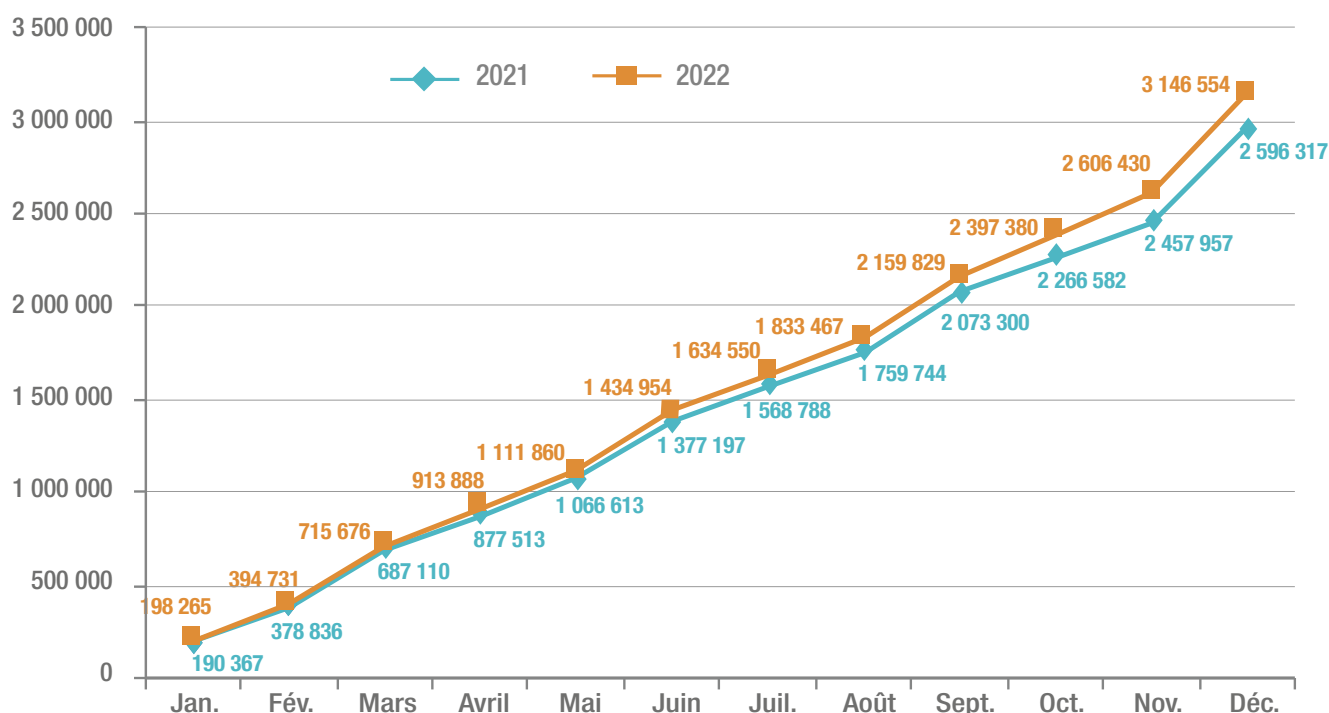
94,97% des dossiers à périodicité mensuelle sont versés le mois du départ à la retraite

95% de taux de conformité des dossiers de retraites liquidés, conformément au niveau de qualité attendu

32,9% jours de délai moyen de traitement pour l'ensemble des dossiers



Montants nets cumulés des retraites versées en 2021/2022 (en millions d'euros)



XAVIER BARON

Directeur adjoint de l'établissement Angers-Paris et directeur de la gestion
Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

L'année 2022, au-delà d'un volume de demande de retraite en progression de 24 000 par rapport à 2021, a été l'année de la concrétisation de projets majeurs tant pour les employeurs que pour les bénéficiaires.

Destinée à offrir à l'ensemble des employeurs publics une interlocution unique pour l'ensemble des régimes publics de retraite gérés par la Caisse des Dépôts (Ircantec, CNRACL et RAFFP), la mutualisation des activités relatives au traitement des déclarations faites par les employeurs, dont la finalité est l'alimentation des comptes individuels retraite et le suivi du recouvrement des cotisations, s'est concrétisée dès janvier 2022. Elle a permis d'amplifier l'accompagnement réalisé auprès des employeurs publics du régime et de leur offrir un service en ligne dédié et adapté à leurs besoins. 2022 aura également été l'année de généralisation de la norme déclarative DSN pour l'ensemble des employeurs de la fonction publique. L'accompagnement renforcé des employeurs par les équipes de gestion en 2021 a permis de sécuriser la qualité des données transmises afin d'alimenter au mieux les comptes individuels des affiliés. Les travaux de fiabilisation des Comptes Individuels Retraite (CIR) des affiliés, menés depuis 2021, ont permis l'intégration en juin 2022 des 16 millions de CIR Ircantec dans le Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU, projet inter-régimes), avec un taux d'intégration proche de 100% des lignes carrière.

Tous les travaux engagés en 2021 pour simplifier les démarches des affiliés se sont concrétisés en 2022 et ont permis ainsi de mieux les servir en diminuant les délais de traitement des demandes de retraite pour un peu plus de 50 000 nouveaux retraités. Simplifier les démarches pour les bénéficiaires de pensions avec un faible nombre de points reste un des objectifs des équipes. Accessible depuis juillet 2022, un nouveau service a été mis en ligne afin de rendre l'affilié plus autonome dans ses démarches et ainsi éviter les échanges souvent longs de formulaires et justificatifs papier. Ces mesures permettent d'assurer un niveau de production plus important pour faire face à la volumétrie croissante des demandes de retraite tout en améliorant la qualité de nos services. Le maintien et la continuité de revenus est l'objectif de la direction de la gestion lors du départ à la retraite mais également lors du décès du retraité, où il est très important de verser la rente de réversion dans un délai inférieur à 30 jours.

Le bilan de 2022 est ainsi tout à fait positif car il nous a permis d'améliorer les services rendus à nos affiliés, retraités et employeurs et les résultats obtenus sont à la hauteur de l'investissement des équipes.

Aux côtés des retraités les plus fragiles

L'action sociale est venue en soutien des retraités les plus fragiles en 2022, avec un nombre de demandes d'aides supérieur à 2021 (+15%). Dans un contexte économique d'inflation et de hausse des prix, en particulier sur l'énergie, l'action sociale a intensifié et précisé son soutien aux plus modestes.

Dans les territoires concernés, 1,8 million de retraités de l'Ircantec peuvent bénéficier d'ateliers de prévention ou de conférences. Ces ateliers abordent différentes thématiques comme la mémoire, l'équilibre, la nutrition. Ils inscrivent également leur action dans les priorités nationales du plan anti chute, du soutien aux aidants, de la lutte contre la fracture numérique.

Le partenariat avec l'association France Alzheimer a été renouvelé et prolongé. Les actions de l'association auprès des familles et des malades ont tout le soutien de l'Ircantec. L'Ircantec a renouvelé sa confiance à la société Domiserve pour proposer à ses allocataires des services à la personne sur l'ensemble du territoire.

LES AIDES INDIVIDUELLES

Principale offre de la politique d'action sociale de l'Ircantec, les 14 aides individuelles ont pour objectif de favoriser le « Bien vieillir », de prévenir la perte d'autonomie et d'encourager le lien social. Accordées sous conditions d'affiliation au régime et de ressources, elles contribuent au financement de dispositifs d'accompagnement au maintien à domicile tels que les services d'aide

à la personne ou aux difficultés passagères de la vie (financement de prothèses, d'équipements ménagers, amélioration du logement, aide au paiement de la facture d'énergie). En 2022, les administrateurs ont souhaité mettre en place une action ciblée pour proposer l'aide Énergie à des retraités éligibles plus nombreux.

L'Ircantec s'engage à traiter 90 % des demandes d'aides en moins de trente jours : l'engagement est respecté avec un taux effectif de 97%.

La communication papier reste un vecteur fort d'accessibilité des offres de l'action sociale. En 2022, près de 1,3 million de revues Nouvelles de l'Ircantec ont été envoyées dont plus d'un quart avec le coupon de demande d'aide.

LES PRÊTS

Les retraités du régime peuvent solliciter des prêts à caractère social pour financer des travaux d'amélioration de l'habitat ou des dépenses personnelles. Ils sont accordés sous conditions de ressources et de durée de cotisation à l'Ircantec. L'assurance sinistre de ces prêts est prise en charge par le régime et le remboursement s'effectue par précompte sur la pension.

103

prêts accordés, pour un montant global de 466 K€

1,055

million d'euros d'encours total (au 31 décembre 2022)

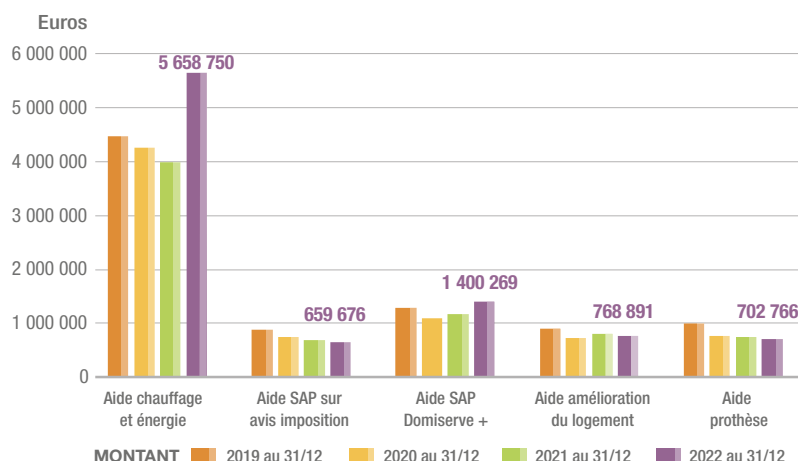
23 130 aides accordées à **18 200** bénéficiaires pour un montant global de **10,7 millions d'euros**

.91 % des aides attribuées aux ménages aux revenus les plus modestes

.59% des aides versées concernent l'aide au paiement de la facture énergie

.19% des aides versées concernent les aides services à la personne

TOP 5 des aides accordées 2019-2022 (en €)



ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

L'Ircantec met ses ressources internes au service de ses affiliés, afin d'accompagner la modernisation de son activité. Les entités en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de la communication œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable.

Une coordination par le pilotage

Installée depuis un an, la mandature a atteint sa pleine maturité en 2022. L'activité a été dense et marquée par les travaux, la négociation et la signature de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Ircantec lors du 1^{er} conseil d'administration de l'année, le 30 mars 2022. Le jour même, Marie Chanchole, sous-directrice de la 6^e sous-direction de la direction du budget, pour le ministre, Michel Yahiel, directeur des politiques sociales à la Caisse des Dépôts, Laurent Gallet, directeur adjoint de la sécurité sociale et Christophe Iacobbi, président du conseil d'administration de l'Ircantec ont procédé à la signature de celle-ci. Ils s'engagent ainsi pour quatre années.

À travers cette convention, les parties signataires confirment ainsi leur attachement à la qualité du service rendu aux cotisants et retraités de ce régime. Elles s'engagent à en assurer son amélioration constante tout en tenant compte des grands défis démographiques et techniques à venir.

Face au défi du vieillissement, il est en effet rappelé l'importance du rôle joué par l'Ircantec, régime de retraite par répartition, en faveur de la solidarité entre les générations. Le régime sera un acteur majeur, engagé et attentif, dans le cadre des réflexions menées sur une éventuelle réforme des retraites.

Ses valeurs phares transparaissent dans l'ensemble de la stratégie de gestion du régime et sont déclinées de manière concrète dans les objectifs fixés pour les quatre prochaines années. Pour 2022, cela s'est traduit, tout d'abord, par le vote du rapport technique qui présente l'analyse de la solvabilité du régime à l'horizon 2070, ainsi que l'analyse de l'équité intergénérationnelle sur sept générations de 1940 à 2000 ; puis par le vote d'une nouvelle allocation d'actifs qui vise à sécuriser le rendement et la valeur du portefeuille de réserves à moyen et long terme, diversifier les supports d'investissement et contrôler le risque afin d'assurer le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Côté juridique, l'activité garantit les intérêts du régime et des affiliés. Ainsi, le service gestionnaire a assuré une veille sur les textes publiés au journal officiel, dont certains ont nécessité une étude plus approfondie pour en analyser les éventuels impacts pour le régime, tels que la création du contrat d'emploi pénitentiaire, l'assujettissement à cotisations Ircantec de primes, indemnités et majorations créées en faveur des personnels de

la fonction publique hospitalière, le maintien des dérogations aux règles du cumul emploi retraite pour ces mêmes personnels issues de la loi de financement pour la sécurité sociale (LFSS) pour 2022 et de plusieurs lettres ministérielles...

En 2022, le service juridique a accompagné les services de gestion sur diverses thématiques dont :

- La mise en œuvre du décret n°2022-432 du 25 mars 2022 relatif au partage de la pension de réversion en cas de pluralités de conjoints ou anciens conjoints notamment en cas de polygamie,
- L'analyse des conséquences de l'évolution des textes applicables aux médecins (fusion du statut de praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel en un statut unique, nouveau statut de praticien contractuel, possibilité pour les docteurs juniors et les internes d'effectuer des remplacements),
- L'application de la revalorisation anticipée de 4% sur les pensions versées à compter du 1^{er} juillet 2022 prévue par l'article 9 de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,
- L'analyse des mesures de protection juridique rendues à l'étranger pour identifier leurs effets sur le versement des pensions de retraite Ircantec.

La direction a été également associée aux travaux en cours sur les projets liés aux échanges inter-régimes (alimentation du Répertoire de gestion des carrières unique - RGCU notamment en matière de prise en compte des périodes de chômage, de simplification réglementaire liées au service national et aux périodes d'éducation des enfants).

Par ailleurs, le service juridique a continué de mener en 2022, avec le ministère de la Justice, un nouveau travail de conventionnement afin de poursuivre la régularisation de l'affiliation des collaborateurs occasionnels du service public (COSP) du ministère de la justice.

Enfin, les activités liées au contentieux et notamment au recouvrement des cotisations et majorations de retard dues par les employeurs affiliés au régime ont permis de recouvrer 29 553 947,76 €. Tout cela au bénéfice du régime, des affiliés et des employeurs.



FLORENCE BÉREAU

Directrice du pilotage et de l'appui de l'établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

2022, un conseil d'administration installé

2022 a été l'année de la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui engage la Caisse des Dépôts, l'État et l'Ircantec de 2022 à 2025. Ainsi, les trois parties prenantes se sont fixés des objectifs ambitieux pour les 4 années à venir, chacune d'elles ayant pris des engagements forts pour les atteindre. Tout est mis en œuvre pour que les conditions de réussite soient réunies.

Pour ce faire, de nombreuses instances se sont tenues, un pilotage renforcé se met en place, des choix stratégiques en matière d'ISR se sont fait et une approche sociale personnalisée a été souhaitée par les administrateurs.

Très investis pour les affiliés sur le volet social, les administrateurs ont également l'envie de garantir la pérennité du régime, tout en s'inscrivant dans des choix et des valeurs de durabilité.

Merci pour cette collaboration unique et fructueuse !



Un Système d'Information évolutif

En 2022, la filière Système d'Information (SI) de la direction des politiques sociales, gestionnaire de l'Ircantec, s'est pleinement inscrite dans l'ambition de transformation digitale de la Caisse des Dépôts afin de contribuer à la qualité de service.

L'évolution constante du SI concourt à la cohérence des parcours pour les employeurs et les assurés, à la fois sur les plateformes de services et sur les sites institutionnels des régimes (gérés en lien avec la direction de la stratégie clients et les équipes en charge de l'offre numérique). La modernisation et l'enrichissement de la plateforme PEP'S ont permis de garantir une offre aux actifs et retraités en complément de l'offre du portail commun inter régimes. Pour la plateforme MaRep, une livraison du porte-document unique entrant a été réalisée dans le cadre du parcours Affiliés Ircantec.

Parmi les avancées notables en 2022, on peut citer la modernisation du référentiel clients à travers la suite applicative destinée au suivi des paiements. Les premières fonctionnalités du projet Suivi d'Affaires Unifiés (SAU) ont également été livrées et des projets autour de l'omnicanalité et de la gestion de la demande ont été développés : messagerie universelle, socle des interactions, vision 360°, porte-document.

L'Ircantec continue bien évidemment d'adapter son système d'information aux projets réglementaires, de l'Union Retraite et du GIP Modernisation des Déclarations Sociales (MDS) :

- DSN : finalisation au premier trimestre 2022 de l'entrée des derniers employeurs publics ;
- RGCU : finalisation en juin 2022 du projet de migration des données carrières dans le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) et mise en œuvre de l'alimentation quotidienne des carrières ;

- Services en ligne inter-régimes : poursuite de la rénovation du droit à l'information, déclinaison de l'expérimentation menée par le GIP UR sur les droits non réclamés et ses impacts sur l'Ircantec ;
- Intégration de la nouvelle norme PASRAU ;
- Encadrement du projet de Transfert du recouvrement à l'Urssaf Caisse Nationale.

DES CHANTIERS À SUIVRE

Des projets majeurs, engagés en 2022, profilent une production importante pour la filière SI : refonte de l'outil comptable (projet HERMES), suivi de la dette technique des applications, refonte du SI recouvrement (projet DT2), extension du parcours affiliés, déploiement du Suivi d'Affaires Unifié, déploiement de nouveaux services MAREP, évolution du SI statistique, aménagement du parcours gestionnaire pour le service employeur, numérisation des courriers entrants (projet distrib)

De plus, les travaux de la filière SI doivent suivre l'intégration des contraintes réglementaires : RGDP, réponse aux projets de place (droit à l'information, mutualisation des contrôles d'existence, RGCU, réforme des retraites...).

pep's
plateforme employeurs publics

2,8 MILLIONS de connexions en 2022

82 463
utilisateurs des services en ligne

57 000
employeurs inscrits

1 891 573 affiliés de l'Ircantec inscrits

5,8 millions de connexions en 2022

Migration dans le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

TAUX DE
CHARGEMENT
DANS LA BASE
DE **99,99 %**

22,5 MILLIONS DE
COMPTES CARRIÈRE ET
340 MILLIONS DE LIGNES
CARRIÈRES MIGRÉS

ÉVOLUTION DES SERVICES INTER-RÉGIMES

- m@rel, outil unique de simulation inter-régimes : ouverture de parcours clients « assurés » et « gestionnaires »,
- Déploiement du service Ma carrière,
- Centralisation des courriers avec CEREUS et l'Agirc/Arrco,
- Mise en production de la campagne systématique RISS et EIGS, avec la poursuite de l'expérimentation de la campagne des droits non réclamés.



XAVIER PILLOT

Directeur de la mission relations institutionnelles et prospective de l'établissement Angers-Paris de la Caisse des Dépôts

Engagé dans une démarche volontariste en termes de management de la qualité depuis une vingtaine d'années, l'établissement Angers-Paris de la Caisse des Dépôts cherche constamment à s'améliorer pour mieux satisfaire les clients du régime. Dès lors, la certification Qualité permet d'avoir un regard extérieur pour identifier les axes d'amélioration, tout en apportant une reconnaissance officielle. L'audit se fait sur la base de la norme ISO 9001 reconnue mondialement dans tous les secteurs d'activité.

L'établissement a continué de s'adapter à la nouvelle version de cette norme (V2015) qui s'intéresse, en particulier, à la capacité de l'entité à analyser son environnement et le contexte dans lequel elle évolue. Elle développe les attendus en termes de management des risques et des parties intéressées. Concrètement, l'auditeur évalue le système qualité mis en place, l'engagement de la direction, la clarté de l'organisation, l'identification des besoins en ressources, le pilotage des processus. La certification ISO 9001 version 2015 de l'établissement pour la gestion de l'Ircantec a été renouvelée pour 3 ans, jusqu'au 30 juillet 2024, par l'AFNOR (Association française de normalisation), elle-même renouvelée, en 2021, en tant que prestataire de certification dans le cadre d'un marché. L'audit de suivi n° 1 Qualité Ircantec de l'auditeur AFNOR a été réalisé les 27, 28 et 29 juin 2022 à Angers. L'audit de suivi n° 2 Qualité Ircantec interviendra en juin 2023.

Par ailleurs, les comptes 2022 devraient, une nouvelle fois, être certifiés sans réserve par le cabinet Mazars.

Enfin, la Caisse des Dépôts, en sa qualité de gestionnaire sous mandat de l'Ircantec est amenée à recueillir des données à caractère personnel d'affiliés, pensionnés, allocataires, bénéficiaires et éventuels ayants-droit. La Caisse des Dépôts met en œuvre des procédures et des outils informatiques pour garantir la protection des données à caractère personnel : les données à caractère personnel sont traitées de manière transparente et sécurisée dans le respect du droit des personnes ; la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche continue de protection des données à caractère personnel en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) ; la Caisse des Dépôts dispose d'un Délégué à la protection des données personnelles (DPO) déclaré auprès de la CNIL et d'une équipe dédiée à la protection des données à caractère personnel. Enfin, le gestionnaire a répondu, en 2022, aux 12 demandes qui lui ont été adressées à ce titre.

Garder le lien, informer, expliquer

Pour entretenir un lien fort avec ses différents publics, l'Ircantec met en œuvre une communication régulière, multi-supports et qui tend à être accessible et responsable. L'Institution s'appuie notamment sur des supports dématérialisés et sur un ciblage pertinent dans ses diffusions afin de répondre aux besoins de tous.

UNE COMMUNICATION MULTI-SUPPORTS

Le site internet est le principal vecteur d'information pour l'ensemble des cibles de l'Ircantec. En 2022, 2 660 294 visiteurs ont été comptabilisés pour 5 648 880 pages vues. En fin d'année, une nouvelle version du site a été mise en ligne. Au-delà d'une montée en gamme sur le plan technique, l'ergonomie du site a été repensée afin de faciliter l'accès à l'information des affiliés tout en s'alignant sur les standards actuels du web. L'objectif est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du service client, en proposant une ergonomie et une accessibilité plus adaptée. La présentation, plus moderne, a été retravaillée afin d'orienter au mieux les visiteurs. Cette refonte vise également à renforcer la notoriété du régime en véhiculant une image dynamique de l'Institution.

L'Ircantec maintient sa présence sur les réseaux sociaux en proposant notamment un suivi de

l'actualité du régime sur Twitter, des reportages et des tutoriels sur sa chaîne YouTube.

Le dispositif pluri média des Nouvelles de l'Ircantec (NDI), à destination des retraités et futurs retraités – et véritable lien avec cette population – a continué ses publications périodiques. Il s'articule autour d'un magazine web au contenu accessible via le site internet de l'Institution, d'une newsletter bimestrielle et de deux éditions papier par an.

En lien avec la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) du régime, des publications sont également produites en version française et anglaise : charte ISR, rapport de durabilité, bilan de la politique de vote et nouvelle politique climat. Un événement porté par l'Ircantec a également été organisé en septembre 2022 dans le cadre de la Semaine de la finance responsable.

Contribuant à la communication institutionnelle, 5 communiqués de presse ont été diffusés en 2022.

**Près d'1
million**

d'affiliés actifs destinataires de « #l'essentiel », lettre d'information annuelle dématérialisée

5

lettres d'informations totalisant 3,3 millions de courriels dans le cadre des NDI

Environ 1,3 million

de lecteurs concernés par le dispositif pluri-média des NDI



ISABELLE VERGEAT ACHAINTRE

Responsable Communication - Politiques sociales
Direction de la communication de la Caisse des Dépôts

La direction de la communication de la Caisse des Dépôts est soucieuse d'intégrer à ses pratiques une démarche responsable. Dans l'accompagnement de la communication de l'Ircantec, nous appliquons des principes simples tels que la réduction des impressions, des versions accessibles des documents pdf, un sous-titrage systématique des vidéos, une réduction des courriels à travers des envois ciblés, l'application de clauses d'engagement environnemental et sociétal dans les recours aux prestations, etc.

En 2022, en plus de l'investissement sur la refonte du site internet, nous avons assuré la continuité du dispositif des NDI, essentiel à la continuité du lien entre l'Ircantec et ses affiliés.

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Régime excédentaire et à la pérennité garantie grâce à la réforme de 2008, l'Ircantec affiche, en 2022, un excédent de 687 millions d'euros. Disposant de réserves importantes, le régime s'est engagé dans une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur. La feuille de route des investissements de l'Ircantec pour la période 2022-2025, adoptée par le conseil d'administration en mars 2022, s'inscrit dans la continuité de la feuille de route précédente 2016-2021. Les engagements ISR à long terme visent une maîtrise de la température du portefeuille à 1,5 degrés (contre 2 degrés précédemment) et une actualisation de la Charte ISR, intégrant la politique tabac et armes controversées. Dès décembre 2022, une nouvelle allocation d'actifs a également été adoptée afin de sécuriser le rendement du portefeuille de réserves à moyen et long terme tout en assurant le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

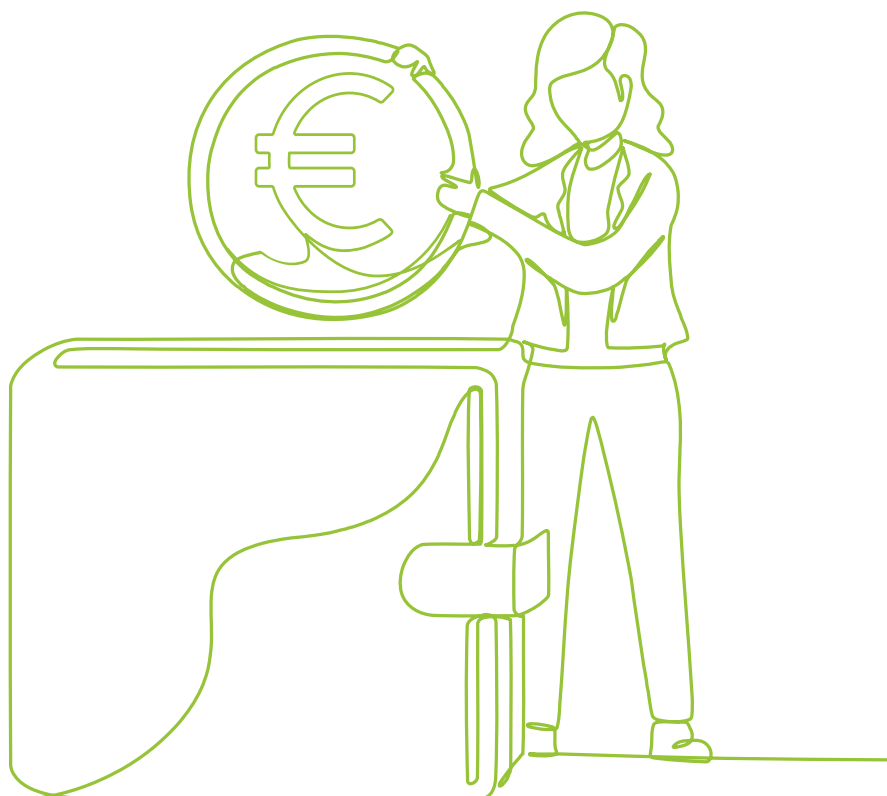
L'organisation financière de l'Ircantec

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers du régime. Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec : la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Le conseil d'administration fixe par délibération les orientations générales de la politique de placement. Elles portent notamment sur les objectifs et stratégies de cette politique, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports. Le conseil d'administration valide également la sélection des sociétés de gestion assurant la gestion de portefeuille dans le cadre de fonds dédiés.

La Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du conseil d'administration relatifs à la politique de placement. Elle instruit les dossiers et les propositions. Elle est assistée dans ses travaux par la Caisse des Dépôts, chargée des opérations de gestion financière de l'Institution.

La Caisse des Dépôts gère par délégation les actifs du portefeuille. Dans ce cadre, elle élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le conseil d'administration.



La politique de placement de l'Ircantec

L'Ircantec doit garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. L'objectif ainsi assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008.

Dans le cadre d'une politique d'investissement prudente, l'Ircantec a défini trois objectifs :

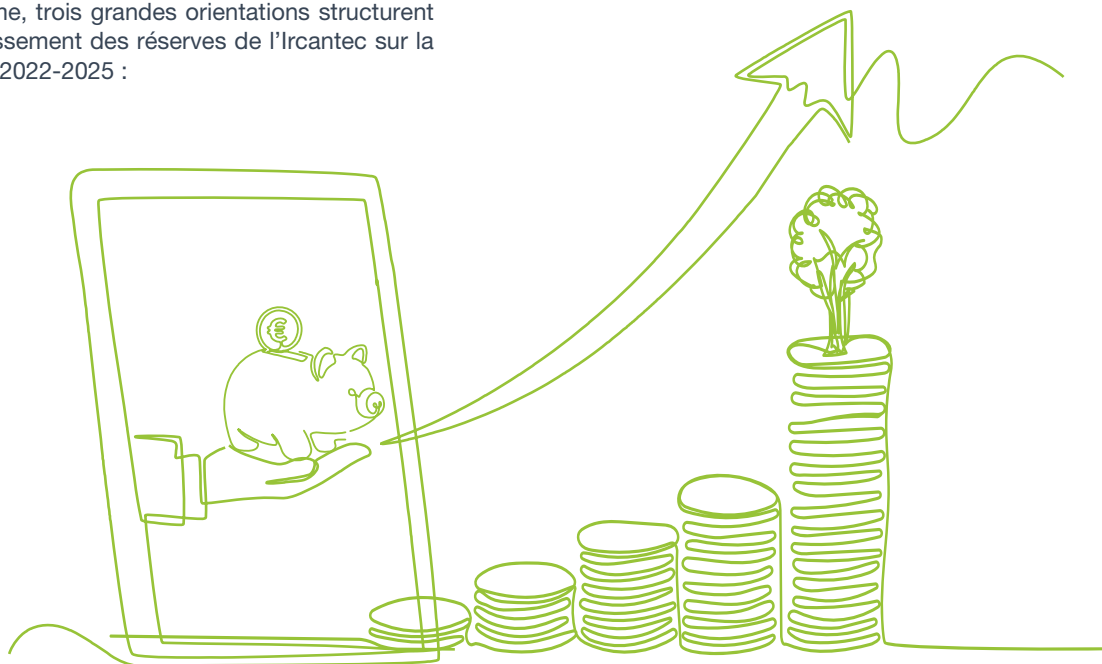
- Agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires ;
- Optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le rendement financier n'étant pas le seul objectif poursuivi ;
- Préserver la cohérence de cette politique d'investissement avec le respect d'un certain nombre de valeurs collectives qui lui sont propres, et notamment la préservation du capital naturel, humain et financier des futurs retraités.

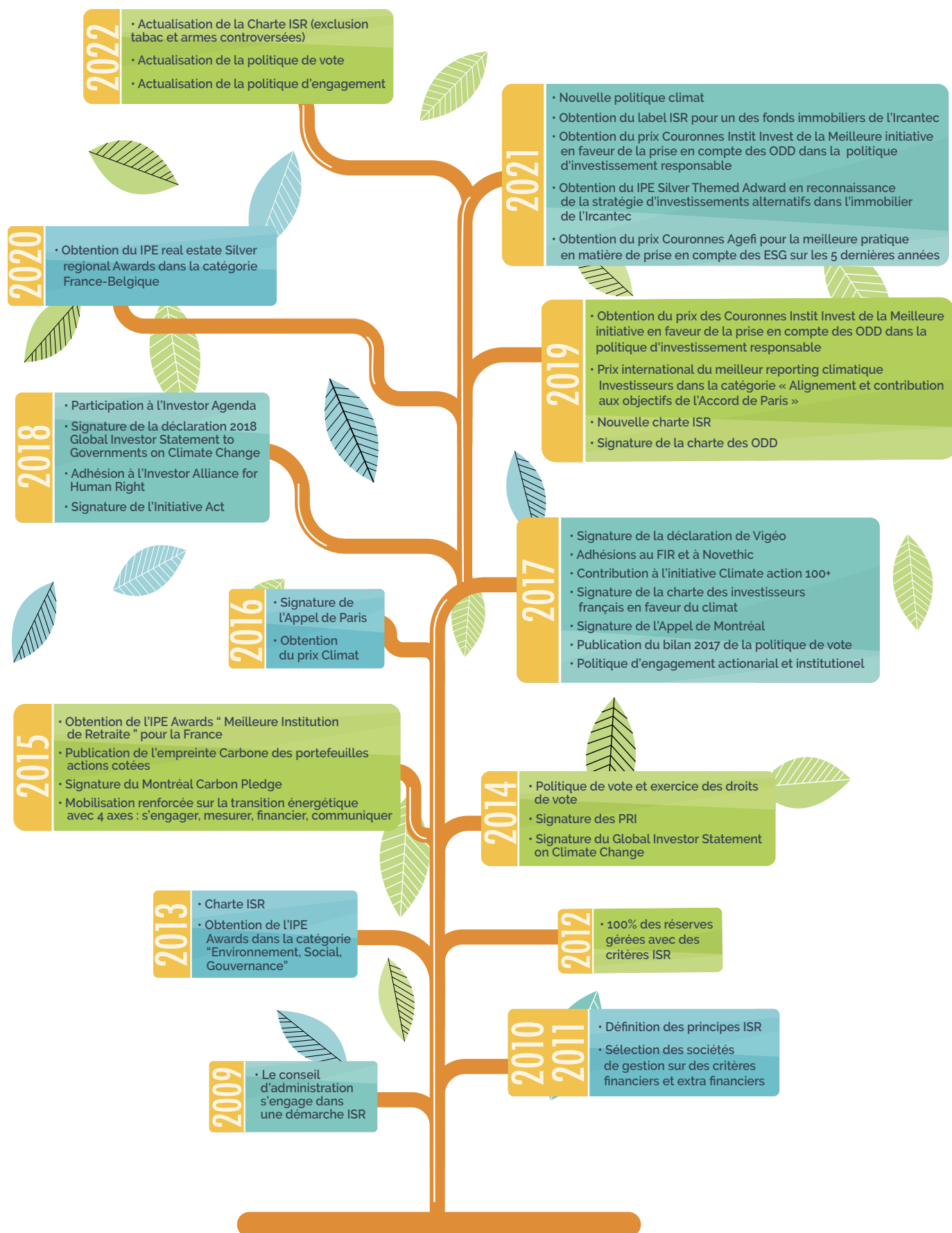
Dans la continuité de la feuille de route précédente, renforcée sur les engagements extra-financiers du régime, trois grandes orientations structurent l'investissement des réserves de l'Ircantec sur la période 2022-2025 :

1. Optimiser le couple rendement/risque, dans un contexte de réserves croissantes, en tant qu'investisseur de long terme, dans la limite des risques acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte ISR ;

2. Renforcer la démarche d'investisseur responsable en consolidant la politique ISR du régime et son effectivité dans la gestion des réserves ;

3. Accroître le positionnement d'investisseur de référence dans le champ de la retraite complémentaire en communiquant de manière transparente sur les réalisations du régime et sur sa politique d'investisseur responsable.





Un investissement en phase avec les valeurs du régime

L'identité de l'Ircantec façonne ses valeurs : le système de retraite par répartition lie entre elles les générations dans un esprit de solidarité et d'équité. Dans un souci de justice entre générations, l'Ircantec se fixe donc comme priorité d'entretenir sur le long terme le capital qui contribuera à la qualité de vie des futurs pensionnés : le capital financier pour le versement des retraites, mais également le capital naturel et humain des générations actuelles et futures.

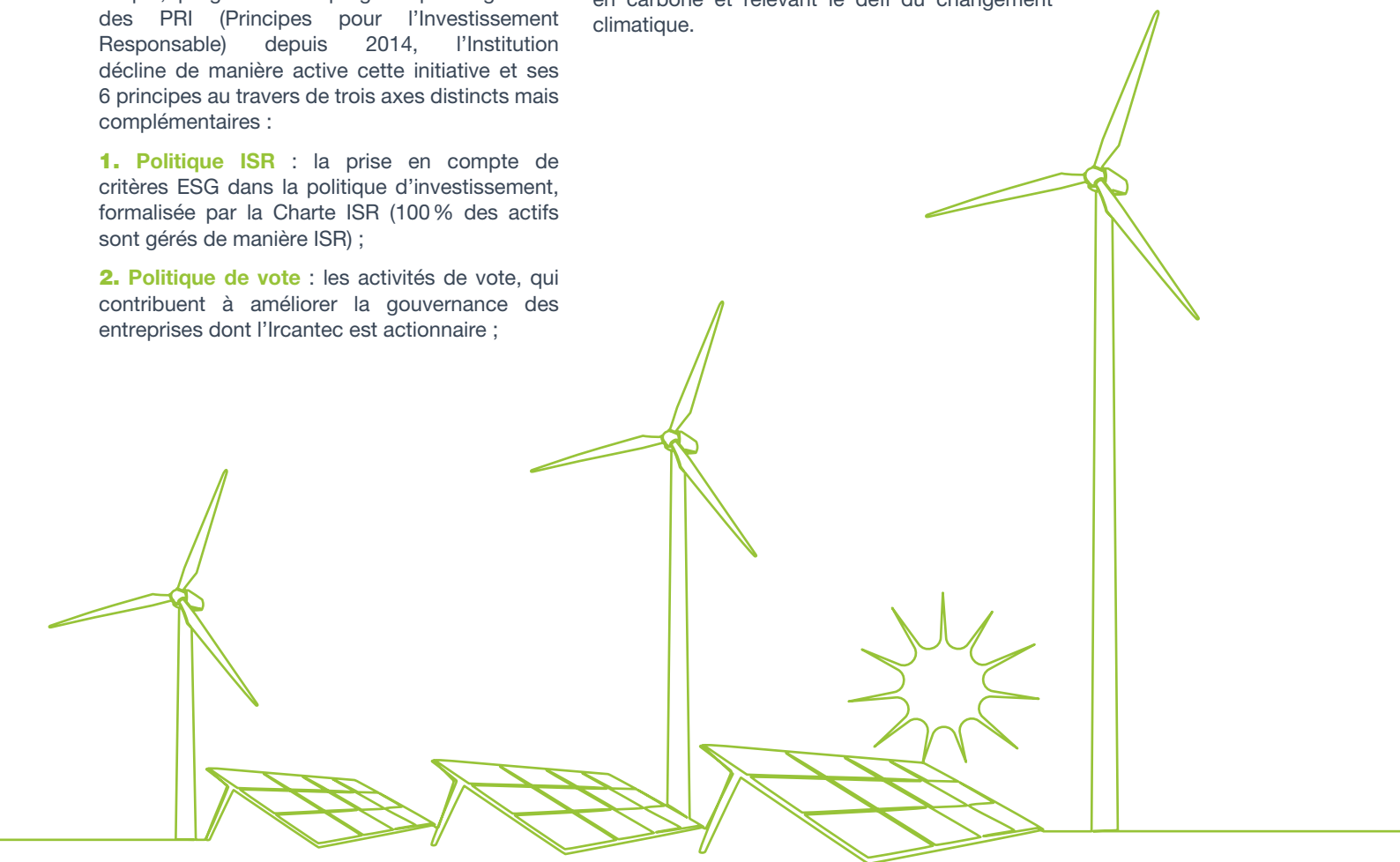
Afin d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, actuels et futurs, d'optimiser le rendement de ses placements sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution tout en préservant la cohérence de sa politique d'investissement avec le respect de ses valeurs, l'Ircantec s'est inscrite, dès 2009, dans une démarche d'investisseur responsable qui se veut simple, progressive et pragmatique. Signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2014, l'Institution décline de manière active cette initiative et ses 6 principes au travers de trois axes distincts mais complémentaires :

1. Politique ISR : la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement, formalisée par la Charte ISR (100 % des actifs sont gérés de manière ISR) ;

2. Politique de vote : les activités de vote, qui contribuent à améliorer la gouvernance des entreprises dont l'Ircantec est actionnaire ;

3. Politique d'engagement actionnarial et institutionnel : les activités d'engagement actionnarial et institutionnel, qui sont centrées sur le dialogue avec les entreprises et la participation aux initiatives collectives.

En s'inscrivant dans une telle démarche, l'Ircantec entend contribuer à orienter les capitaux vers une croissance soutenable, inclusive, moins intense en carbone et relevant le défi du changement climatique.



La gestion financière et extra-financière en 2022

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Le portefeuille de réserves à fin 2022 s'élève à 13,98 milliards d'euros (trésorerie incluse). L'optimisation du rendement sur le long terme est réalisée dans le cadre d'une allocation cible, dans la limite des risques acceptés par l'Institution. Le portefeuille de l'Ircantec se répartit en grandes classes d'actifs de taux, d'actions et d'immobilier. En outre, l'Ircantec a fait le choix d'investir dans d'autres supports non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en cohérence avec ses engagements extra-financiers.

Du fait de l'absence de gouvernance sur l'année 2020 notamment, l'allocation d'actifs telle que définie en 2016 a été prorogée jusqu'à fin 2022. En décembre 2022, une nouvelle allocation d'actifs a été définie.

À fin 2016, les réserves s'élevaient à 9 793,26 M€. À fin 2022, les réserves s'élèvent désormais à 13 335,36 M€ (hors portefeuille de trésorerie à 651M€).

Sur cette période, les réserves ont donc progressé de près de 3,5 Md€ avec une contribution des abondements aux réserves provenant du résultat technique excédentaire pour un total d'environ 2,7Md€, soit une augmentation de la valeur des réserves liée aux placements de 0,79 Md€. Ce montant, rapporté à celui des réserves à fin 2016, représente une progression de 8,12 % et 1,31 %

en termes annualisés. Sans les effets négatifs du fonds de gestion dynamique du risque dont la perte de valeur s'élève à hauteur de 738 M€, la progression aurait été de +16,72 % sur la période et de 2,61 % en annualisé.

L'ALLOCATION STRATÉGIQUE D'ACTIFS

Dans la continuité de la précédente allocation, la nouvelle allocation stratégique 2022-2026 vise à :

- Sécuriser le rendement et la valeur du portefeuille de réserves à moyen et long terme ;
- Diversifier les supports d'investissement ;
- Contrôler le risque afin d'assurer le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

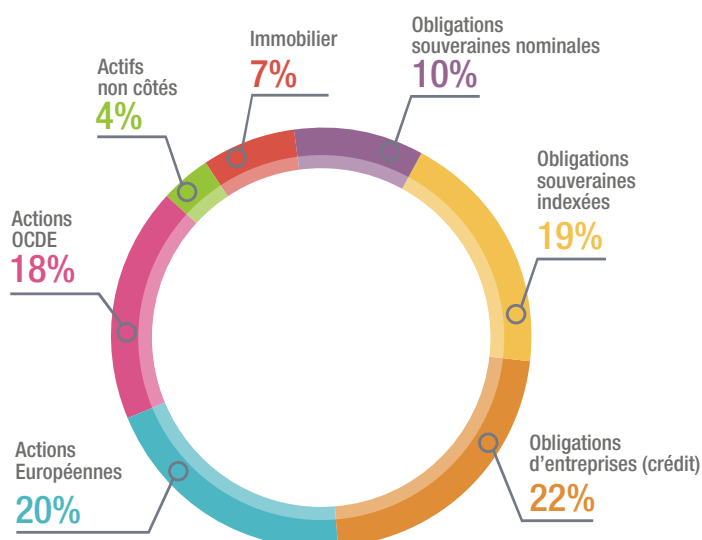
Dans le cadre de la revue quadri-annuelle de l'allocation stratégique d'actifs prévue par le règlement financier de l'Ircantec, différentes propositions ont été étudiées. La nouvelle allocation d'actifs retenue se traduit par une diversification renforcée au sein de la poche actions avec 18 % sur les actions OCDE, pour une poche actions de 38 % contre 8 % pour 40 % dans la précédente allocation définie en 2016. Cette nouvelle allocation d'actifs sera mise en œuvre progressivement à partir de 2023. L'hypothèse de rendement annuel de cette nouvelle allocation est de 3,34 %.

Chiffres financiers clés du 30/12/2016 au 31/12/2022

Valorisation au 30/12/2016 (M€)	9 793,26
Valorisation au 31/12/2022 (M€) ^(*)	13 335,36
Abondements (M€)	2 747,18
Création de valeur brute (M€)	3 542,10
Création de valeur nette (M€)	794,92
Valeur nette en %	8,12%
Valeur nette en %, annualisé	1,31%
Perte GDR	738,04
Création valeur nette hors GDR	1 532,96
Valeur nette hors GDR en %	16,72%
Valeur nette hors GDR en % ann.	2,61%

(*) La valorisation au 31/12/2022 ne tient pas compte du portefeuille de trésorerie pour un montant de 651M euros

Allocation d'actifs validée par le conseil d'administration de décembre 2022



LES APPELS D'OFFRE D'INVESTISSEMENT

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués sous forme de fonds dédiés. En 2021, deux appels d'offre ont été lancés.

Le premier sur les actions Europe et Monde décomposé en trois lots :

- Le premier lot sur les actions européennes en gestion fondamentale ;
- Un deuxième lot sur les actions européennes en gestion passive ayant pour objectif de répliquer un indice *Paris Aligned Benchmark (PAB)* ;
- Un troisième lot sur les actions Monde en gestion fondamentale.

Le second appel d'offre concerne le marché des obligations de dettes d'entreprises Investment Grade libellées en Euro en gestion active. Le conseil d'administration de mars 2022 a validé la sélection de neuf gérants, sept fonds ont été opérationnels dans le courant du mois de septembre 2022 ; les deux autres fonds ont été créés en janvier et février 2023 (actions Monde et Actions en gestion passive PAB).

Sur l'année 2022, deux nouveaux appels d'offre ont été lancés :

- Le premier concernant les obligations indexés sur l'inflation ;
- Le deuxième sur le marché des *Green bonds* en deux lots avec l'objectif de sélectionner deux sociétés de gestion en *Green bonds* et une société de gestion en *Social Bonds*, conformément à la feuille de route 2022-2025.

Suite à la validation des deux gérants sélectionnés par le conseil d'administration de décembre 2022, deux fonds issus de l'appel d'offre obligations indexées sur l'inflation seront opérationnels dans le courant de l'année 2023. Le CA de mars 2023 a validé la sélection de trois gérants sur l'appel d'offre *Green bonds* et *Social Bonds*, trois autres fonds seront ainsi également créés en 2023.

LES INVESTISSEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Fin 2022, le portefeuille comporte 16 fonds dédiés investis dans des valeurs mobilières représentant au total 87,5% des réserves, soit 11,6 milliards d'euros, se répartissant en :

- 6 Fonds Communs de Placement (FCP) actions européennes en gestion fondamentale ;
- 1 FCP investi en obligations indexées sur l'inflation ;
- 2 FCP taux nominaux (l'un investi en *Green Bonds* et l'autre investi en obligations souveraines) ;
- 4 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euros ;
- 2 FCP investis en actions « Monde ex Europe » en gestion systématique ;

- 1 FCP investis en actions Monde en gestion fondamentale.

La poche immobilière, constituée principalement par un organisme de placement collectif immobilier dédié (OPPCI Villiers Immobilier), a atteint, au 31 décembre 2022, 834,89 M€ d'euros (6,3 % du portefeuille).

Le conseil d'administration du 10 mars 2022 a validé un plafond cible de l'OPPCI Villiers Immobilier qui s'élève désormais à 1 038 M€, afin de tendre vers l'objectif de 7 % des réserves défini par l'allocation stratégique, du fait de l'augmentation des réserves. Le portefeuille immobilier se compose au 31 décembre 2022 de 32 actifs (27 actifs immobiliers et 5 prises de participation) pour une valeur de 783,3 M€ (la valeur en fonds propres est de 655 M€).

LES AUTRES INVESTISSEMENTS

S'agissant des autres investissements thématiques et d'impact, les fonds portent sur le financement des PME/ETI françaises et/ou européennes, le financement des collectivités locales, le financement de la transition écologique et énergétique des territoires ainsi que l'économie sociale et solidaire. L'Ircantec est engagée pour un montant total de 575,8 M€¹, dans le respect d'un ratio d'emprise de 10 % par fonds. Au 31 décembre 2022, ces investissements dans le non-coté s'élèvent à 374,5 M€, soit 2,81 % du portefeuille.

Pour mémoire, l'immobilier (OPPCI Villiers Immobilier géré par Swiss Life REIM) et la poche diversification (actifs non cotés et investissements d'impact) peuvent représenter jusqu'à 10 % des encours globaux des réserves, mais leur poids varie au gré de l'évolution de la valeur des actifs cotés. Au 31 décembre 2022, les investissements dans ces deux poches s'élèvent à 1 262 millions d'euros, soit 9,5 % du portefeuille.

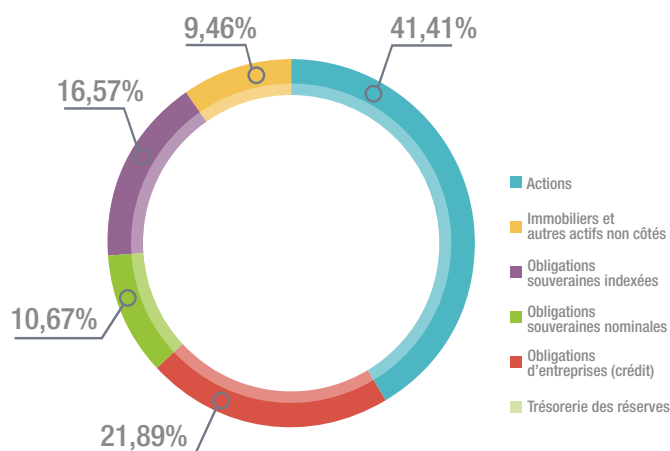
Portefeuille de réserves par grandes classes d'actifs au 31 décembre 2022 (en millions €)

Classes d'actifs	Valeur boursière au 31/12/2022
Actions	5521,94
Obligations d'entreprises (crédit)	2919,21
Obligations souveraines nominales	1422,63
Obligations indexées sur l'inflation	2209,01
OPCI	834,89
Investissements d'Impacts	426,98

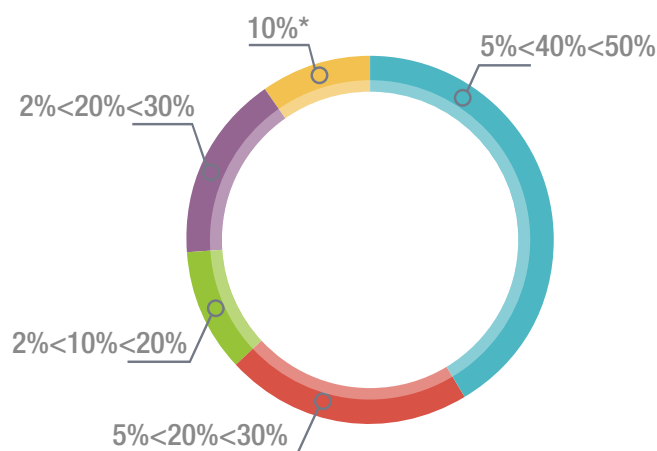
¹ Ces capitaux sont investis progressivement

Répartition des actifs au 31 décembre 2022

Répartition du portefeuille



Allocation stratégique



* Il n'y a pas de borne tactique pour l'immobilier et les actifs non cotés en revanche, le poids dans l'allocation stratégique correspond à un objectif d'exposition. L'exposition réelle dépend de la montée en charge de ces investissements.

Répartition des Réserves par supports au 31 décembre 2022

En M€ 31 décembre 2022	Valeur boursière	Actions	Obligations d'entreprises (crédit)	Obligations souveraines nominales	Obligations souveraines indexées	Immobilier et autres actifs non cotés	Trésorerie des réserves	Soit en %
Indice de référence		MSCI	Barclays Euro Corporate	Barclays Euro Aggregate	Barclays Inflation	IPD	-	
AXA IM	3 549,86	303,28	687,45	350,12	2 209,01			26,62%
Allianz	2 236,46	914,49	621,14	700,83				16,77%
Candriam	1 825,55	1 224,97	580,88	19,70				13,69%
Amundi	1 454,63	643,77	475,29	325,29		10,28		10,91%
Mirova	1 221,18	1 199,43				21,74		9,16%
BNP AM	843,75	843,75						6,33%
Swiss Life	810,67					810,67		6,08%
Ostrum	581,15		554,45	26,70				4,36%
Access Capital Partners	273,31					273,31		2,05%
Robeco	80,60	80,60						0,60%
Groupe CDC	66,23					66,23		0,50%
Janus Henderson	55,09	55,09						0,41%
Threadneedle	52,17	52,17						0,39%
Degroef Petercam	48,52	48,52						0,36%
Pictet	46,53	46,53						0,35%
Nordea	31,18	31,18						0,23%
DNB AM	23,32	23,32						0,17%
Meeschaert	23,29					23,29		0,17%
KBI Global Investors	19,40	19,40						0,15%
Omnes Capital	17,51					17,51		0,13%
Impax	16,55	16,55						0,12%
Sycomore	16,10	16,10						0,12%
La Française REM - Certivia	14,17					14,17		0,11%
Demeter	7,79					7,79		0,06%
RGreen invest	6,30					6,30		0,05%
Arkéa	6,25					6,25		0,05%
Alter Equity	4,33					4,33		0,03%
PhiTrust	2,79	2,79						0,02%
Trésorerie des réserves	0,70						0,70	0,01%
Total IRCANTEC	13 335,36	5 521,94	2 919,21	1 422,63	2 209,01	1 261,87	0,70	100,0%
Soit en %	100,0%	41,4%	21,9%	10,7%	16,6%	9,5%	0,0%	
Benchmark	100,0%	40,0%	20,0%	10,0%	20,0%	10,0%		

PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

Les marchés boursiers ont été impactés par trois événements majeurs en 2022 : la guerre en Ukraine, la fin de l'assouplissement monétaire et la lutte contre l'inflation. Cette année a ainsi marqué la bascule vers un nouvel environnement monétaire et financier. L'emprise inflationniste a impliqué des réponses fortes de la part des grandes banques centrales, qui ont sensiblement augmenté leurs taux pour combattre l'inflation (de 4,9 % en janvier à près de 10 % en fin d'année contre 5 % l'année précédente en zone euro). En conséquence, l'ensemble de l'environnement financier s'est repositionné autour de ce contexte monétaire : si les taux obligataires ont sensiblement augmenté, le contexte a été moins porteur pour les marchés actions puisque ce contexte monétaire a eu un impact baissier. En effet, l'environnement de taux bas rencontré ces dernières années constituait un soutien aux actifs risqués : à la recherche de rendement, l'arbitrage des investisseurs se portait vers des marchés plus rémunérateurs. De plus, la liquidité disponible en abondance avait permis de soutenir les cours. Cependant, la hausse récente des taux a modifié l'arbitrage des investisseurs : avec des rendements sans risque plus élevés, les investisseurs délaissent les marchés actions.

Dans ce contexte, Les performances de l'ensemble des classes d'actifs se sont révélées être négatives sur 2022. Le MSCI Europe a diminué de -9,49 % et le MSCI Monde ex-Europe de -12,78 %. Les indices obligataires ont affiché des performances historiquement négatives avec -16,31 % pour le crédit univers global et -16,82 % pour les emprunts d'état univers global et -18,46 % pour l'ensemble des emprunts d'état de la zone euro à taux fixe.

Malgré des chiffres d'inflation historiquement élevés, les obligations indexées ont également souffert de la remontée des taux réels. La baisse est néanmoins restée moins marquée que pour les obligations nominales, grâce à leur mécanisme d'indexation sur les prix (-3,02 % sur l'année 2022 pour l'univers euro et -7,06 % pour l'univers global). Contrairement aux précédents cycles de ralentissement économique, les obligations n'ont donc pas pu remplir leur traditionnel rôle de repart face au repli des actions.

Sur 2022, la performance absolue du portefeuille de l'Ircantec constitué des fonds dédiés s'élève au 31 décembre 2022 à -14,40 %. Le benchmark représentatif de l'allocation stratégique (définie en 2016) s'établit pour sa part à -10,60 %, soit une sous-performance relative de -3,81 %. Cette sous-performance s'explique en partie par une contribution négative à hauteur de -1,16 % du fonds de gestion dynamique du risque au 1^{er}

trimestre, avant sa désactivation. Sur les trois premiers mois de l'année, le comportement suiveur de tendance déjà rencontré en 2020 a pesé sur la performance puisqu'en janvier, le fonds a tardé à couvrir le portefeuille puis sur mars, la couverture a impactée négativement le portefeuille dans la phase de remontée des marchés. Le mécanisme de couverture a été désactivé fin mars après validation du CA de mars 2022, qui a donné mandat au service gestionnaire sous conditions. Puis sur l'ensemble de l'année, la poche d'obligations souveraines a été impactée négativement par la hausse des taux.

Le premier lot d'actions européennes en gestion fondamentale, lancé en 2019, a également pénalisé fortement la performance, à hauteur de -1,42 % notamment du fait des performances très en retrait des fonds gérés par Mirova et Candriam avec des performances relatives de -8,92 % et -5,95 % sur l'année. Cet environnement de hausse des taux d'intérêt sur 2022 a déclenché une rotation des sociétés de qualité et de croissance (énergies renouvelables, technologie...) vers le segment *Value* (banques, pétrole & gaz). Toutes les classes d'actifs ont été durement touchées cette année, à la seule exception des entreprises dans l'énergie ainsi que l'aérospatiale & défense qui ont généré des bénéfices exceptionnellement élevés, ce qui a nui à la performance de ces deux fonds notamment. Les fonds gérés par AGI et CPR AM, plus diversifiés, sont plus en ligne avec leur indice de référence avec respectivement -0,17 % et -0,73 % de sous-performance. Les trois fonds actions européennes en gestion systématique ont globalement sous-performé leur indice de référence sur la période de -1,30 %.

A l'opposé, les fonds actions Monde ex Europe gérés par BNPP AM, qui souffraient depuis leur création d'un biais *value*, ont bénéficié de la rotation de style sur 2022 et ont ainsi surperformé leur benchmark de +8,09 % pour le BNP1 et +11,02 % pour le BNP2. Le fonds actions Monde géré par Mirova, créé en septembre 2022 à la suite des appels d'offres de 2021, a également surperformé l'indice de référence sur la période avec une surperformance de +2,66 %.

Les fonds *Crédit euro*, que ce soit les trois fonds qui ont été clos en septembre 2022 ou les nouveaux fonds sur la période contribuent négativement à hauteur de -0,02 %, à l'exception du fonds créé en septembre 2022 et géré par AGI qui surperforme son indice de +0,71 % sur ces trois mois. Le fonds *Green Bonds* contribue négativement à hauteur de -0,09 %, la performance du fonds atteignant -20,21 % contre -18,98 % pour son indice.

Le mandat obligations indexées contribuent positivement à la performance du portefeuille que ce soit en relatif ou en absolu. La performance du

fonds atteint -4,15 % sur l'année. Si les obligations indexées à l'inflation ont souffert du fait de mouvement de hausse des taux, elles ont délivré une performance nettement supérieure à celle des obligations à taux fixe prouvant leur utilité dans la lutte contre l'inflation. Le fonds a délivré une performance supérieure à celle de son indice de référence sur l'année 2022 à +0,90 % (-4,15 % contre -5,05 % pour l'indice de référence). La stratégie allie à la fois performance financière et extra-financière puisque le fonds est aligné sur une température de 1,8°C à fin décembre 2022 contre 2,2° pour l'indice de référence.

La performance globale du portefeuille de l'Ircantec sur l'ensemble des classes d'actifs y compris non coté s'établit à -12,60 % (contre +11,5 % en 2021).

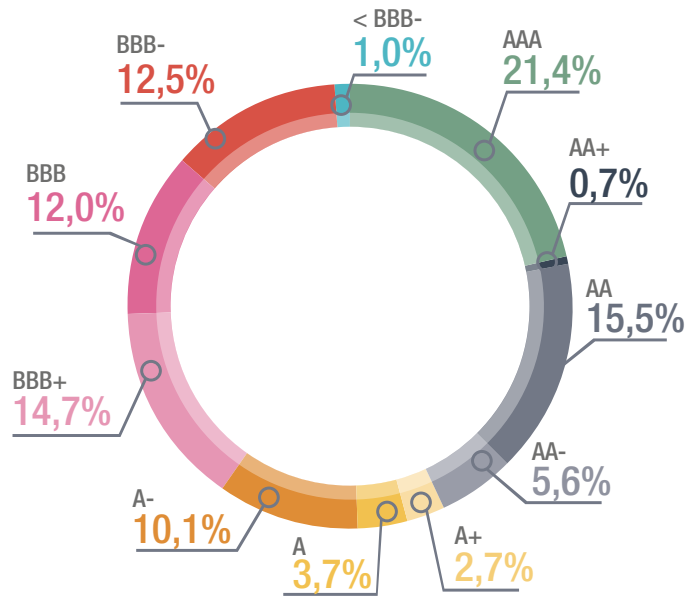
PORTFEUILLE OBLIGATAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 59,8 % étant positionnés sur des notations comprises entre AAA et A-.

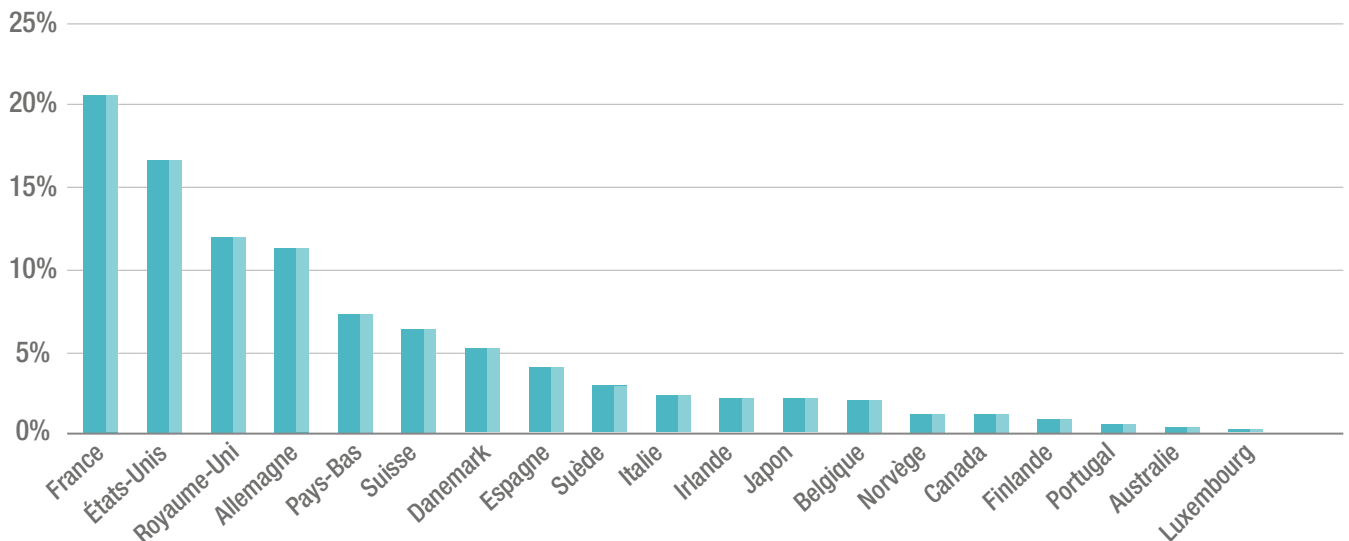
En termes géographiques, malgré la diversification possible prévue par l'allocation d'actifs, la part de l'Europe dans les investissements reste prépondérante.

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la trésorerie s'établissait à 651 M€, décomposé en 589 M€ sur des OPCVM monétaires, 51,6 M€ sur des comptes (rémunérés : comptes rémunérés, livret et comptes courants) domiciliés auprès d'établissements financiers (Arkéa, La Banque Postale) ainsi que d'un solde agrégé des disponibilités sur compte courant de 10,4 M€.

Portefeuille obligataire au 31 décembre 2022



Poche Actions - Répartition par pays au 31 décembre 2022



PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

S'agissant de la performance globale extra-financière, l'Ircantec mesure chaque année l'avancée de sa démarche ISR, tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Les principes ISR de l'Ircantec sont fixés dans sa [Charte ISR](#), que les sociétés de gestion qui se voient attribuer un mandat se doivent d'intégrer dans leur méthodologie et processus d'investissement. Les sociétés de gestion rendent compte semestriellement au service gestionnaire de la manière dont elles gèrent les fonds qui leur sont confiés, s'agissant tant de la performance financière qu'extra-financière. Le service gestionnaire effectue également un suivi de la notation extra-financière du portefeuille à l'aide de l'outil Sustainalytics.

Notation extra-financière

Depuis 2022, l'Ircantec dispose d'un nouveau prestataire, Sustainalytics, pour l'évaluation de la notation extra-financière. Une fois par an, Sustainalytics procède à l'analyse du portefeuille consolidé de l'Ircantec sur le périmètre coté (portefeuille actions et obligations, entreprises et émetteurs souverains). Les émetteurs sont notés afin d'obtenir un score de risque ESG du portefeuille (notation de 0 à 100, 0 étant le score le moins risqué).

Au terme de cette évaluation, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une performance relativement stable par rapport à 2021, avec un score de risque ESG faible de 17,3/100 (contre 17,2 en 2021). Cette performance reste meilleure que le score de son indice de référence, plus risqué avec une notation de 18,4. Le portefeuille se distingue sur le domaine Environnement/territoire : 82 % des investissements sont répartis sur des entreprises dont les risques ESG sont jugés « négligeables » et « faibles ».

Évaluation UN PRI

Signataire depuis 2014 des Principes pour l'Investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies, l'Ircantec transmet annuellement son reporting relatif à son engagement de respecter les PRI. À l'issue de l'évaluation effectuée par l'organisation des PRI, l'Ircantec affiche une performance maximale avec un score de A + sur le volet « Stratégie et gouvernance ». L'évaluation sur 2021 n'est à ce jour pas disponible. L'évaluation n'a pas eu lieu en 2022 du fait d'une refonte méthodologique. Le prochain exercice de reporting aura lieu en 2023.

LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE EN 2022

En intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au choix de ses placements sur toutes les classes d'actifs, l'Ircantec vise à appréhender de manière complète

les risques et opportunités de ses investissements et donc à sécuriser la valeur de ses réserves sur le long terme, tout en mettant ses réserves au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain des générations actuelles et futures. L'Ircantec a une approche holistique qui allie exclusions, sélection d'émetteurs orientés vers un modèle intégrant les externalités liées à la croissance, intégration des critères ESG mais également des investissements thématiques à impact positif.

En 2018, l'Ircantec a commencé à intégrer la prise en comptes des Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, l'Agenda 2030 des Nations-Unies, adopté en 2015, décline 17 Objectifs de développement durable, qui visent à éradiquer la pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète ; il invite tous les acteurs, publics comme privés, à s'en saisir. L'Ircantec considère que ces 17 ODD peuvent constituer un nouveau cadre d'analyse et d'action pour la communauté internationale de l'investissement responsable, bien que tous les ODD ne puissent pas faire l'objet d'éventuels investissements de manière égale et ne soient pas pertinents pour l'ensemble des acteurs.

Dans la continuité des années précédentes, l'Ircantec a identifié sur quels ODD contribuer prioritairement par ses investissements thématiques et d'impact, par l'exercice actif de ses droits de vote et ses démarches d'engagement, ou encore en veillant à ne pas contrevenir aux ODD, par exemple par ses pratiques d'exclusion. Les ODD identifiés sont en nombre limité mais ils se placent au cœur de sa démarche ISR du régime. **L'approche de l'Ircantec s'articule autour de 3 axes, qui lui permettent de cibler ses ODD prioritaires :**

	ODD		
Transition énergétique et écologique et résilience climatique			
Croissance économique et solidaire, emploi			
Protection de la faune, de la flore, des milieux marins et aquatiques			

LA DÉMARCHE ISR

Toutes les informations sur la démarche ISR de l'Ircantec, ses bilans et ses publications (Charte ISR, politique de vote, rapport de durabilité,...) sont disponibles sur le site :

ircantec.retraites.fr/nous-connaître/investissement-socialement-responsable

1. Transition énergétique et écologique et résilience climatique (ODD 13, 7 et 9)

L'Ircantec a pris de nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et soutenir la Transition énergétique et écologique (TEE). L'ODD 13 vise à renforcer la résilience et la capacité des pays face aux aléas et catastrophes climatiques ; pour un investisseur tel que l'Ircantec, la lutte contre les changements climatiques est un enjeu transversal, auquel l'Institution peut contribuer par la baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et la gestion du risque climatique, le dialogue actionnarial en faveur du climat ou le financement des actifs de transition (ODD 7 et 9).

● Mesures d'impact climatique et sortie progressive des énergies fossiles

Depuis 2016, l'Ircantec publie dans son [rapport de durabilité](#), la mesure de son empreinte carbone et les actions mises en œuvre en faveur d'une économie plus sobre en carbone, conformément au règlement UE 2019/2088 « Disclosure », l'article 29 de la Loi énergie-climat et la taxonomie européennes des activités vertes.

Dans l'analyse des portefeuilles à fin 2022, réalisée pour la seconde fois par le prestataire Trucost, l'intensité carbone moyenne ressort à 1 080 tonnes de CO₂/M€ de chiffre d'affaires sur le périmètre scope 1,2 et 3 en deçà de son indice de référence à 1 452 tonnes de CO₂/M€ de chiffre d'affaires. Deux autres mesures carbone (émissions totales, et émissions financées qui normalisent le volume global d'émissions par million d'euros investi) sont également publiées dans le [rapport de durabilité](#), à chaque fois sur deux périmètres distincts (scope 1-2 et scope 1-2-3).

Face à l'urgence climatique, l'Ircantec a renforcé ses engagements afin d'inscrire ses réserves dans une trajectoire de réduction de ses émissions compatible avec un scénario 1,5°C dans sa politique climat validée en octobre 2021. L'Ircantec a ainsi renforcé ses seuils d'exclusion à compter de 2022 :

- Seuil relatif : exclusion de toute entreprise dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique est supérieur à 5 % du chiffre d'affaires global (entreprises minières et entreprises productrices d'énergie) ;
- Seuils absolus : exclusion des entreprises dont la production annuelle de charbon est supérieure à 10 Mt par an et des entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à 5 Gw ;
- Toutes les entreprises qui développent ou contribuent à de nouveaux projets dans le secteur du charbon thermique (mines ou centrales à charbon) ;
- Les partenaires de cette industrie (notamment les infrastructures telles que les terminaux

portuaires, les chemins de fer dédiés au transport du charbon) dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou participant à de nouveaux projets.

Toutefois, ces exclusions ne seront pas appliquées aux entreprises présentant un plan de sortie crédible du charbon d'ici à 2030 pour l'ensemble du monde.

La nouvelle politique climat de l'Ircantec prévoit également de nouveaux seuils d'exclusion sur le pétrole et gaz à compter de 2022 :

- Exclusion des entreprises qui développent de nouveaux projets dans les énergies non conventionnelles ou qui augmentent leur capacité dans le non conventionnel (pétrole et gaz de schiste, pétrole extra-lourd, gaz de houille, sables bitumineux, gisements en Arctique et/ou en eaux profondes)
- Exclusion des entreprises dont la production liée aux activités de pétrole et gaz de schiste, pétrole extra-lourd, gaz de houille, sables bitumineux, gisements en Arctique ou en eaux profondes est supérieure à 10 mmbœ en cumulé. Sont exclues également les entreprises dont plus de 30 % de la production est liée à une activité non conventionnelle. Ces exclusions ne concernent pas les entreprises ayant adopté un plan crédible et détaillé de sortie du non conventionnel d'ici à 2030.

En 2024, l'Ircantec s'engage à appliquer les seuils d'exclusion des énergies fossiles des indices européens alignés avec l'Accord de Paris, à l'exception des entreprises ayant adopté un plan crédible de sortie des énergies fossiles ou un plan de réduction de leurs émissions compatible avec un scénario 1.5°C. Autre engagement du régime : atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille nulle d'ici à 2030, toute zone géographique confondue, ainsi qu'à toute entreprise du secteur pétrole et gaz qui ne serait pas aligné sur un scénario 1,5°C.

Cette nouvelle politique climat a été mise en œuvre au sein des fonds dédiés de l'Ircantec sur 2022. Notamment l'objectif de réduction des émissions de 7 % a été appliqué aux fonds dédiés en portefeuille. L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille actions et obligations à fin 2022, scopes 1, 2 et 3 (secteurs de l'énergie et industrie minière) s'élève à 144 contre 237 à fin 2021, soit une diminution de 39 % de l'intensité carbone. Dans l'analyse des portefeuilles à fin 2022, réalisée par le prestataire Trucost, l'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1, 2, 3 tous secteurs) s'élève à 921 contre 1 168 à fin 2021, soit une réduction de 27 % de l'intensité carbone du portefeuille. L'Ircantec a pleinement répondu à l'objectif de décarbonation fixé à 7 % en investissant d'avantage dans des entreprises acteurs de la transition énergétique qui transforment durablement leur mode de production avec des solutions bas-carbone.

Afin d'accompagner les entreprises dans la transition énergétique, et conformément aux « Paris Aligned Benchmark – PAB », l'Ircantec s'est donné pour objectif que l'exposition du portefeuille de l'Ircantec aux secteurs à fort impact devra être au moins équivalente à celle de son indice de référence. Cet engagement vise à soutenir la transition en limitant une réorientation du portefeuille vers les seuls secteurs à faibles émissions. L'exposition aux secteurs à fort impact s'élève à 64,54 % contre 61,41 % pour son indice de référence à fin décembre 2022. L'Ircantec remplit son objectif de financement des secteurs qui soutiennent la transition énergétique.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique climat sur le portefeuille de l'Ircantec début 2022 a impliqué des désinvestissements 12 valeurs ont ainsi été désinvesties au printemps 2022 car ne respectant pas les nouveaux seuils, pour un montant de 61,9 M€.

L'Ircantec s'est également engagé à renforcer ses financements vers la transition énergétique et écologique avec un objectif cible de 20 % des réserves affecté au financement de la TEE à horizon 2024.

● Financement de la transition énergétique et écologique (TEE)



ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- Cible 7.2 Énergies renouvelables
- Cible 7.3 Efficacité énergétique



ODD 9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Cible 9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles

L'Ircantec soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement. Ce financement d'infrastructures vertes concourt directement aux ODD 7 et 9. Ces investissements sont réalisés au travers :

- D'un fonds multi-actifs dédié, investi en direct dans des projets ou sociétés compatibles avec ces objectifs, tous non cotés, et de 13 fonds (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) concourent à cet objectif : BTP Impact Local, CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Paris Fonds Vert, Infragreen II, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Effithermie, EnRciT, Infragreen IV, Pearl Infrastructure Capital, Swen Impact Fund for Transition et son successeur Swift 2. Neuf de

ces fonds sont labellisés GreenFin (CapEnergie 3, Infragreen II, Demeter 4 Infra, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Paris Fonds Vert, Infragreen IV, Pearl Infrastructure Capital, Swift 2). L'Ircantec s'est engagée à hauteur de 270 M€ dans les infrastructures vertes : au 31 décembre 2022, la valeur boursière de ces fonds représente 186,95 M€

- Du fonds dédié Green bonds : le montant de ses investissements dans des obligations vertes s'élève à 800,58 M€, soit 6 % de ses réserves ;
- D'un fonds dédié d'actions européennes géré par Mirova dont la stratégie d'investissement est axée sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement l'innovation environnementale dans les domaines d'activités suivants : énergies renouvelables, transports propres, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, agriculture durable et bâtiment vert. Le montant de ces investissements s'élève à 978,19 M€, soit 7,34 % des réserves.

Ces deux derniers fonds dédiés ont reçu le label *Greenfin* en 2020.

- de 7 fonds ouverts investis en action d'entreprises œuvrant en faveur de la TEE (énergies renouvelables, efficacité énergétique, etc.) pour un montant total de 207,32 M€, dont l'un dispose du label *Greenfin* (Sycomore Eco-solutions).
- D'un fonds dédié lancé en 2022 investi en actions Monde d'un encours de 184,8 M€ dont 33 % des entreprises investies par le fonds contribuent positivement à la stabilité climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C lancé en 2022

Au total, fin 2022, l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 16,5 % de ses réserves pour le financement de la TEE.

● Un actionnariat particulièrement actif en faveur de la TEE et du climat

Exercice des droits de vote

Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa Politique de vote adoptée en 2013, l'Ircantec a décidé de s'engager notamment sur une rémunération des dirigeants socialement tolérable, l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE) ainsi que la stratégie climatique des entreprises, ou encore la mise en place d'un dividende responsable.

L'Ircantec organise depuis 2015 un suivi spécifique, avec l'appui d'un prestataire de conseil

en vote, sur 30 entreprises de son portefeuille. Chacune des résolutions proposées lors de ces trente assemblées générales est pilotée individuellement afin de garantir une application uniforme et cohérente des règles de vote.

Initialement, les entreprises qui font l'objet de ce contrôle accru étaient les trente sociétés les plus représentées dans le portefeuille en valeur boursière. En 2018, dans l'optique de mieux prendre en compte les aspects de la transition énergétique et écologique, cette liste a évolué pour inclure les vingt plus grosses participations de l'Ircantec, les cinq plus gros émetteurs de CO₂ et les cinq plus gros détenteurs d'actifs échoués. Depuis 2022, de nouvelles modifications ont été apportées afin d'y refléter la nouvelle politique climat du régime.

Désormais, sont intégrées dans cette liste les principales participations dans des sociétés financières impliquées dans des pratiques controversées comme le charbon thermique ou les énergies non conventionnelles et ne disposant pas d'un plan de sortie crédible. Un engagement auprès de ces sociétés financières sera également conduit. À noter que ces titres ont pour vocation de remplacer les actifs échoués qui ont progressivement disparu des portefeuilles de l'Ircantec à la suite de l'implémentation de la nouvelle politique climat.

Par ailleurs, afin d'être en cohérence avec ces nouveaux engagements, l'Ircantec attendra notamment des entreprises dont elle est actionnaire :

- L'adoption d'une stratégie permettant de respecter le scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C avec validation par un organisme scientifique de type Science Based Targets ou l'alignement avec une trajectoire de décarbonation annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 7 % en moyenne (en termes d'intensité) ;
- La mise en place d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de CO₂ pour l'ensemble des scopes des entreprises dans les secteurs à fort impact ;
- L'instauration de cibles intermédiaires (court, moyen et long termes) permettant de s'assurer d'une réduction suffisante des émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les scénarios de réchauffement climatique 1,5°C ;
- Pour les sociétés concernées par l'activité d'extraction, production, exploitation du charbon, la mise en place d'un plan de sortie du charbon avant 2030, accompagné d'un plan de reconversion des activités et des salariés (transition juste).

L'Ircantec veillera également à l'instauration d'un vote régulier sur la mise en œuvre de la stratégie

climatique et sur une publication régulière d'une mise à jour de la stratégie climat conformément aux recommandations de la Task Force on Climate Related Disclosure (TCFD).

De plus, en amont de la campagne des assemblées générales, le service gestionnaire réalise une analyse de la stratégie TEE de plusieurs entreprises considérées à enjeux. Cette année, 12 entreprises ont fait l'objet de ce travail préalable. Sur les 12 entreprises suivies, 3 ont été jugées favorablement en termes de stratégie TEE tandis que pour 4 entreprises, il a été considéré que la stratégie n'était pas encore assez développée (5 jugements « neutre » ont également été donnés).

Une lettre signée par le président du conseil d'administration de l'Ircantec a donc été adressée aux dirigeants des entreprises pour lesquelles la politique de transition n'est pas assez développée, tant au niveau de la stratégie que des résultats présentés. Le but de cette démarche est avant tout d'informer les sociétés dans la perspective que cela puisse leur être utile dans leurs réflexions actuelles et à venir sur ces enjeux. En 2022, la contribution à la TEE de ces 30 entreprises (« Focus List ») a été évaluée au travers de 196 résolutions. Parmi celles-ci, 46 ont fait l'objet d'un vote « contre » :

- Des résolutions de validation des comptes sociaux ont été rejetées lorsque la stratégie TEE n'était pas assez engageante ;
- Certaines résolutions de versements de dividendes ont été refusées lorsque les investissements dans la TEE et la R&D étaient insuffisants ;
- Des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants ont été rejetées lorsque la structuration de la part variable n'impliquait pas de critères et indicateurs ESG ;
- Certaines résolutions portant sur la réélection de dirigeants n'ont pas été approuvées lorsque la stratégie TEE a été évaluée comme insuffisante.

Dialogue actionnarial en faveur du climat

L'engagement des sociétés financières est l'un des quatre axes structurants de la démarche climat de l'Ircantec dans la politique climat du régime, avec la mesure et la réduction de l'empreinte carbone, le financement de la TEE et la transparence dans la communication de l'effectivité de la politique.

L'Ircantec a participé à des engagements collaboratifs avec ShareAction en 2022, il s'agit d'une ONG œuvrant dans le domaine de la finance responsable pour promouvoir des standards de marché exigeants et mener des engagements collaboratifs auprès d'émetteurs privés et d'investisseurs au travers de campagnes ciblées.

L'engagement a concerné deux entreprises financières :

- Barclays : en 2022, le Say on Climate de Barclays a été rejeté par 19,2 % des actionnaires lors de l'AG, dont l'Ircantec. Les raisons étaient, entre autres, que la stratégie 1,5°C n'a pas été validée par un organisme externe, qu'ils n'ont pas décidé de prendre un engagement contre les nouveaux projets O&G et sables bitumineux, et des politiques insuffisantes pour les combustibles fossiles en général. En conséquence, les investisseurs, y compris l'Ircantec, se sont tournés vers ShareAction pour organiser un dialogue avec Barclays, afin qu'ils puissent expliquer davantage leur politique climatique, le taux élevé d'opposition ainsi que la façon dont ils ont l'intention de prendre en compte les commentaires sur les questions climatiques reçus au cours de l'assemblée générale. Suite à l'engagement des investisseurs et de ShareAction, la banque a suggéré d'avancer de 5 ans la date de sortie du charbon aux États-Unis (actuellement 2035).
- HSBC : en 2022, l'Ircantec a également fait partie d'un groupe d'investisseurs organisé par ShareAction qui s'est engagé avec HSBC à améliorer sa politique climatique et énergétique. Suite à cet engagement, la banque a pris des mesures supplémentaires et a décidé, entre autres, de publier un plan de transition en 2023 et de réduire progressivement son financement des combustibles fossiles à ce qui est nécessaire pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C.

L'Ircantec est membre du comité de surveillance de l'initiative Climate Action 100+ (en lien avec les PRI) et co-lead auprès d'un énergéticien (Engie). Cette initiative questionne les plus importants émetteurs mondiaux sur leur gouvernance et leur stratégie au regard des risques et opportunités liés au climat, en intégrant notamment les aspects sociaux de la transition écologique et énergétique (transition juste).

Depuis le début de l'année 2022, Engie a augmenté drastiquement ses importations prévues de gaz naturel liquéfié (GNL) et surtout de gaz de schiste américain au travers de 3 contrats avec les Américains Cheniere, Next decade et Sempra en décembre 2022. Ces contrats qui sécurisent un important volume de GNL, notamment de gaz de schiste américain, jusqu'en 2042 soulève le risque d'un « carbon lock in » pour le groupe, autrement dit d'une dépendance au gaz fossile et de nouvelles émissions dont l'impact et la quantification n'ont pas officiellement audités, et donc mesuré à ce jour. De ce fait, et en tant que co-lead, l'Ircantec ainsi que 26 autres investisseurs ont signé une lettre privée envoyée à Engie en décembre 2022 afin d'inciter l'entreprise à plus de transparence sur sa trajectoire climat.

Dans un souci de transparence, l'Ircantec souhaite souligner le fait qu'Engie a été mise sous surveillance. En effet, l'entreprise n'est

pas totalement alignée avec les différents seuils et objectifs de la nouvelle politique climat de l'Ircantec, votée en 2021. En qualité de co-leader au sein de l'initiative de CA 100+, l'Ircantec poursuit un engagement constructif avec Engie et ceci depuis 2018 afin que l'entreprise vise un alignement 1,5°C (alors qu'elle est bien en dessous de 2°C actuellement). L'Ircantec continue ce dialogue pour plus de transparence sur la trajectoire climatique de l'entreprise ainsi que le respect des engagements net zéro à l'horizon 2045.

2. Croissance économique et solidaire, emploi (ODD 8 et 11)

L'Ircantec place l'Humain et le progrès social au centre de ses préoccupations. Elle accorde dès lors une attention particulière à l'emploi et au travail décent tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de création de valeur, aux conditions de vie décentes, notamment par l'accès au logement et à l'égalité des sexes, que ce soit au travers de ses investissements, de sa politique de vote ou de sa politique d'engagement actionnarial et institutionnel.



ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Cible 8.3 développement des TPE/ PME
- Cible 8.4 utilisation efficiente des ressources
- Cible 8.5 Plein emploi et travail décent
- Cible 8.9 tourisme durable

● Soutien à l'emploi et à la croissance des territoires

Par ses financements thématiques et d'impact, le régime vise à renforcer et consolider son engagement sociétal en favorisant le développement solidaire des territoires et les entreprises novatrices qui s'inscrivent dans une dynamique de croissance génératrice d'activités et d'emplois.

1,10 % des réserves de l'Ircantec sont dédiées au financement des PME/ETI françaises et/ou européennes. Les investissements cibles sont les entreprises réalisant moins de 500 M€ de chiffre d'affaires pour la partie dette, et moins de 250 M€ de chiffre d'affaires pour la partie investissement en capital. Les investissements s'effectuent, notamment à travers un fonds dédié, géré par Access Capital Partners. Au 31 décembre 2022, 95,7M€ ont été investis dans le cadre de ce fonds, soit 67 % de l'engagement. La montée en charge des investissements s'effectuera sur plusieurs années. Des fonds complémentaires permettent d'assurer une diversification de la poche et une exposition à des sous-jacents complémentaires : Meeschaert Capital Partners,

Alter Equity 3P, Omnes Croissance 4, Alter Equity 3P II, Paris Fonds Vert et Meanings Private Equity Fund IV. Ce dernier fonds a notamment pris des engagements auprès de la Science-Based Target Initiative (SBTi) pour que les actifs présents dans son portefeuille respectent les objectifs de l'accord de Paris et une trajectoire 1,5°C.

Au total, l'Ircantec est engagée à hauteur de 259,8 M€ sur ce financement des PME/ETI. Au 31 décembre 2022, 181,4 M€ ont été investis, soit 69,8 % de l'engagement.

D'autres fonds d'impact concourent à promouvoir la solidarité et l'emploi :

- Les fonds relatifs à l'économie sociale et solidaire (ESS), pour lesquels l'Ircantec a décidé d'allouer 10 M€ répartis à hauteur de 5 M€ dans un fonds NovESS, lancé par la Caisse des Dépôts, et de 5 M€ dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi.
- Deux fonds de viager, Certivia (engagement de 15 M€) et Certivia 2 (engagement de 15,4 M€), pour apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur vie quotidienne.
- Un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local (fonds Tourisme social investissement - TSI), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 22,5 M€. L'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social souhaitant rénover et/ou reconfigurer leurs équipements, en vue de maintenir un parc significatif de lits, favorisant ainsi le développement local et l'accès aux vacances pour tous.
- Un fonds de prêts désintermédiés pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants (fonds Arkea), dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme. Ce fonds a été créé en 2012, à un moment où le secteur bancaire se retirait du financement des collectivités locales (engagement maximum à hauteur 14,7 M€, totalement investi).

● Un engagement en faveur du travail décent et de la parité



ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Cible 8.5 Plein emploi et travail décent
- Cible 8.7 exploitation des enfants traite, travail forcé
- Cible 8.8 droit et sécurité au travail



ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

-Cible 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

L'Ircantec a investi dans le fonds « Mirova Women Leaders » à hauteur de 2 M€ en 2019. Du fait de la taille restreinte du fonds, une autorisation spécifique a été donnée afin de porter le ratio d'emprise à 20 %, permettant ainsi d'accompagner le fonds dans son développement. La taille de cet investissement a vocation à augmenter en fonction des flux de souscription qui seront constatés sur ce fonds. Dans le cadre de cet accompagnement, la position dans le fonds Mirova Women leaders a été renforcée pour 3 M€ en 2021.

La thématique d'investissement de ce fonds est la promotion des femmes pour renforcer l'égalité femmes-hommes, en particulier aux postes de direction. À travers ce fonds, Mirova espère avoir un impact sur la mixité à travers deux canaux :

- L'engagement : la société de gestion propose une politique d'engagement afin de diffuser les meilleures pratiques en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises dans lesquelles le fonds investit ;
- Un don à ONU Femmes France : Mirova a mis en place un partenariat avec le Comité ONU Femmes France. La société s'engage à leur reverser 5 % de leurs frais de gestion pour financer leurs actions en faveur de l'autonomisation des femmes.

Exercice des droits de vote

Dans sa [Charte ISR](#), l'Ircantec privilégie pour ses investissements les entreprises qui encouragent la parité entre les femmes et les hommes. L'Institution, par son exercice des droits de vote aux assemblées générales, incite donc les entreprises à s'inscrire dans une dynamique qui leur permettra de disposer, à moyen terme, d'un conseil d'administration composé d'une proportion significative de femmes, en sanctionnant les résolutions qui pourraient faire régresser le taux de féminisation, fixé à 40 %. En 2022, l'Ircantec s'est opposée à 51 % des résolutions relatives aux nominations des administrateurs : 56 % des votes « contre » étaient dus à un taux de féminisation du conseil d'administration trop faible.

Par ailleurs, l'Ircantec souhaite contribuer à ramener les rémunérations des dirigeants des grandes entreprises cotées à un niveau « maximum socialement tolérable ». En 2022, l'Ircantec s'est opposée à 79 % des résolutions relatives à l'attribution des dividendes contre 81 % en 2021.

S'agissant des résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants, le taux d'opposition s'élève à 90 %, dont 34 % dus à une rémunération des dirigeants supérieure au maximum socialement tolérable.

Engagement institutionnel

En 2022, L'Ircantec a aussi signé [une déclaration d'investisseurs](#) en amont de la COP15 Biodiversité pour l'établissement d'un cadre mondial pour stopper et inverser la perte de biodiversité.

Depuis 2022, l'Ircantec participe toujours au « PRI tax reference group », groupe d'information sur la fiscalité des PRI, sur la manière de l'intégrer davantage dans le processus d'investissement, sur la manière de s'engager avec les entreprises sur la fiscalité.

● Soutien à une croissance inclusive et solidaire



ODD 11 Faire en sorte que villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables

-Cible 11.1 Accès au logement décent

-Cible 11. C Bâtiments durables et résilients

L'Ircantec investit pour un immobilier responsable. L'OPPCI Villiers Immobilier respecte la politique sociale de l'Ircantec en la matière selon cinq priorités : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés dans le domaine associatif et public ou par des entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), résidences services pour seniors). L'Ircantec est particulièrement attachée à ce que le patrimoine existant s'inscrive dans une démarche de développement durable qui vise notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et de la qualité de vie des locataires. L'OPPCI a reçu le label ISR en 2020.

L'Ircantec est également engagée à hauteur de 30 M€ dans le fonds Immobilier Impact Investing dont la stratégie repose sur un portefeuille d'actifs de rendement et actifs à caractère social. Ce fonds a reçu le label ISR en 2021.

En outre, l'Ircantec est engagée dans deux fonds « viager », Certivia (15 M€) et Certivia 2 (15,4 M€), afin d'apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer la vie quotidienne de ces dernières.

● Protection de la faune et de la flore terrestres ainsi que des milieux marins et aquatiques



ODD 14



ODD 15

ODD 14 : Protection de la faune et de la flore terrestres

-Cible 15.1 Préservation des écosystèmes terrestres

-Cible 15.2 Gestion durable des forêts

L'Ircantec place la protection de la faune et de la flore terrestres au centre de ses préoccupations, en accordant une attention particulière à la préservation des écosystèmes terrestres au travers de ses investissements. Ainsi, 55,27 M€ ont déjà été investis dans le fonds dédié « Groupement forestier de Brèves ».

La Société Forestière assure la gestion du patrimoine forestier du groupement. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Ce manuel intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes ainsi que mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. Le Groupement forestier de Brèves adhère à cette démarche en ayant signé la charte de gestion durable associée. De plus, pour le compte de l'Ircantec et de manière plus large sur la totalité des actifs de la Société Forestière, l'ensemble des forêts sont certifiés PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable qui s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien des fonctions forestières sur le long terme.

Suite à la mise à jour de la politique d'engagement de l'Ircantec en décembre 2022, l'ODD 14 fait désormais parti des ODD prioritaires de l'Ircantec. Une contribution positive à cet ODD sera étudiée dans le cadre de la mise en place d'une politique biodiversité.

COMMUNIQUER AVEC SES PARTIES PRENANTES

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Des informations régulières sur la gestion financière et comptable sont diffusées dans les différents supports édités, notamment le dispositif « Les Nouvelles de l'Ircantec », dédié aux retraités et la lettre aux actifs « L'Essentiel ». En complément de ces supports, l'Ircantec organise et participe à plusieurs événements pour présenter notamment les résultats financiers et ISR de l'année précédente et sa démarche d'investisseur responsable. Dans un souci de transparence, l'Ircantec s'engage à mesurer et communiquer sur l'atteinte de ses objectifs en termes de réduction des émissions de son portefeuille dans son rapport annuel de durabilité. L'Institution publie annuellement l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille des fonds dédiés sur son site ircantec.retraites.fr.

Une situation comptable excédentaire

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2022 sont présentés en annexe du présent rapport. Les comptes annuels complets sont disponibles sur le [site de l'Ircantec](https://www.lircantec.fr).

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges techniques de l'Ircantec se sont élevées à 3,822 Md€ (+6,6 % par rapport à 2021) et sont essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 3,738 Md€.

Ces charges sont couvertes par 4,629 Md€ de produits techniques (+6,5 % par rapport à 2021), correspondant pour l'essentiel à 4,325 Md€ de cotisations normales (+8,3 %), auxquelles s'ajoutent 225 M€ de produits de compensations ainsi que 34 M€ de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent un résultat technique du régime excédentaire de 807 M€, contre 759 M€ en 2021.

Les charges de gestion s'élèvent à 109 M€, y compris l'action sociale du régime pour 13,5 M€. Les produits d'action sociale totalisent 14 M€, comme en 2021. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 712 M€, contre 668 M€ en 2021.

Le résultat financier s'élève à -22 M€ contre 336 M€ en 2021. Ce résultat financier résulte essentiellement de l'augmentation de la provision pour dépréciation du fonds côté dédié Gestion dynamique du risque - GDR. Le fonds GDR, dont le mécanisme de couverture du portefeuille a été désactivé fin mars 2022 a en effet concentré une partie importante des moins-values du

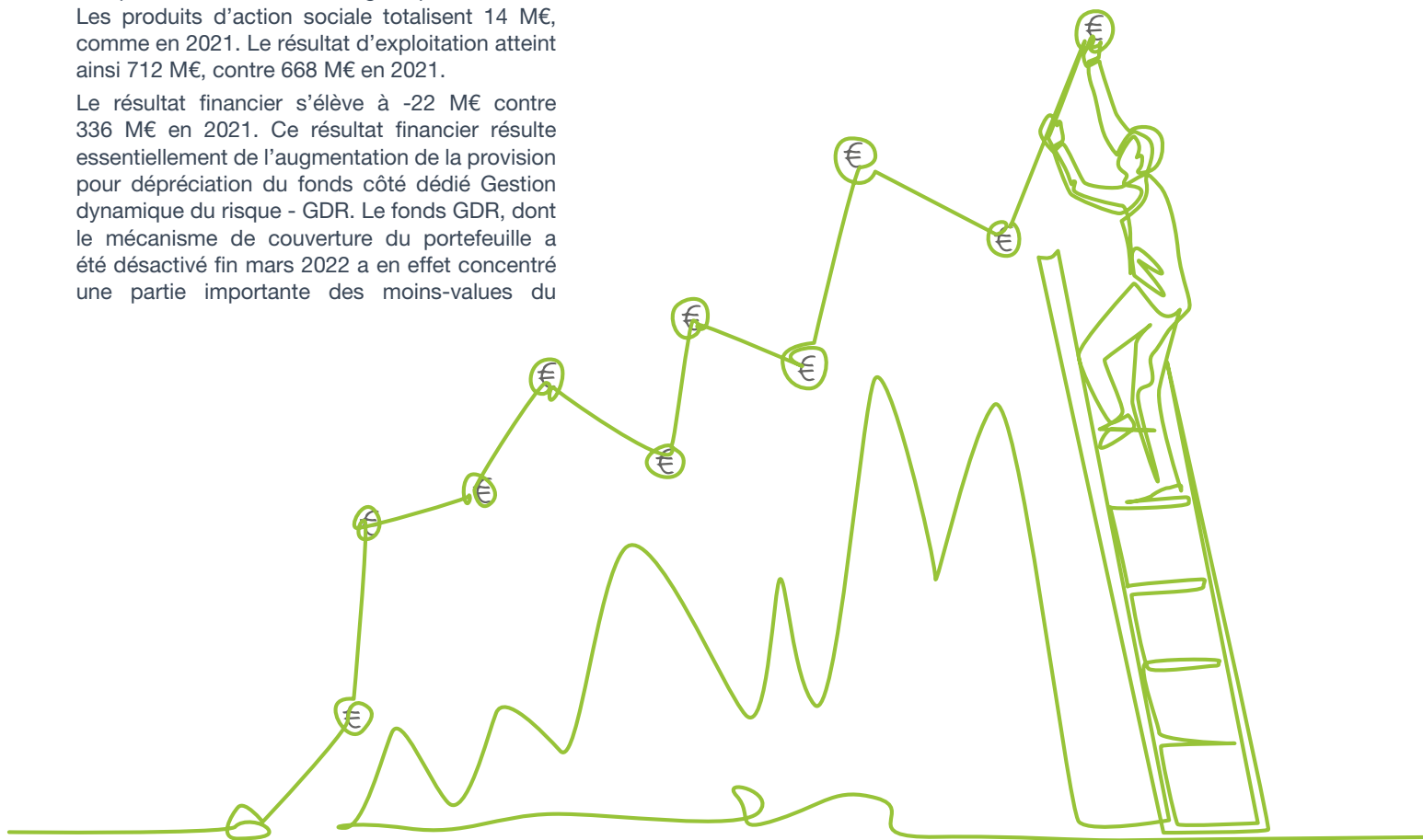
portefeuille dans le contexte de forte volatilité des marchés au 1^{er} trimestre 2022.

En intégrant la charge d'impôt de 3 millions d'euros, le résultat de l'exercice présente un excédent de 687 M€, contre 1 002 M€ en 2021.

En ce qui concerne le bilan, l'exercice 2022 s'achève avec un total de 12,717 Md€ (+5,5 %). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 11,520 Md€ de titres de l'activité de placement (+3,2 % par rapport à 2021), aux 477 M€ de créances de gestion technique et aux 652 M€ de disponibilités à la clôture.

Le passif du bilan inclut principalement 11,539 Md€ de réserves techniques du régime, le résultat positif de l'exercice 2022 de 687 M€ ainsi que 225 M€ de dettes de gestion technique.

Les comptes du régime ont été une nouvelle fois certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.



Annexes STATISTIQUES

Encadré méthodologique :

Pour les cotisants, les données disponibles les plus récentes sont celles de l'année 2021. Une petite partie des employeurs n'est pas encore passée à la DSN¹, la disponibilité de la totalité des données 2022 sera donc effective après chargement des DADS à la fin du premier semestre 2023.

Pour les allocataires, les données disponibles les plus récentes sont celles au 31/12/2022. Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.

Un glossaire se trouve à la fin de cette annexe. Par ailleurs, certaines de ces données sont mises à disposition en open data : politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques (onglet : Statistiques)

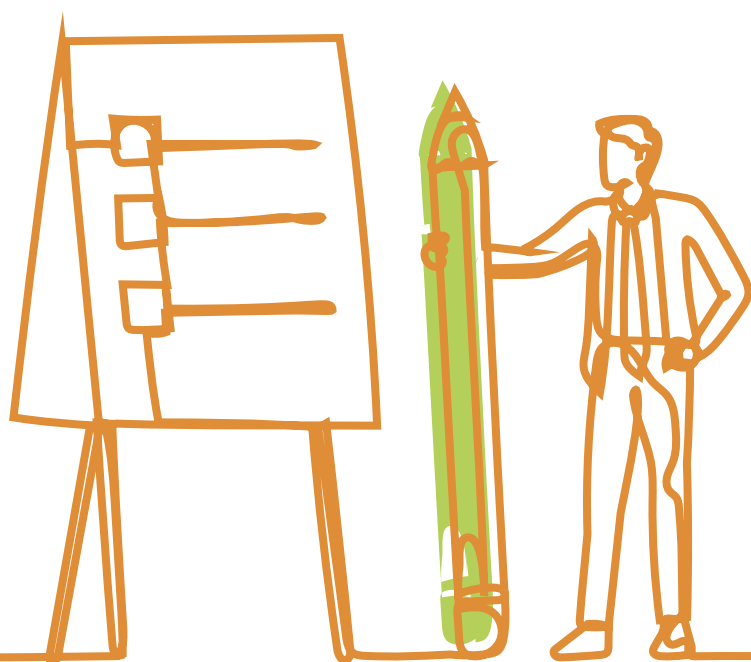


Le régime de l'Ircantec s'applique, d'une part, aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application et, d'autre part, aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les élus. Avant le 1^{er} janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'elu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français. Celui-ci modifie le critère d'affiliation entre l'Ircantec et l'Agirc-Arrco. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec et les nouveaux contrats de droit privé à l'Agirc-Arrco, quelle que soit la nature juridique de l'employeur.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrations ont l'obligation, comme tout employeur, de déclarer, mensuellement (via la déclaration sociale nominative) pour chacun de leurs agents, par voie électronique, dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contribution sociales et fiscales assises sur leur rémunération.



SOMMAIRE

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	54
Paramètres du régime	55
Rétrospective sur 15 ans	56
Cotisants et employeurs 2021	57
Allocataires 2022	60
Nouveaux retraités 2022	64
Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques	65
Bilan 2022	66
Compte de résultat 2022	67
Glossaire	68



L'Ircantec et les principaux régimes de retraite

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

CHIFFRES CLÉS DE LA RETRAITE EN 2020

	Cotisants (en millions)	Cotisations (en Md€)	Bénéficiaires vieillesse (en millions) (a)		Prestations (en Md€)	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés (1)	18,94	104,04	14,18	2,80	135,41	65 ans et 10 mois
Fonction publique État (2)	2,03	57,29	1,64	0,33	56,93	59 ans et 2 mois **
CNRACL (3)	2,19	22,69	1,15*	0,09*	19,14*	61 ans et 6 mois*
Agirc-Arrco (4)	19,57	88,32	10,37	1,15	83,85	63 ans et 3 mois
RAFP (5)	4,50	1,96	nc	nc	0,39	nc
Ircantec (6)	2,97	3,60	1,97	0,26	3,50	63 ans et 11 mois***

* Le risque invalidité n'est pas comptabilisé

** Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (62 ans et 3 mois pour les pensions civiles et 48 ans et 11 mois pour les pensions militaires)

*** L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives

Sources : (1) recueil et abrégé statistique de la branche retraite - année 2021 et Comptes de la sécurité Sociale 2021, compte vieillesse

(2) rapport annuel du SRE et Compte d'affectation spécial Pensions - année 2021

(3) rapport annuel et recueil statistique de la CNRACL - année 2021

(4) chiffres clés de l'AGIRC-ARRCO - année 2021

(5) rapport annuel du RAFP - année 2021

(6) Rapport d'activité de l'Ircantec - année 2021

Paramètres du régime

TAUX DE COTISATION

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théoriques de cotisation pour la tranche A sont passés de 4,5 % à 5,6 %. Pour la tranche B, le taux a évolué de 14 % à 15,6 %. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125 %.

Taux de cotisation de l'Ircantec depuis 2010

	Taux de cotisation théorique		%	Taux de cotisation effectif	
	Tranche A	Tranche B		Tranche A	Tranche B
2010	4,50%	14,00%	125%	5,63%	17,50%
2011	4,55%	14,08%	125%	5,69%	17,60%
2012	4,70%	14,24%	125%	5,88%	17,80%
2013	4,90%	14,44%	125%	6,13%	18,06%
2014	5,07%	14,68%	125%	6,34%	18,36%
2015	5,28%	15,00%	125%	6,60%	18,76%
2016	5,44%	15,28%	125%	6,80%	19,10%
Depuis 2017	5,60%	15,60%	125%	7,00%	19,50%

CALCUL DE LA RETRAITE

Calcul de la cotisation Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation x % d'appel	Calcul de l'allocation (si le nombre de points est supérieur ou égal à 300) Nombre total de points de retraite acquis x Valeur du point au moment du paiement
Calcul des points de retraite $\frac{\text{Assiette de cotisation} \times \text{Taux théorique de cotisation}}{\text{Salaire de référence de l'année}}$	Calcul du capital unique (si le nombre de points est inférieur à 300) Nombre total de points de retraite acquis x Salaire de référence de l'année précédant la liquidation des droits

VALEUR DU POINT ET SALAIRE DE RÉFÉRENCE

Au 1^{er} janvier 2022, la valeur du point de l'Ircantec a été revalorisée de +1,1 %, pour être fixée à **0,49241 €**. Au 1^{er} juillet 2022, la revalorisation anticipée des pensions de 4 % a porté cette valeur à **0,51211 €**.

Le rendement réel du régime, fixé pour l'année 2017 à 7,75 % par les textes de la réforme paramétrique du régime de 2008, a été conservé sur la période 2018-2022 par délibérations du conseil d'administration, dans le cadre des deux 1^{ers} plans quadriennaux. Ainsi, le salaire de référence a été porté à **5,083 €** à partir du 1^{er} janvier 2022, contre 5,028 € en 2021, soit une hausse de 1,1 %.

En savoir +

À l'instar du régime général, la valeur du point est revalorisée annuellement sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les 12 derniers mois et telle que publiée par l'Insee. Cependant, en cours d'année 2022, des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat ont amené à une revalorisation anticipée, au 1^{er} juillet, des pensions de retraite du régime général et de toutes les pensions alignées sur celles-ci, dont l'Ircantec fait partie.



Pour en savoir +

Rétrospective sur 15 ans

UNE AUGMENTATION MOYENNE DE L'EFFECTIF COTISANT DE 1,3 % PAR AN

Entre 2006 et 2021, l'effectif cotisant a augmenté de 21,7 %, soit en moyenne 1,3 % par an. Cette croissance, plus soutenue entre 2005 et 2014, est liée aux politiques d'emploi (emplois aidés, décentralisation). Par ailleurs, lors des années d'élections (2008, 2014 et 2020), le renouvellement des conseils municipaux engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation (en cas de non-renouvellement de l' élu sortant). En 2021, 3 036 000 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (dont 64,9 % de femmes). Cet effectif est en hausse de 2,3 % par rapport à 2020.

UNE AUGMENTATION DES ALLOCATAIRES PLUS RÉGULIÈRE QUE CELLE DES COTISANTS, AU RYTHME DE 2,0% PAR AN

Entre 2006 et 2021, l'augmentation du nombre d'allocataires a été un peu plus forte que celle des cotisants : +35,2 % soit en moyenne 2,0 % par an. Cette hausse est liée notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à une augmentation des départs à la retraite (les générations du baby-boom ont en effet liquidé leurs droits sur cette période, cet effet étant renforcé par la baisse du taux de non-recours). Entre 2021 et 2022, cette augmentation a été de +1,9 % ; le nombre de retraités passant de 2 232 900 à 2 276 100 sur cette période, dont 64,4 % de femmes.

1,4 COTISANT POUR 1 RETRAITÉ

Entre 2006 et 2014, le rapport démographique du régime est resté relativement stable, à un niveau proche de 1,5. Depuis 2015, ce rapport a connu une lente baisse jusqu'à un niveau proche de 1,35 niveau auquel il s'est stabilisé depuis 2019. Les hausses observées sur les périodes 2007-2008 et 2014 s'expliquent par les fortes croissances de l'effectif cotisant sur ces mêmes périodes principalement liées au renouvellement des élus en année d'élections municipales. La stabilisation en 2020 et 2021 s'expliquent par les effets conjoints des élections municipales et de la crise sanitaire du Covid19 ayant favorisé l'embauche de personnels contractuels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, en parallèle d'un nombre de pensionnés en hausse lui aussi. Le rapport démographique s'établit en 2021 à 1,36 cotisant pour 1 retraité.

Rapport démographique du régime



Cotisants et employeurs 2021

UNE HAUSSE DES COTISANTS 2021 PORTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE ET LA REPRISE ÉCONOMIQUE QUI LA SUIVIE

En 2021, 3 036 000 affiliés ont cotisé à l'Ircantec, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2020. Cette hausse est portée par les nombreux recrutements de contractuels dans les fonctions publiques d'État et territoriale en reprise après la crise sanitaire (respectivement +8,5 % pour l'État et +7,3 % pour la territoriale avec de nombreux recrutements pour les centres de vaccination). Cela compense la baisse de 30 % des affiliations d'élus, après l'année d'élection municipale en 2020 et la baisse liée à l'affiliation des nouveaux contrats de droits privés à l'Agirc-Arrco suite à la clarification du critère de délimitation des champs d'application respectifs de l'Ircantec et de l'Agirc-Arrco issue de l'article 51 de la loi du 20 janvier 2014. Les assiettes de cotisations déclarées augmentent de 8,2 % pour atteindre 47,0 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 15 500 € (+5,9 % par rapport à 2020).

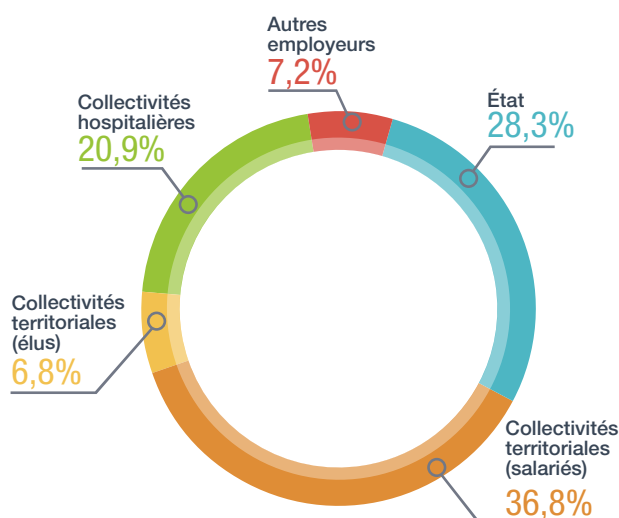
UNE FORTE CONCENTRATION DES COTISATIONS SUR PEU D'EMPLOYEURS

En 2021, 54 500 employeurs ont déclaré des cotisants affiliés au régime :

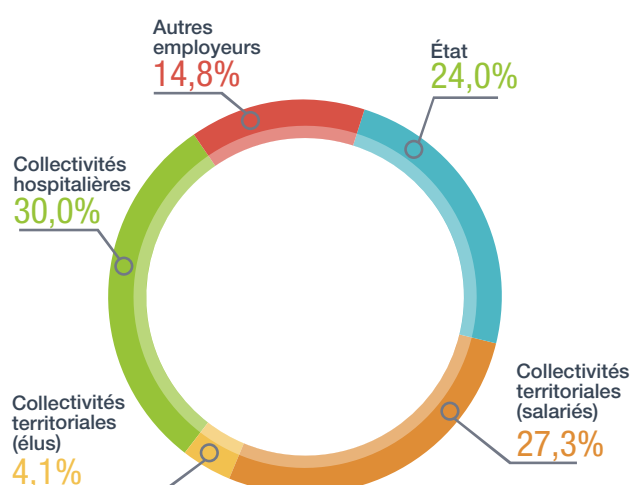
- la fonction publique territoriale représente 86 % des employeurs et déclare des salariés et des élus de communes et établissement publics communaux ;
- la fonction publique d'État représente 5 % des employeurs et déclare des salariés des ministères et établissement publics nationaux ;
- la fonction publique hospitalière représente 4 % des employeurs et déclare des salariés d'hôpitaux et d'établissement médico-sociaux ;
- le secteur parapublic représente 5 % des employeurs et déclare des affiliés d'établissements publics à caractère industriel et commercial, d'entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que des associations.

Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés et certains employeurs spécifiques déclarent un nombre important de cotisants. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par moins de 1 % des organismes.

Répartition des cotisants par famille d'employeurs

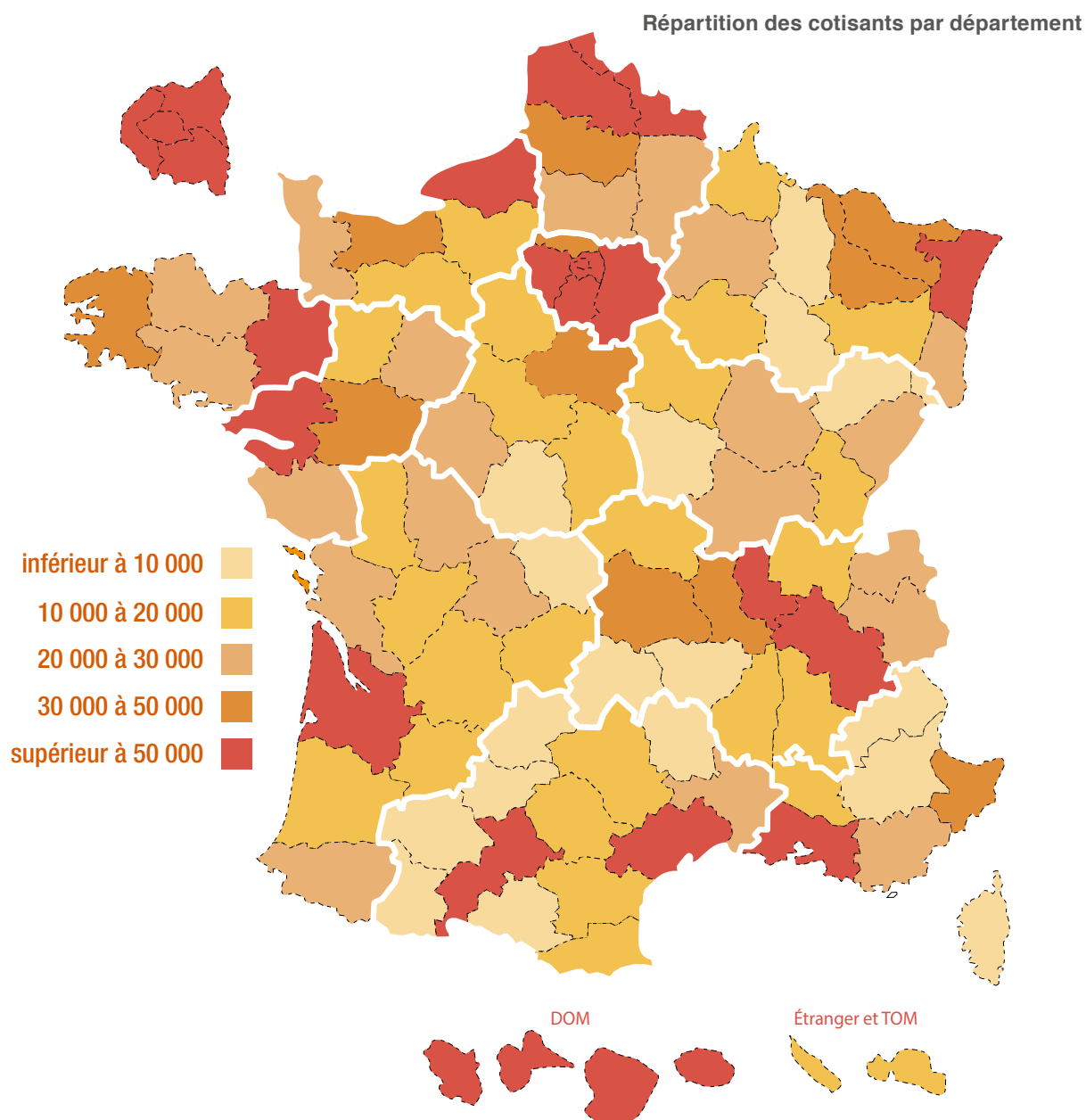


Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs



PRÈS D'UN QUART DE L'EFFECTIF COTISANT EN ÎLE DE FRANCE

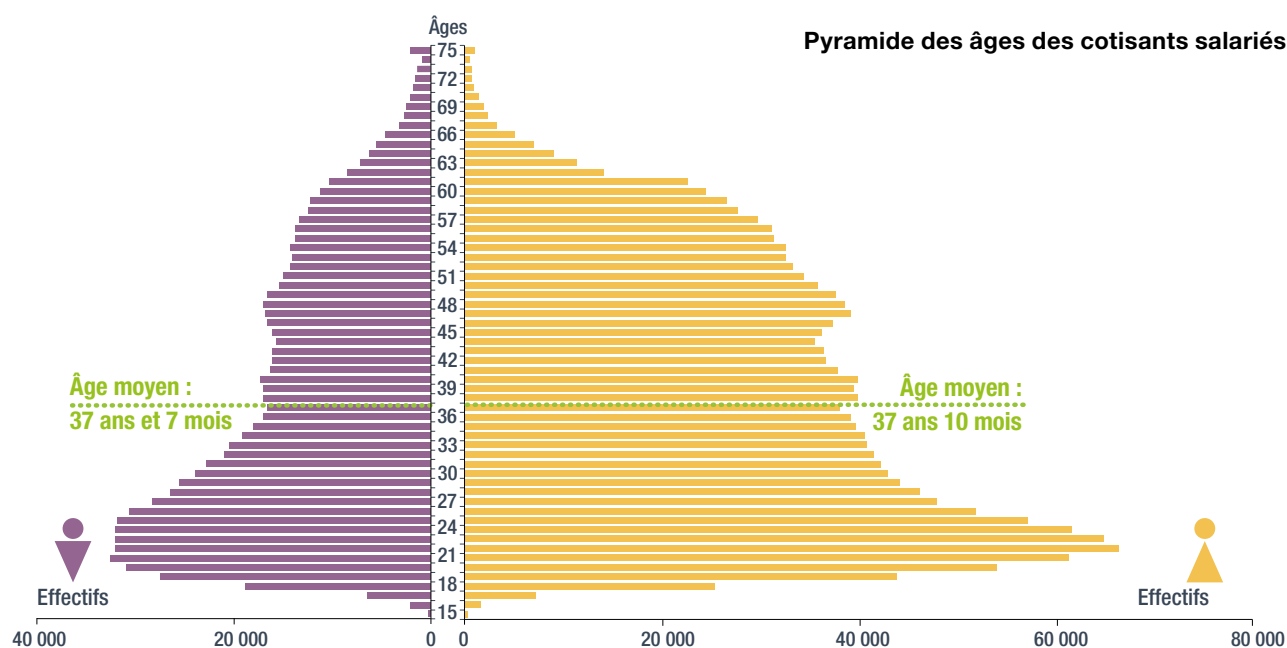
L'Île de France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente environ un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements publics nationaux), des sièges des grands établissements publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.



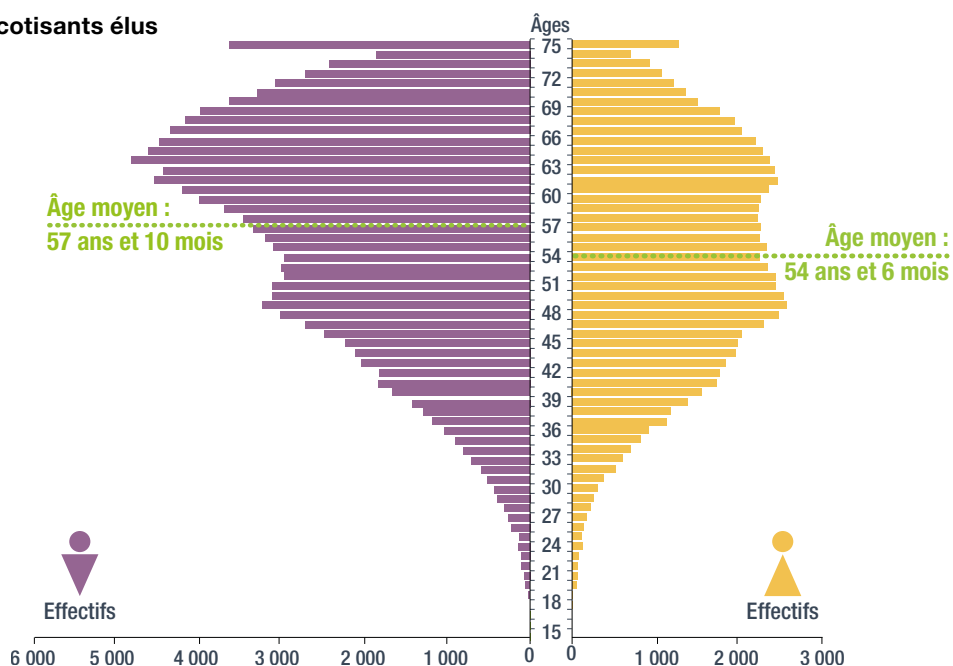
SALARIÉS ET ÉLUS, DEUX PROFILS DÉMOGRAPHIQUES TRÈS DIFFÉRENTS

Les deux populations de l'Ircantec ont des profils démographiques très différents :

- **les salariés** sont jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière avec plus de la moitié des cotisants âgé de 36 ans ou moins. La part des femmes est de 67 % ;
- **les élus locaux** sont âgés en moyenne de 56 ans et 7 mois. Les moins de 40 ans représentent 9,4 % de cette population et les plus de 65 ans représentent plus du quart. La part des femmes est de 39,0 %.



Pyramide des âges des cotisants élus



Allocataires 2022

2,28 MILLIONS D'ALLOCATAIRES DU RÉGIME À FIN DÉCEMBRE 2022

En 2022, 2 276 100 retraités ont perçu une allocation du régime, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2021.

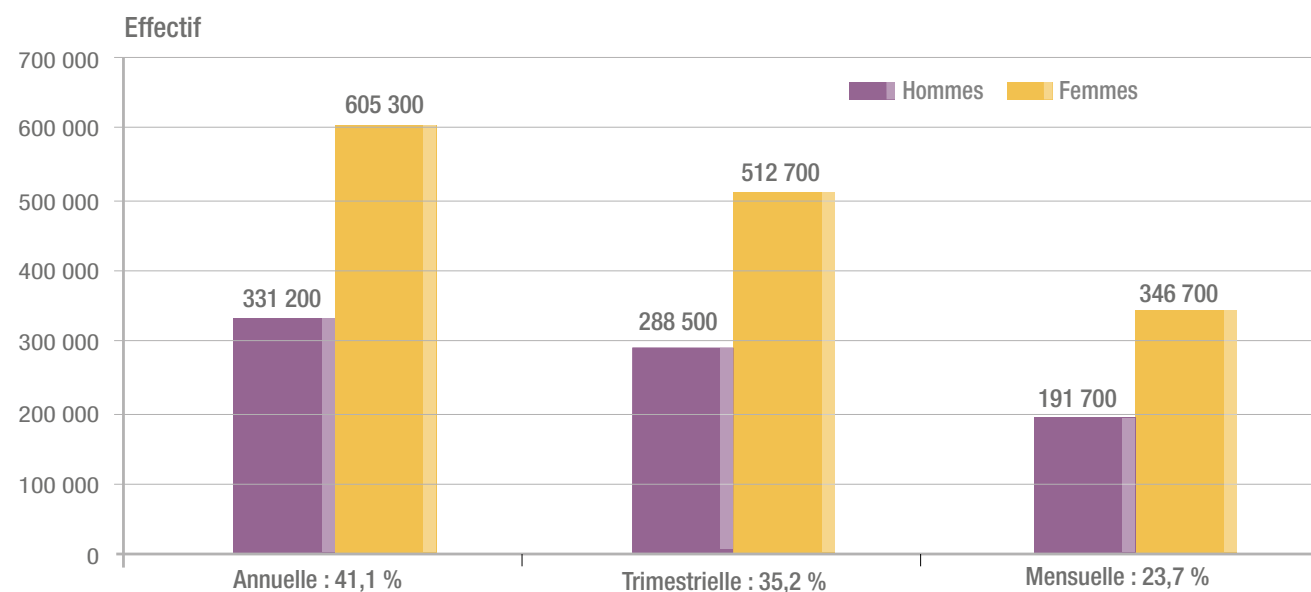
Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant).

La périodicité de paiement est :

- annuelle entre 300 et 999 points ;
- trimestrielle entre 1 000 et 2 999 points ;
- mensuelle à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

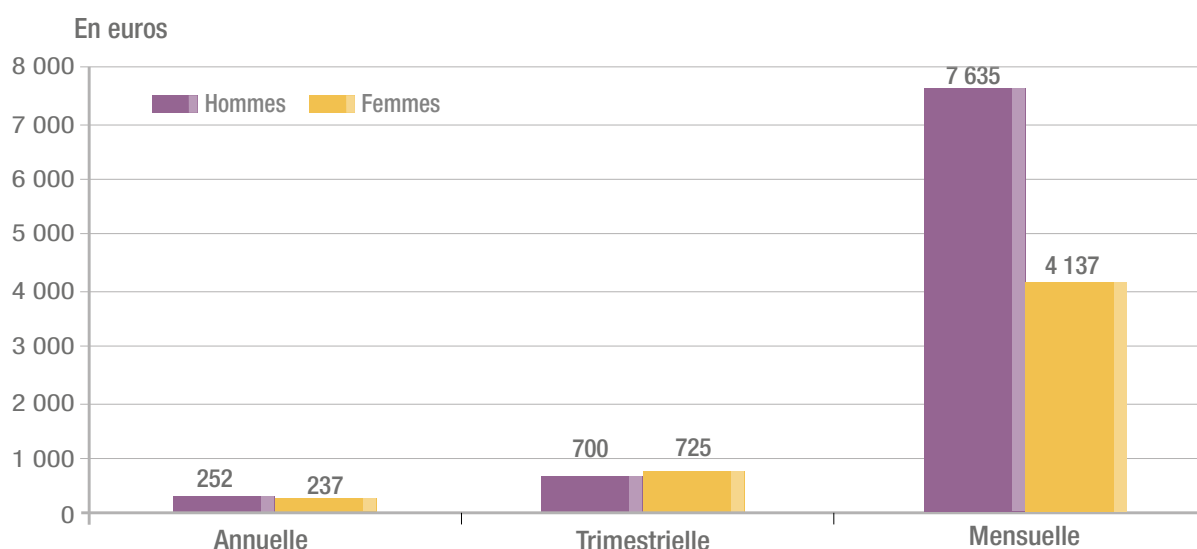
Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



DES ÉCARTS DE PENSION EXPLIQUÉS PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CARRIÈRES

Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 650 points contre 4 292 points pour les hommes, soit respectivement une pension annuelle de 1 331 € et 2 156 €. Ces derniers liquident donc en moyenne 1,6 fois plus de droits que les femmes.

Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



Les élus représentent 9 % des allocataires (205 400) et comptent un peu plus d'un tiers de femmes, soit 36 %. Ils ont en moyenne acquis 2 025 points, soit une pension moyenne annuelle de 1 017 €, bien plus faibles que ceux des salariés avec 3 355 points pour une pension annuelle de 1 685 €. Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 14 ans et 3 mois (soit un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 10 mois pour les salariés.

Les allocataires de droit direct, au nombre de 2 021 900, représentent 88,8 % de l'ensemble des allocataires, dont 61,9 % de femmes (contre 83,9 % pour les allocataires de droit dérivés).

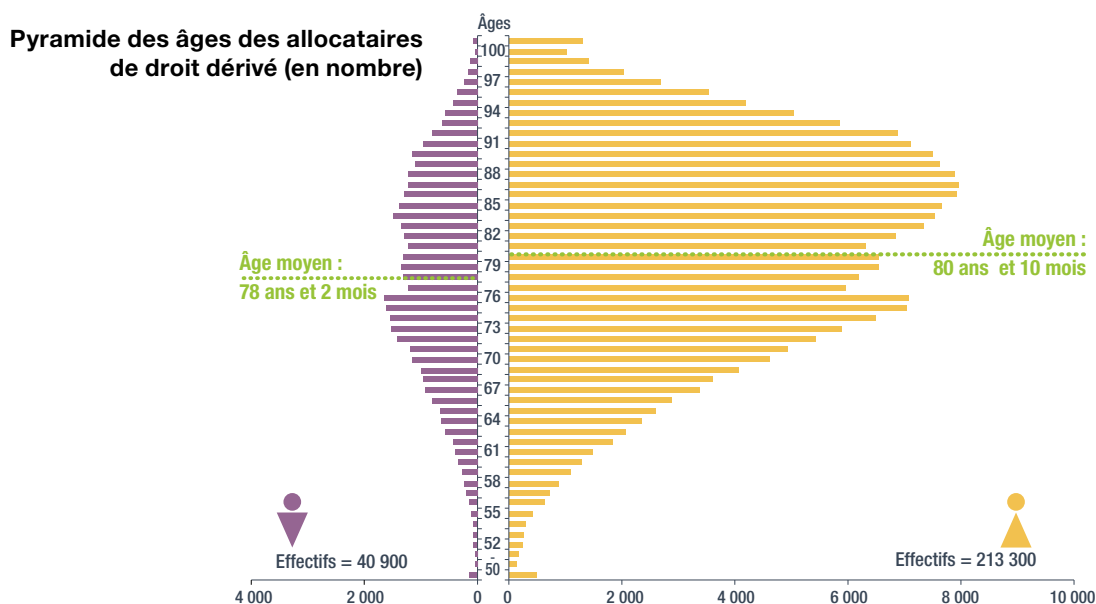
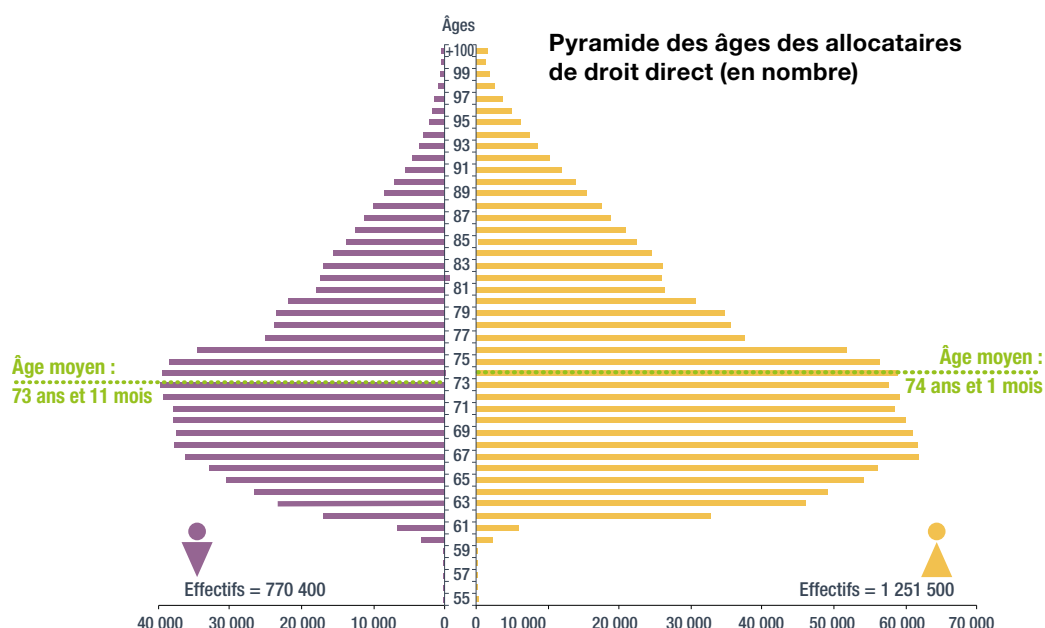
Compte tenu du taux de réversion de 50 % en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droits direct est près de deux fois supérieur à celui des retraités de droit dérivé avec respectivement 3 386 points (soit une pension annuelle de 1 700 €) et 2 037 points (1 023 €).

UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 3 MOIS

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 10 ans et 3 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes et augmente avec la périodicité de paiement : de 4 ans et 8 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle à 9 ans et 2 mois pour les bénéficiaires d'une allocation trimestrielle, et enfin 21 ans et 5 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Près des deux tiers ont cotisé 10 ans ou moins et un peu plus de 6 % des allocataires ont totalisé au moins 30 ans de services à l'Ircantec.

UN ÂGE MOYEN DE 74 ANS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DIRECT ET 80 ANS ET 5 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DÉRIVÉ

Environ 27 % des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 55,4 % (45,6 % pour les hommes et 57,3 % pour les femmes) et de 23,9 % pour les allocataires de droit direct (23 % pour les hommes et 24,4 % pour les femmes).



LA MOITIÉ DES ALLOCATAIRES CONCENTRÉE SUR 5 % DES BÉNÉFICIAIRES

En 2022, le nombre de points moyen par retraité est de 3 235 (soit 1 625 € de pension annuelle), en progression de 1,5 % par rapport à 2021.

La moitié des allocataires ont acquis moins de 1 022 points (soit 513 € de pension annuelle) ; ils perçoivent ainsi 8,2 % des allocations versées aux pensionnés du régime.

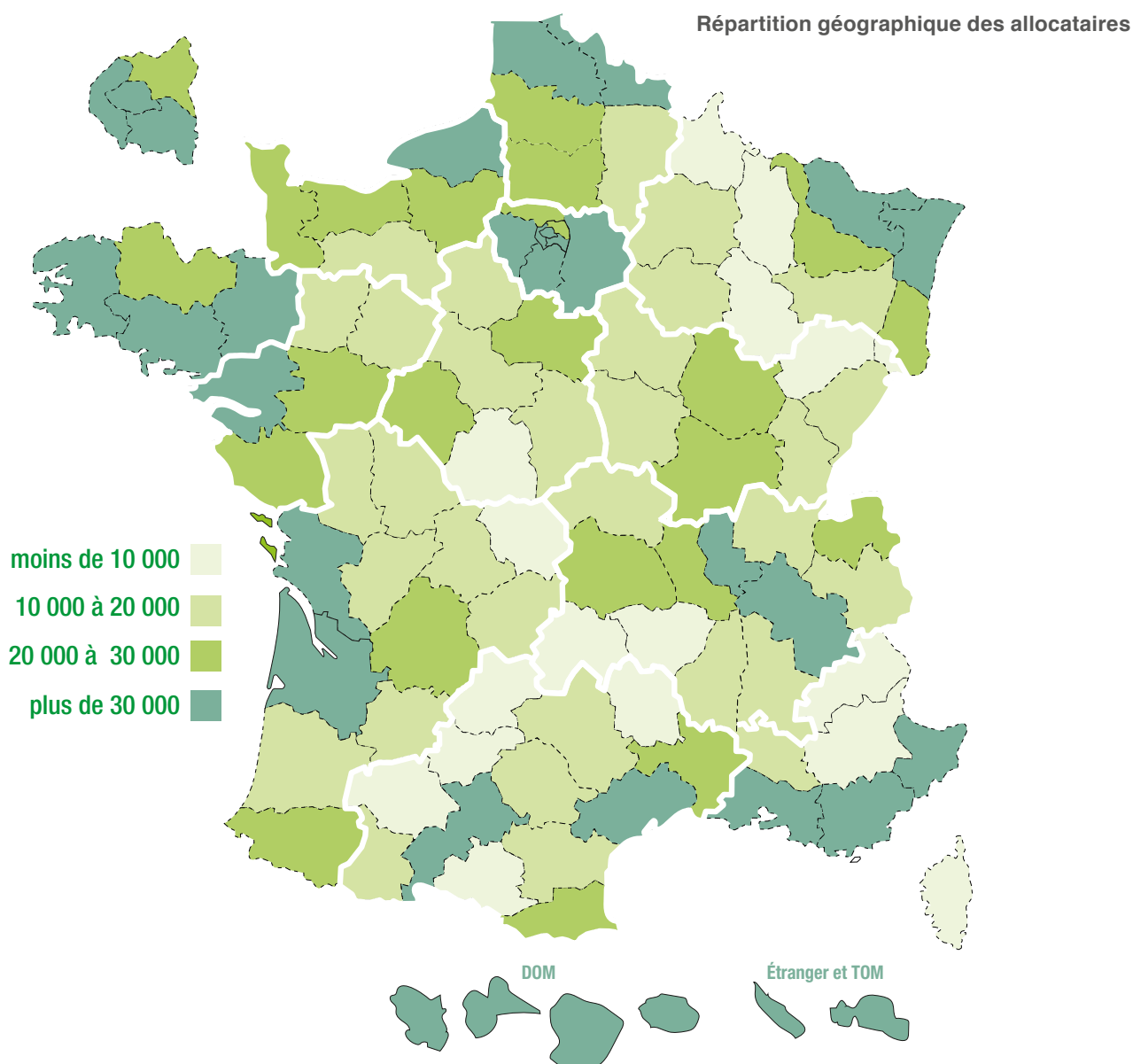
En revanche, 20,3 % des allocataires détiennent au moins 3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 507 € par an (126 € payé mensuellement).

La moitié des points payés sont détenus par moins de 5 % des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 111 715 allocataires ont acquis au moins 11 600 points (5 825 € de pension annuelle).

LES DÉPARTEMENTS DU LITTORAL FRANÇAIS ATTIRENT LE PLUS LES ALLOCATAIRES DE L'IRCANTEC.

Comme pour les retraités du régime général, les régions qui concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec sont les régions Île-de-France avec 13,5 % des effectifs et Auvergne-Rhône-Alpes avec 11,9 % des allocataires.

Enfin, 1,4 % des allocataires résident à l'étranger ou dans les TOM.



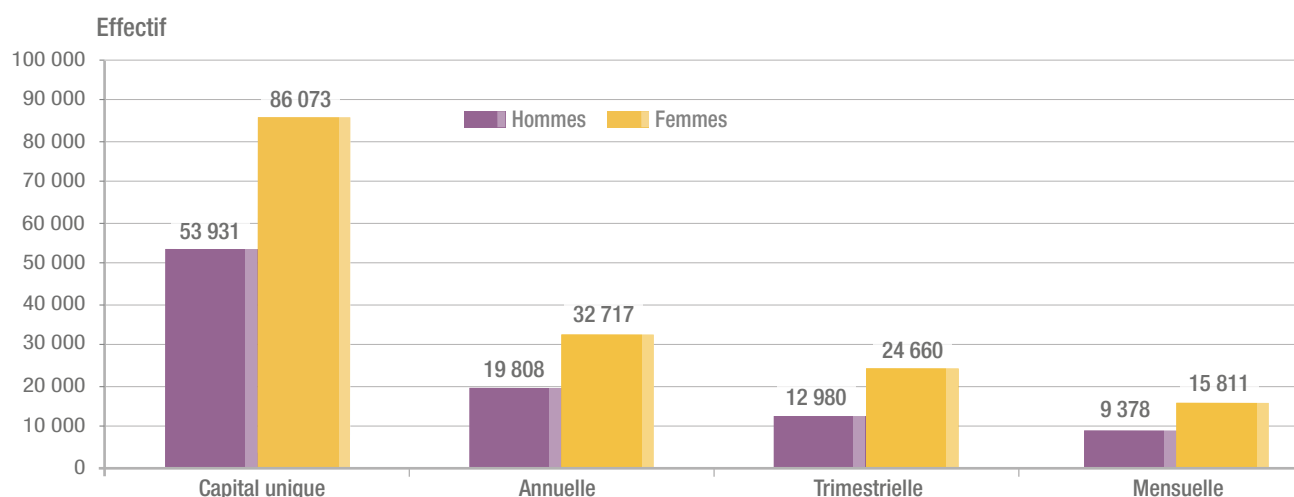
Nouveaux retraités 2022

255 400 NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2022

En 2022, le nombre de nouveaux retraités a augmenté de 9,6 % par rapport à 2021. Cette augmentation est la combinaison de deux effets opposés : d'une part, le nombre de nouveaux retraités salariés (245 800) est en hausse de 12,5 % par rapport à 2021 et, d'autre part, le nombre de nouveaux retraités élus a de nouveau diminué après les élections départementale et régionale de 2021, passant de 14 500 à 9 500 en 2022.

Parmi ces nouveaux retraités, 54,8 % (140 000) ont perçu un capital unique en 2022, contre 53 % en 2021. Quant aux 115 400 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 45 % bénéficient d'une allocation annuelle, 33 % d'une allocation trimestrielle, et 22 % d'une allocation mensuelle.

Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



LES NOUVEAUX RETRAITÉS BÉNÉFICIENT EN MOYENNE DE 1 642 POINTS

Le nombre de points moyens des nouveaux retraités est de 1 642 contre 1 726 en 2021, soit une baisse de 4,9 %.

Ce nombre de points moyen est de 2 027 pour les hommes, en baisse de 4,7 % par rapport à 2021. Les femmes totalisent, quant à elles, 1 410 points en moyenne, en baisse de 4,7 % par rapport à 2021. L'écart entre les hommes et les femmes de 2022 est identique à celui de 2021. Les élus partis à la retraite en 2021 sont majoritairement des hommes (58,9 %) dont la moyenne de points est de 1 307, plus faible que celle des hommes salariés (2 072). C'est également le cas pour les femmes : les élues ont acquis en moyenne 872 points à la liquidation contre 1 424 points pour les salariées.

UNE FORTE CONCENTRATION DES DROITS SUR UN FAIBLE NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS

Les 9,9 % de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls, un peu moins des trois quarts des droits liquidés en 2022 (soit 74,8 %). En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (versement d'un capital unique) ne totalisent que 2,6 % de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités qui disposent d'au moins 10 000 points (7 000 personnes, soit 2,9 % de l'ensemble des effectifs) concentrent 52,3 % des points.



Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 112 800, en hausse de 5,4 % par rapport à 2021.

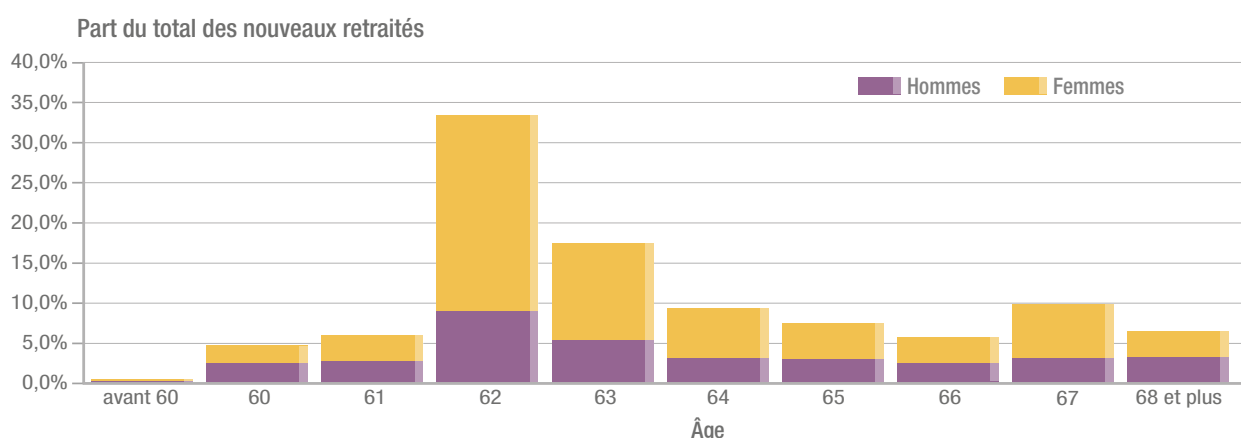
UN ÂGE MOYEN À LA LIQUIDATION CONSTANT À 63 ANS ET 11 MOIS

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est, comme l'année 2021, de 63 ans et 11 mois.

Si l'on compare l'âge de départ à la retraite entre les élus et les salariés, en 2022, les élus sont partis en moyenne à 65 ans et 11 mois contre 63 ans et 9 mois pour les salariés. Les hommes partent, en moyenne plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 64 ans et 3 mois pour les premiers et 63 ans et 8 mois pour les secondes.

La part des départs à la retraite avant 62 ans continue de diminuer et représente, en 2022, 11 %. Les âges les plus fréquents de départ à la retraite se situent à 62 ans et 63 ans avec plus de la moitié des effectifs (respectivement 33 % et 17,3 % des nouveaux retraités de droit direct). Par ailleurs, avec le décalage progressif de l'âge d'obtention du taux plein de 65 à 67 ans, la part des départs à 66 ans diminue au profit des 67 ans. Année comptant moins de liquidations pour les élus départementaux et régionaux partant plus tardivement à la retraite, les départs au-delà de 67 ans sont en baisse en 2022 à 6,6 % (contre 7,6 % en 2021).

Répartition par âge des nouveaux retraités de droit direct



EN MOYENNE, 1,8 FOIS PLUS DE POINTS LIQUIDÉS À 65 ANS QU'À 60 ANS

En 2022, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 581 points en moyenne (soit 1 799 € de pension annuelle), soit une hausse de 2 % par rapport à 2021. En moyenne, les hommes disposent de 4 587 points contre 3 001 pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation, tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 65 ans totalisent en moyenne 1,8 fois plus de points que celles qui la demandent à 60 ans. Pour les hommes, ce ratio monte à 2,5.

UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 4 MOIS.

La durée de cotisation des nouveaux allocataires varie selon l'âge, le sexe et en fonction du type de régime (salarié ou élu).

L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans et 4 mois, avec 9 ans et 10 mois pour les hommes, et 10 ans et 7 mois pour les femmes. L'écart de cette durée entre les hommes et les femmes a augmenté en 2022, puisqu'il est passé de 3 mois en 2021 à 9 mois en 2022.

Les hommes qui partent à la retraite à 62 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans et 5 mois, alors que ceux qui partent à 67 ans ont cotisé en moyenne durant 11 ans et 10 mois. Ces durées moyennes pour les femmes sont respectivement de 10 ans et 4 mois et de 10 ans et 8 mois.



BILAN 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Actif immobilisé net	42 299	3 391	45 690	30 944	47,7%
Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
Immobilisations financières brutes	42 299	3 391	45 690	30 944	47,7%
- Amortissements et dépréciations	0	0	0	0	N/A
Activité de placement	11 520 324	-	11 520 324	11 159 846	3,2%
Organismes de placement collectif en valeur mobilières	11 318 870	-	11 318 870	10 704 075	5,7%
- Dépréciations	-778 430	-	-778 430	-451 000	72,6%
Fonds de placement spécifiques	979 884	-	979 884	906 770	8,1%
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Actif circulant	1 129 233	-	1 129 233	844 274	33,8%
Créances de gestion technique	477 043	-	477 043	434 746	9,7%
Cotisations rétroactives	168 786	-	168 786	176 038	-4,1%
- Dépréciations	-23 335	-	-23 335	-22 064	5,8%
Cotisations	270 226	-	270 226	225 077	20,1%
- Dépréciations	-10 876	-	-10 876	-12 428	-12,5%
Compensations entre organismes	69 433	-	69 433	65 836	5,5%
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Autres créances techniques	6 767	-	6 767	6 846	-1,1%
- Dépréciations	-3 959	-	-3 959	-4 558	-13,2%
Autres créances	60	-	60	67	-9,9%
- Dépréciations	0	-	0	0	N/A
Disponibilités	652 129	-	652 129	409 461	59,3%
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	3 369	18 168	21 537	21 469	0,3%
TOTAL DE L'ACTIF	12 695 225	21 560	12 716 785	12 056 532	5,5%

PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Capitaux propres	12 209 596	17 111	12 226 707	11 539 374	6,0%
Réserves techniques	11 522 907	16 467	11 539 374	10 537 336	9,5%
Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0	N/A
Résultat de l'exercice	686 690	644	687 334	1 002 038	-31,4%
Provisions pour risques et charges	169 035	29	169 064	209 326	-19,2%
Dettes	298 425	1 051	299 476	286 363	4,6%
Dettes financières	-	-	-	-	N/A
Dettes de gestion technique	224 766	-	224 766	217 341	3,4%
Prestations	66 179	-	66 179	55 961	18,3%
Cotisations	4 493	-	4 493	4 076	10,2%
Transferts de cotisations	15 352	-	15 352	15 416	-0,4%
Compensations entre organismes	9 367	-	9 367	33 652	-72,2%
Autres dettes techniques	129 374	-	129 374	108 237	19,5%
Autres dettes	73 659	1 051	74 710	69 023	8,2%
Fiscales et sociales	50 093	-	50 093	46 270	8,3%
Prestations administratives	23 566	-	23 566	21 926	7,5%
Autres dettes	0	1 051	1 051	827	27,0%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	18 168	3 369	21 537	21 469	0,3%
TOTAL DU PASSIF	12 695 225	21 560	12 716 785	12 056 532	5,5%

COMPTE DE RÉSULTAT 2022 (en milliers d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Produits techniques	4 628 778	-	4 628 778	4 345 697	6,5%
Cotisations	4 324 703	-	4 324 703	3 993 284	8,3%
Cotisations rétroactives	33 716	-	33 716	46 417	-27,4%
Produits de compensations	224 847	-	224 847	255 188	-11,9%
Autres produits techniques	2 956	-	2 956	3 313	-10,8%
Reprises sur provisions et dépréciations	42 556	-	42 556	47 494	-10,4%
Charges techniques	3 822 174	-	3 822 174	3 587 095	6,6%
Prestations	3 737 930	-	3 737 930	3 502 514	6,7%
Capitaux décès	8 611	-	8 611	10 981	-21,6%
Transferts de cotisations	-13 800	-	-13 800	-11 226	22,9%
Charges de compensations	36 085	-	36 085	30 233	19,4%
Autres charges techniques	15 178	-	15 178	15 543	-2,3%
Dotations aux provisions et dépréciations	38 170	-	38 170	39 051	-2,3%
Résultat technique	806 604	-	806 604	758 601	6,3%
Produits de gestion courante	18	14 136	14 154	13 903	1,8%
Produits de l'action sociale	-	14 047	14 047	13 874	1,2%
Autres produits de gestion courante	18	89	107	29	N/S
Charges de gestion courante	95 167	13 529	108 696	104 124	4,4%
Charges de gestion administrative	95 123	1 766	96 889	94 328	2,7%
Charges de l'action sociale	-	11 763	11 763	9 753	20,6%
Autres charges de gestion courante	44	0	44	42	2,8%
Résultat courant	-95 149	607	-94 541	-90 221	4,8%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	711 455	607	712 063	668 381	6,5%
Produits financiers	387 553	75	387 628	361 464	7,2%
Charges financières	409 656	38	409 694	24 995	N/S
RÉSULTAT FINANCIER	-22 103	37	-22 066	336 470	N/S
Impôts sur les revenus imposés	-2 663	-	-2 663	-2 812	-5,3%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	686 690	644	687 334	1 002 038	-31,4%

Glossaire

Allocataires

Les allocataires sont les affiliés du régime qui perçoivent une allocation de retraite sous forme de rente. Un même affilié peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec : salarié et élu, auteur du droit (droit direct) et bénéficiaire d'une réversion (droit dérivé). Il sera alors compté autant de fois que d'allocations versées différentes. Les allocataires sont comptabilisés au 31 décembre de chaque année.

Assiette de cotisation

C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.

Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Droits dérivés

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés) et orphelins. Ces derniers étant très peu nombreux dans le régime, ils ne sont pas comptabilisés dans cette annexe statistique.

Droits directs

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.

Employeurs

L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés. Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec. Parmi ces entités, ne sont organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont comptabilisés dans le cadre de cette annexe statistique que les organismes déclarants.

Nouveaux retraités

Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année, quel que soit le nombre de point acquis.

Périodicité de paiement

Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis.

Pour les liquidations effectuées avant le 1^{er} janvier 2009 :

- moins de 100 points : paiement d'un capital unique ;
- de 100 à 499 points : paiement d'une allocation annuelle ;
- de 500 à 1999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
- plus de 2 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Pour les liquidations effectuées après le 1^{er} janvier 2009 :

- moins de 300 points : paiement d'un capital unique ;
- de 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle ;
- de 1 000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
- plus de 3 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Points de retraite

Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition :

- points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité ;
- points validés : validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte et validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées ;
- points non contributifs : bonifications mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.

Pourcentage d'appel

C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Il est actuellement de 125 %.

Rapport démographique

Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires.

Rendement réel du régime

Rapport entre la valeur du point et le salaire de référence couplé au pourcentage d'appel, au moment de la retraite.

Salaire de référence

Prix d'achat en euros d'un point de retraite.

Valeur du point

Valeur de service en euros d'un point de retraite.



Pour toutes informations complémentaires,
contactez l'Ircantec,
direction du pilotage et de l'appui
24 rue Louis Gain
49939 ANGERS CEDEX 9
Tél : 02 41 05 27 96



Siège social de l'Ircantec : 131-133, avenue de Choisy 75013 PARIS
Directeur de la publication : Christophe Iacobbi • **Réalisation** : Caisse des
Dépôts • **Crédits photos** : AdobeStock / Caisse des Dépôts • **Impression** :
Caisse des Dépôts • **Dépôt légal** : Juin 2023 • **ISSN** : 2607-950X





La direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- **les retraites** - 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants, retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques,
- **la formation professionnelle** - Mon Compte Formation et Droit individuel à la formation des élus (Dif élus),
- **le handicap** - plateforme de services Mon Parcours Handicap et insertion professionnelle des personnes handicapées (Fiphfp),
- **le grand âge et la santé** - Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.



politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Ircantec
131-133, avenue de Choisy
75013 PARIS

www.ircantec.retraites.fr

 Chaîne Ircantec

 Suivre @Ircantec



Une gestion
certifiée AFAQ ISO 9001

